

Resolu D'autoriser le paiement de l'adit somme de \$ 771.<sup>75</sup> c. à la Compagnie Int.

✓ Soumettre un rapport de l'Ingénieur Supérieur sur l'état de la voie, en réponse à une communication de M. Henri Julien, au sujet de l'arrivage de la rue Chatham, boulevard.

Sur proposition de M. Lacomme aux Anisy  
Approuvé par M. Lacomme aux Villeneuve, il est

Resolu De transmettre copie de dit rapport à M. Julien.

✓ Soumettre un rapport de l'Ingénieur en Chef demandant l'autorisation de grader l'appareil téléphonique No 217 installé dans le Bureau général au Département de Travaux Publics.

Sur proposition de M. Lacomme aux Anisy  
Approuvé par M. Lacomme aux Villeneuve, il est

Resolu De donner instruction au Supérieur de l'Édification Municipale de faire droit à la demande de l'Ingénieur en Chef.

✓ Soumettre un rapport de l'Ingénieur en Chef demandant de lui accorder un congé du 14 octobre prochainement.

Sur proposition de M. Lacomme aux Anisy  
Approuvé par M. Lacomme aux Villeneuve, il est

Resolu D'accorder le congé demandé.

✓ Soumettre un rapport du Deputy-Ingénieur en Chef recommandant la réfection du passage de la rue Ontario, entre les nos 10 au 1000 et Phémie au coût total de \$ 560.<sup>00</sup> réparti comme suit:

✓ Réfection de l'asphalte, au coût de \$ 442. payable par forfait.

Réfection de blocs de pavés, au coût de \$ 118. payable par la Montreal Tramway Company après entente avec cette compagnie.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve  
Approuvé par M. Lacomme aux Anisy, il est

Resolu De résoumettre au Conseil d'appliquer aux finis ci-dessus le somme de \$ 560.00 à la fin.

à moins la balance disponible en crédit soit pour solder dans la Division No 10.

✓ Soumettre une communication de M. A. Wacziarg, demandant s'il y a lieu de la retraite.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme aux Anisy, il est

Resolu De transmettre à M. Lacomme aux Anisy.

✓ Soumettre un rapport de l'Ingénieur en Chef demandant la construction de trottoirs permanents sur ladite rue.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve

Approuvé par M. Lacomme aux Anisy, il est

Resolu De transmettre à l'Ingénieur en Chef.

✓ Soumettre une communication de M. O. Pagnette sollicitant un emploi.

Deposer aux archives.

✓ Soumettre une communication de M. Casimir Hilbert sollicitant le position d'assistant bibliothécaire.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme aux Anisy, il est

Resolu De transmettre à M. Lacomme aux Anisy.

✓ Soumettre une communication de la Compagnie de Téléphone Bell, demandant la permission de construire un man-hole dans la rue Notre-Dame, au coin de la rue Verrault.

Sur proposition de M. Lacomme aux Anisy.

Approuvé par M. Lacomme aux Villeneuve, il est

Resolu De réfuser à l'Ingénieur en Chef son rapport.

✓ Soumettre le rapport du Service de l'Architecture pour l'année 1915.

Deposer aux archives.

✓ Soumettre une communication de la Montreal City Land concernant la proposition soumise au Bureau à l'effet de voter un certain nombre de rue à la Ville.

Sur proposition de M. le Comman. au Villeneuve.  
Appuyé par M. le Comman. au Anisy, il est  
Résolu De transmettre ladite communication au dossier.

M. le Comman. au Ross reprend son siège.

✓ Soumis une communication de secrétaire de l'Assoc.  
ciation de l'Exposition Internationale de Montréal,  
en réponse à une demande de renseignements con-  
cernant la subvention qui lui a été donnée en 1910.

Sur proposition de M. le Comman. au Villeneuve.  
Appuyé par M. le Comman. au Ross, il est  
Résolu De référer au département ex. Loc. pour direction.

✓ Soumis une réclamation de M. J. P. Black, en  
rapport avec l'expropriation de sa propriété sur le  
chemin de la Côte du Mouge.

Sur proposition de M. le Comman. au Villeneuve,  
Appuyé par M. le Comman. au Anisy, il est  
Résolu De référer au département des Réclamations, pour  
rapport.

✓ Sur proposition de M. le Comman. au Villeneuve  
Appuyé par M. le Comman. au Ross, il est  
Résolu Qu'un comité composé de M. le Comman. au  
Villeneuve Ross, Anisy, de l'architecte chef du  
contrôle et auditeur et de président de Bu-  
reau des Estimations, soit chargé de revoir le  
réglement de Fonds de Pension Municipal  
et de faire rapport sous le plus bref délai possible.

M. le Comman. au Villeneuve laisse son siège.

✓ Soumis une communication de secrétaire de l'Club  
Duc de Mont-Royal, concernant le service de  
travaux de la ligne Mendon-St. Denis.

Sur proposition de M. le Comman. au Anisy  
Appuyé par M. le Comman. au Ross, il est  
Résolu De référer à l'ingénieur en charge du chemin  
de Fer pour rapport d'urgence.

✓ Soumis les communications suivantes:  
Communication de la Montreal Agencies Ltd. concer-  
nant l'état de la rue Gladstone.

✓ Lettre de M. J. A. Julien, demandant la construction  
d'un trottoir en face de sa propriété sur St. Hubert.

✓ Lettre de M. l'édouard Maynard, transmettant  
son requête de citoyen qui demandent l'installation  
d'un ligne de tramways sur la rue Sherbrooke  
jusqu'à la Mont. St. Michel.

✓ Lettre de la Compagnie Danvers Lalonde Limitée, con-  
cernant l'état de la rue Montane.

Sur proposition de M. le Comman. au Anisy,  
Appuyé par M. le Comman. au Ross, il est  
Résolu De référer les dites communications à l'ingénieur  
en chef, pour rapport.

✓ Soumis une communication du Président de la Société  
Historique de Montréal, concernant le monument érigé  
sur la Place Youville.

Sur proposition de M. le Comman. au Anisy  
Appuyé par M. le Comman. au Ross, il est  
Résolu De référer ladite communication au Ingénieur Adjoint  
de la Ville (M. Beaumont) avec prière de faire rap-  
port, après avoir, au préalable, eu une entrevue  
avec son Honneur le Maire, c. c. s'ajout.

✓ Soumis une communication de M. P. Leslaur, sol-  
licitant une position de ponton.

Sur proposition de M. le Comman. au Anisy  
Appuyé par M. le Comman. au Ross, il est  
Résolu De référer à l'ingénieur en chef.

idame  
✓ Soumis une communication de M. le Gault,  
demandant l'autorisation d'installer un Tea-Room  
sur le Parc Mont-Royal, au bénéfice de la Croix  
Rouge.

Sur proposition de M. le Comman. au Anisy  
Appuyé par M. le Comman. au Ross, il est

Resolu De refuser au Surintendant de Parc Mont-Royal  
son rapport.

✓ Soumis une communication de MM. Ma Marché et  
McGille, offrant leurs services, comme ingénieurs.  
Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
Approuvé par M. LeComte au Conseil. Il est

Resolu De refuser à l'ingénieur en chef

✓ Soumis une requête de résidents de l'avenue  
Wilson, demandant le pose d'une conduite d'eau  
dans ledite rue.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
Approuvé par M. LeComte au Conseil. Il est

Resolu De refuser à l'ingénieur en chef son rapport.

✓ Soumis des rapports de Surintendant des Marchés, de-  
mandant d'être autorisé de faire exécuter certains travaux  
de réparation aux Marchés, savoir:

✓ Renouveler la couverture du Marché St. Laurent, au  
coût de \$ 135.<sup>00</sup> et  
pour une couche de goudron, au coût de \$ 97.<sup>50</sup> soit  
en tout \$ 232.<sup>50</sup>

✓ Réparer la avant-couverture ainsi que la couverture  
du dôme du Marché Bonsecours, au coût de  
\$ 200.<sup>00</sup>

✓ Pour une couche de goudron sur les deux couvertures  
des marchés, situés de chaque côté des marchés  
Saint-Antoine, au coût de \$ 98.<sup>25</sup> et faire exécuter  
d'autres travaux de réparation aux dites couvertures  
au coût de \$ 20.<sup>00</sup> soit en tout \$ 118.<sup>25</sup>

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
Approuvé par M. LeComte au Conseil. Il est

Resolu De refuser au Surintendant des Marchés, de faire  
exécuter les travaux ci-dessus, le coût devant en  
être chargé sur le crédit voté pour réparation  
quintales.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, déclarant  
qu'il ne peut recommander de faire droit à la requête

de M. J. Dalceggio, l'autorisation d'installer un  
moteur à l'ile Ste. Anne sur sa propriété, située au No  
726 du Chemin de la Cité des Berges.

Resolu Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
Approuvé par M. LeComte au Conseil. Il est  
De refuser ledit rapport, et d'informer M. Dalceg-  
gio, en conséquence.

✓ Soumis une communication de l'Architecte de la Biblio-  
thèque, recommandant de substituer la baguette "Kitté"  
au "Kitté", à la baguette "Sage" & "Fisher", pour la mise  
intérieure de la bibliothèque.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
Approuvé par M. LeComte au Conseil. Il est

Resolu De refuser au département en Loi, pour savoir si le  
Bureau peut autoriser ce changement, sans aller au  
Conseil, avec pouvoir de faire rapport d'ingénieur.

✓ Soumis le rapport suivant  
Rapport mensuel du Service Médical Municipal,  
pour le mois d'août 1916.

✓ Liste des marchandises, livrées au département de Sa-  
cendises durant le mois de septembre dernier.

✓ Rapport hebdomadaire du Service de Maladies Contagieuses,  
pour la semaine finissant le 30 septembre.  
Déposé aux archives.

✓ Soumis un rapport de Directeur du Bureau Muni-  
cipal d'Hygiène recommandant de payer à  
M. L. L. de la Saint-Jean une somme de \$ 5.<sup>00</sup> pour  
une copie d'acte donné le 27 septembre dernier.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
Approuvé par M. LeComte au Conseil. Il est

Resolu De refuser le paiement de ladite somme à M. L. de la  
Saint-Jean.  
✓ Soumis un rapport de Directeur du Bureau Muni-  
cipal d'Hygiène et de Statistique, recommandant  
de faire voter de ce crédit au montant total de \$ 275.  
pour le département de Maladies Contagieuses dont \$ 75.

pour l'achat de fournitures et \$ 200 pour l'entretien de l'hôpital de Vanier.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.

Approuvé par M. Lacomme au Aney, il est

Preside De recommander au conseil le vote de l'admission pour le faire ci-dessus.

Sur un rapport du Chef du département des Incendies, recommandant de rembourser au magasin de charbonnerie de Palmoral, un dépôt de \$ 290.42 fait en rapport avec son contrat pour la fourniture des charbonneries aux membres du département des Incendies.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.

Approuvé par M. Lacomme au Aney, il est

Preside D'autoriser le remboursement dudit dépôt.

Sur un rapport du Chef du département des Incendies, recommandant l'ancien de police acquitté en faveur de l'ex-capitaine Reilly et de l'ex-lieutenant Beauchamp.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.

Approuvé par M. Lacomme au Aney, il est

Preside De l'inspecteur au département des Incendies, pour rapport.

Sur un rapport du Chef du département des Incendies sur l'offre faite par M. J. Sauré de vendre à la Ville, pour la fin de la construction d'un poste de pompes, un terrain situé sur la rue Cartier.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.

Approuvé par M. Lacomme au Aney, il est

Preside De déposer aux archives.

Sur un rapport de Surintendant de Police, relativement à l'encombrement des rues du centre de la Ville, par le nombre toujours grandissant de voitures qui y circulent, et suggérant que l'étude de cette question soit transmise à la Commission de législation pour étudier l'opportunité d'y régler la circulation sur le Boulevard St. Laurent, la rue

St. Jacques et Notre-Dame.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.

Approuvé par M. Lacomme au Aney, il est

Preside De l'inspecteur en chef pour rapport d'ingénieur.

La séance est ajournée au jeudi, le 6 du courant, à 10.30 heures A. M.

Ajournement. In meeting

Procès verbal d'une séance spéciale du  
Bureau de Commerce

Tenue le 5 Octobre 1916. P.M.

Concernant la question de Tramways.

Sont présents:

M. l'Honorable M. Martin, Pres.  
M. l'Honorable Villeneuve,  
Amis.  
Ross.

Sont aussi présents:

M. E. A. Robut, président de  
la Compagnie des Tramways.  
J. J. Guerin, avocat.  
M. Ch. Laurin, avocat en chef de la Cité.

Les minutes sont approuvées.

Sur proposition de M. l'Honorable Amis.

Approuvé par M. l'Honorable Ross. Il est  
résolu que quand le Bureau aura besoin des ser-  
vices d'experts, il se servira des services de ces  
experts, sur certaines questions et aussi soumet  
que se peut.

M. l'Honorable Villeneuve propose.

Approuvé par M. l'Honorable Ross.

Le Président a l'honneur de la question des tram-  
ways, immédiatement, en prenant le Règlement  
No. 210 clause par clause.

La proposition étant mise aux voix, le Bureau  
se partage:

Contre M. l'Honorable Villeneuve Ross.  
Contre M. Amis.

Résolu Amis la motion est affirmatoire, et il est  
En conséquence.

A la demande de M. l'Honorable Amis il est

unanimement.  
Résolu que le projet qui viendra de confusion actuelle ne  
sera pas final, mais sera redonné par le Bureau  
de Commerce et soumis de nouveau, pour  
adoption.

M. l'Honorable Amis fait part au Bureau  
d'une demande de M. l'Honorable Côté, à  
l'effet de faire retarder l'étude de la question des  
Tramways, jusqu'à son retour, et il approuve  
cette demande.

Après pourparlers, le Bureau se fonde par ce pro-  
pos de se rendre à cette demande.

Le Secrétaire procède ensuite à la lecture du Ré-  
glement 210 clause par clause.

La clause No. 1 est lue et approuvée, après amendement.

Avant la lecture de la clause 2

Sur proposition de M. l'Honorable Amis.

Approuvé par M. l'Honorable Ross. Il est  
résolu que les chefs de départements de la Cité, soient priés  
de faire rapport d'urgence sur les difficultés qu'ils  
éprouvent, actuellement, en ce qui concerne leur Dé-  
partement respectif, à faire observer la disposition  
du Règlement No. 210 et de faire la suggestion  
qu'ils croient devoir faire, à ce sujet.

M. l'Honorable Villeneuve laisse son siège, et le  
représenté après quelques instants.

La section 2 est lue et approuvée.

La section 3 est lue et après amendement, l'Avocat en  
Chef est prié de préparer une rédaction nouvelle.

La section 4 est lue et approuvée.

Après la lecture de la section 5, la séance est

ajourné à mercredi le 11 du courant à 3 heures  
P.M.

Gouvernement M. M. Malin

Procès-verbal d'une séance spéciale du  
Bureau de Commerce.

Ré: Étude du Budget de 1917.

Tenu le 5 Octobre 1916.  
à 8 heures P.M.

Sont Présents.

✓ Son Honneur le Maire M. M. Martin  
MM. les Commissaires Amis  
Pois.

Le Bureau étudie le budget de la Bibliothèque  
Civique.  
de l'édification de l'Académie et des Ventes.  
de des Marchés.  
de de l'Incinération  
de de l'Éclairage et de l'Énergie.

La séance est ensuite ajournée à vendredi le 6  
du courant à 8 heures P.M. pour continuer l'étude  
du Budget.

Gouvernement M. M. Malin

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commissaires.

Tenu le 6 octobre 1916 A. M.

Présents.

Son Honneur le Maire M. Martin, Président,  
Messieurs les Commissaires Ainey,  
Rose.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours  
de laquelle M. le Commissaire Villeneuve prend son siège.  
(page 24)

Les minutes sont approuvées, telles qu'elles.

Une délégation, composée de Messieurs Rose et Labille  
de la Commission du Hâvre, de M. L. Grand, président  
de la Chambre de Commerce, et de M. H. Walter, du  
Board of Trade soumet au Bureau un rapport  
demandant que la Ville fournisse une somme de  
\$ 50,000 en faveur du British Sailors Relief Fund.  
Après un débat:

Il est  
Résolu que cette demande soit renvoyée à un comité spécial  
composé de Messieurs les Commissaires Rose et Villeneuve,  
ainsi que des conseillers et un délégué, pour  
étude et rapport.

Soumis un rapport de l'ingénieur Supplémentaire  
de la Voie, transmettant un estimate du coût des  
pavés en asphalte de la rue Platt, à partir de la  
rue Ontario, en allant vers le nord.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey,  
Approuvé par M. le Commissaire Rose il est

Résolu de recommander au Conseil le vote d'une somme  
de \$ 6000.00 pour le pavage de ladite rue.

M. le Commissaire Rose laisse son siège.

Soumis un rapport de l'ingénieur Supplémentaire

de l'Agueduc, recommandant la pose de conduites  
d'eau dans les rues suivantes:

Du Vandevit, de Agilda, à l'ouest, 112 pieds de 5 pouces	\$ 600.
Lunsden, de Crimagne vers le nord, 400 pieds de 8"	1200.
Racine do do do 300 " de 12 "	1350.
Beaubien do sur le sud 750 " de 8 "	1950.
Chambord nord de Danvil 700 " de 8 "	1100.
Av. Girouard 675 " de 8 "	1617.50

\$ 8587.50

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey,  
Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu d'autoriser la pose des dites conduites d'eau le coût  
devant être chargé sur le crédit voté, pour la pose de  
conduites principales, en général.

M. le Commissaire Rose reprend son siège.

Soumis un rapport de l'ingénieur Supplémentaire de  
Égouts, recommandant le vote d'un crédit de  
\$ 4500.00 pour la construction d'un décharge de  
liegret du Boulevard Louis, au fillet de Charente  
(sur pont Rouge)

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey,  
Approuvé par M. le Commissaire Rose il est  
Résolu de recommander au Conseil le vote de ladite somme,  
pour la fin ci-dessus.

M. Charles Langlois se présente devant le Bureau  
au sujet de l'offre faite par M. C. Harshaw, pour  
la vente de sa propriété, située sur la rue Notre-  
Dame Est, dans le quartier Mercier.

Le Secrétaire reçoit instruction de mettre devant  
le Bureau, le dossier en cette affaire.

M. J. O. Monneau avocat, se présente devant le Bureau  
et demande que les procédures faites pour la vente  
au chef d'une propriété appartenant au Docteur  
Shawville, et située sur la rue D'Assy soient suspendues.  
Le Secrétaire est appelé devant le Bureau et reçoit in-  
struction de s'entendre avec M. Monneau, pour le régler.

ment de cette affaire.

M. l'échevin Lacombe demande de prêter un certain nombre de toiles à M. Parizeau qui est actuellement à réparer sa propriété.

Sur proposition de M. le Commanche Amey.

Approuvé par M. le Commanche Villeneuve, il est Résolu De donner instruction à l'ingénieur en chef de faire droit à la demande de M. Parizeau, pourvu qu'une somme dépense un montant suffisant pour garantir les toiles en question ainsi que leur détérioration.

M. Lacroix, ingénieur-civil, se présente devant le Bureau, au sujet de son compte que il a envoyé à la Ville pour la préparation des plans de quai Mercier. Le Secrétaire est prié de mettre devant le Bureau le dernier rapportant à cette affaire.

Sur un rapport de l'ingénieur-Surintendant de l'Académie, transmettant les renseignements demandés, par M. le Commanche Villeneuve dans une interpellation, en date du 25 septembre, concernant l'achat de compteur Leeds.

Sur proposition de M. le Commanche Rose.

Approuvé par M. le Commanche Amey, il est

Résolu De transmettre copie du dit rapport à M. le Commanche Villeneuve.

Par résolution en date du 22 nov. 1917 ce rapport a été déposé aux archives voir vol. 22 page 325-

Sur un rapport de l'ingénieur-Surintendant de la Voie, transmettant un extrait de son rapport de la construction d'un trottoir en ciment sur la cité de la rue Lacombe, en face de l'école de la Com. municipal Scolaire de Saint-Séverin & Thaumaturg.

Sur proposition de M. le Commanche Amey.

Approuvé par M. le Commanche Villeneuve, il est Résolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 24.00 pour le faire exécuter.

Sur Honneur le Maire répond, sur siège, pour aller répondre, à son bureau, à M. l'architecte Germain.

M. le Commanche Rose prend le fauteuil.

Sur un rapport de l'ingénieur-Surintendant de la Voie, en réponse à une requête de la Commission Scolaire d'Aboulevard, qui a demandé de faire combler un terrain de l'adite Commission.

Sur proposition de M. le Commanche Amey.

Approuvé par M. le Commanche Villeneuve, il est Résolu De transmettre copie du dit rapport à la Commission Scolaire d'Aboulevard.

Sur Honneur le Maire répond, sur siège.

Sur un rapport de l'ingénieur-Surintendant de la Voie, en réponse à une requête de la Commission Scolaire de la paroisse de Saint-Louis, pour la construction du pont Laral et de la partie rampe.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve.

Approuvé par M. le Commanche Rose, il est Résolu De remettre le dépôt fait par la commission pour la construction du pont Laral et de la partie rampe à l'exception toutefois de ce qui a été fait par les deux plans soumissionnés par M. M. J. O'Sullivan, et la compagnie L. A. Ott.

Sur un rapport de l'ingénieur en charge de Chemin de Fer, sur une requête de construction d'un nouveau ligne de tramway, dans le nord de la Ville.

Sur proposition de M. le Commanche Amey.

Approuvé par M. le Commanche Rose, il est Résolu D'approuver le rapport et de l'ingénieur en charge de Chemin de Fer, et de recommander au Conseil de donner instruction à la Compagnie de Tramway de prolonger sa ligne de la rue St-Basile jusqu'au Boulevard Rosemont.

Sur un rapport de l'ingénieur en charge de Chemin de Fer, sur une requête de Comité municipal de Saint-Jean-Baptiste demandant certaines améliorations dans le service de Tramway.

Sur proposition de M. le Commanche Amey.



Propose Approuve par M. l'homme aux Ros. il est  
De faire rapport au Conseil, recommandant que  
la Compagnie de Steamway recoive instruction  
de donner suite aux recommandations contenues  
dans ledit rapport de l'ingenieur en charge des  
Chemins de Fer.

✓ Soumis un rapport de l'ingenieur Surintendant  
de la Voie en riposte a une communication de  
M. J. Mallette, concernant le drainage de la rue  
O. d'Anghuisy.

Propose Sur proposition de M. l'homme aux Ros.  
Approuve par M. l'homme aux Anis, il est  
De transmettre copie dudit rapport a M. Mallette.

✓ Soumis un rapport de l'ingenieur Surintendant  
de l'Acqueduc, demandant un credit additionnel  
de \$16,000. pour l'achat de chloure de chaux,  
pour le plant de sterilisation.

Propose Sur proposition de M. l'homme aux Villeneuve.  
Approuve par M. l'homme aux Ros, il est  
De recommander au Conseil le vote de la dite  
somme pour la fin ci. dessus.

✓ Soumis un rapport de l'ingenieur en Chef sur  
un avis donne a la Ville, par la Compagnie  
des Steamways, a l'effet que elle doit faire  
des reparations a faire sur voie sur le boulevard  
Rosemont, et que ces travaux sont  
necessaires, par suite de la construction d'un  
eppit, en 1913, sur ledit boulevard.

Propose Sur proposition de M. l'homme aux Villeneuve  
Approuve par M. l'homme aux Anis, il est  
De referer au departement en Loi, pour des etes.

✓ Soumis un rapport de l'ingenieur Surintendant  
de la Voie, recommandant de rembourser  
a la Society Asphaltum Paving Co un depot de  
garantie de \$29,000. accompagnant sa soumission,  
pour la construction d'un trottoir sur le boulevard,  
entre la rue St. Dominique et l'Av. Blomfield.

Sur proposition de M. l'homme aux Villeneuve.  
Propose Approuve par M. l'homme aux Anis, il est  
De faire le remboursement dudit depot.

✓ Soumis les plans de l'ingenieur en Chef  
transmettant un extrait de son rapport de la construction de  
trottoirs en ciment sur les rues Visbit et Chamblay.  
Sur proposition de M. l'homme aux Anis.

Propose Approuve par M. l'homme aux Villeneuve, il est  
De recommander au Conseil le vote d'une somme de  
\$9,800.~ pour la fin ci. dessus.

Propose Sur proposition de M. l'homme aux Villeneuve.  
Approuve par M. l'homme aux Ros, il est  
De donner instructions au departement en Loi, de faire  
protéger la Compagnie Montreal Light Heat & Power  
pour la mettre en demeure de faire une seule coupe  
pour la pose d'une conduite, dans la rue de Mont-  
igny et d'avis a recevoir les instructions de l'ing.  
en Chef.

Propose Sur proposition de M. l'homme aux Villeneuve.  
Approuve par M. l'homme aux Ros, il est  
Que rapport soit fait au Conseil, recommandant que  
les Commissions de Legislation soit priees d'indiquer  
dans les avis qui doivent etre donnees, en rapport  
avec les amendements qui seront soumis a la prochaine  
session de la Legislation, les motifs suivants:  
1° Augmentation du revenu au moyen d'impôts addition-  
nels ou autrement.

2° Emprunt des sommes necessaires pour solder des  
depenses d'administration, et  
d'informer le Conseil que la Commission par laquelle le Bu-  
reau recommande d'ajouter ces motifs dans les avis  
est afin de pouvoir faire face a la situation financiere  
si les revenus sont insuffisants pour couvrir les  
depenses d'administration l'annee prochaine.

✓ Soumis une communication de M. N. A. Pelan, trans-  
mettant sa decouverte de minerais, comme sténographie

locus de la de maison, de la question de Tramiage.  
 Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Appuyé par M. LeComte au Roseil est  
 Résolu D'accepter ledit devis, et de partager le  
 travail de sténographie, entre M. LeComte, Can-  
 green et Desjardins pour la partie française,  
 et M. LeComte et Tremblay pour la partie  
 anglaise, et de demander à M. Bilan de  
 produire les notes qu'il a prises, lors de la première  
 séance.

✓ Soumis un rapport du Surintendant de l'Éclairage  
 au sujet du rapport de la Commission de Service  
 Électrique, et du Surintendant du départe-  
 ment des Privilèges et des Licences, sur la demande  
 de la Canadian National Advertising Company  
 pour un privilège d'installer des boîtes de rebut.  
 Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Appuyé par M. LeComte au Roseil est  
 Résolu De recommander au Conseil l'octroi du privilège  
 demandé pour un an, pour le prix de \$20,000.00  
 en 12 paiements égaux, payable d'avance, chaque  
 mois, de l'installation de la première boîte, pourvu  
 que la Compagnie fournisse à l'expiration du  
 terme du contrat l'accès de ses livres, afin que la  
 Ville puisse vérifier le revenu que la Compagnie reti-  
 nera de ce privilège, pourvu que la Compagnie  
 s'engage en outre:

- 1° Avoir placé ses boîtes qu'aux endroits indiqués  
 par la Ville;
- 2° Avoir installé que des appareils approuvés par  
 elle-même;
- 3° A transporter, à ses propres frais, à d'autres endroits  
 que la Ville désignera, les boîtes de rebut actuel-  
 lement en usage;
- 4° A garantir la Ville contre tout inconvénient ou  
 dommage pouvant résulter de l'usage de ces boîtes;

5° A fairevider les boîtes, à ses propres frais, tous les jours  
 au besoin;

1 \$ 11.00  
 2 \$ 20.00

6° A payer à la Ville un loyer mensuel de \$3.00 par mois  
 par boîte, ce qui formerait la somme de \$36.00 par an;

7° A faire construire les boîtes entièrement à Montréal, à  
 l'exception de la charpente en fer, et à y faire exécuter  
 tous les travaux de peinture;  
 et aux autres conditions mentionnées dans le rap-  
 port du Surintendant de l'Éclairage, en date du  
 2 octobre 1916, et de la Commission de Service Elec-  
 trique, en date du 27 septembre 1916.

✓ Soumis une communication de M. J. Gauthier, deman-  
 dant une subvention, en faveur du Conseil de l'Art et  
 des Manufactures.

Sur proposition de M. LeComte au Aring.  
 Appuyé par M. LeComte au Roseil est  
 Résolu De injurer au Directeur de l'Assistance Municipale  
 pour rapport.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef concernant  
 le revenu de M. Joseph Dujon.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Appuyé par M. LeComte au Roseil est  
 Résolu D'inspecter ledit rapport, et d'informer M. Dujon  
 en conséquence.

✓ Soumis une communication de madame veuve  
 Brennan, au sujet de ses réclamations, contre la  
 Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Appuyé par M. LeComte au Roseil est  
 Résolu De déposer au dossier.

✓ Soumis une communication de The Royal Trust Com-  
 pany, au sujet de l'expropriation des Propriétés de la rue  
 Sheppard, pour l'ouverture de la rue  
 Spadina.  
 Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De informer que la question est sous considération.

Soumis une communication du notaire J. A. Sanguin  
au sujet de l'acquisition d'un terrain de terrain  
par M<sup>o</sup> Eusèbe De Rouer.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.  
Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est

Résolu D'adhérer au dossier.

Soumis un état de compte de la compagnie Beaudin au  
Belting, au montant de \$ 66.93

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De référer au Surintendant de l'achat et de l'envoi,  
pour rapport.

Soumis une communication de la Société Soudée  
demandant le remboursement d'un dépôt de \$ 75.00

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De référer au Surintendant de l'achat et de  
l'envoi pour rapport.

Soumis une communication de M<sup>o</sup> Mc Duff et M<sup>o</sup>  
M<sup>o</sup> au sujet de la réclamation de M<sup>o</sup> Arnie  
Lapin, pour bloc de glace.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De référer au département des Réclamations.

Soumis une communication de Madame M. Vincent  
au sujet de sa réclamation pour dommages  
causés par le nivellement de la rue de la Montagne

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De référer au département des Réclamations

Soumis une communication de M<sup>o</sup> M. Short & James,  
demandant l'installation de conduites d'eau sur  
le Boulevard Rouer.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Soumis une communication de la Commission de  
l'École Protestante du Haut au Picotet, de-  
mandant la construction d'un trottoir, sur le Boule-  
vard Saint Laurent.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Soumis une communication de la Commission de l'École  
Catholique de Montréal, demandant de se faire a-  
dresser une copie du Bulletin Municipal.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De référer au Surintendant de la Cité pour rapport.

Soumis une communication de la Montréal Light. Nat  
Power Co. transmettant un état de compte en  
souffrance, pour dommages causés aux tuyaux  
à gaz

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Avenir, il est  
Résolu De référer au département en Loc. pour rapport d'ingén.

Son Honneur le Maire ayant été absent, en vue de la  
séance du Conseil, est après-midi, M<sup>o</sup> l'Commissaire  
Villeneuve est appelé à presider.

Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, te au sujet  
tant un estimate au montant de \$ 4,293.00 du coût  
des dépenses à exécuter, pour faire disparaître la  
partie d'un bâtiment sur Sherbrooke, situés entre la ligne  
homologues et la ligne de construction.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Avenir.

Appuyé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross il est  
Résolu De donner instruction à l'Architecte de la Ville de  
demander au propriétaire de l'édifice s'il accepte  
demment il accepterait pour la suppression de la partie

de sa propriété, située entre la ligne de construction et le trottoir, et de verser les propriétaires de la rue Sherbrooke, entre les numéros 11, 13 et 15, pour savoir s'ils seraient consentants à contribuer dans le paiement de l'indemnité.

M. Lacomme a présenté au Bureau, M. Lacomme a posé le remplacement à la présidence.

Sur un rapport du Greffier Adjoint de la Cité (M. Cuijau), au sujet de la réclamation de Secours de la Tréboise, au montant de \$ 30.<sup>00</sup> pour honoraires, concernant la conclusion de s'ingérer par le Lieutenant Gouverneur.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve. Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est Résolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 30.<sup>00</sup> pour le paiement de cette réclamation et de donner instruction au Contrôleur et Auditeur d'encluser dans le Budget du prochain exercice, un item de \$ 300. pour couvrir les cas de ce genre.

Sur un rapport avec l'offre de madame P. E. Bowie, de vendre à la Ville une ligne de terrain, pour l'élargissement du Boulevard Rosemont.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve. Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est Résolu De déposer aux archives.

Sur un rapport de M. M. S. Laflamme, C. P. sur lequel il a été fait par le Honorable juge Parsonson des estimations de procès subans, d'ici au mois de Janvier du Communisme.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve. Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est Résolu De donner instruction au Secrétaire de se conformer à cette demande.

Sur un rapport de déboursé fait par le Greffier de la Cour du Recorder, dans différentes causes au montant respectif de \$ 2 96 et \$ 3 63.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve. Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est

Résolu De autoriser le paiement de cette somme, à même le Fonds de Réserve.

Sur un rapport du département en Loi, sur lequel sont certains renseignements, au sujet de l'arbitrage dans la réclamation Henault & Hufferman, P. la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est Résolu De informer le département en Loi, qu'en effet, toute la question a été référée à un comité d'arbitrage composé de M. M. Percival W. St. George, P. E. Mercier, Y. R. Mac Leod, qui doivent agir conjointement et faire rapport sur le montant qu'ils recommandent pour le règlement de cette réclamation.

Sur un tableau d'accidents des employés de Bureau des Estimeurs, pour le mois de septembre.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est Résolu De déposer aux archives.

Sur un bulletin de parti de M. Joseph Bourgeois, inspecteur du Département des Privilèges et des Licences.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est Résolu De déposer aux archives.

Sur un tableau d'accidents des employés de la Cour du Recorder, pour le mois de septembre.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Amey, il est Résolu De déposer aux archives.

Sur un état de déboursé fait par le département

en Loi; dans différents cas, au montant total de \$ 205.<sup>00</sup>

Sur proposition de M. le Commanier Villeneuve, Appuyé par M. le Commanier Aney, il est Résolu D'autoriser le paiement de ladite somme à verser le Fonds de Réserve.

✓ Sur un rapport de Président du Bureau des Estimations, demandant d'ordonner une résolution du Bureau de Commanier en date du 29 septembre, v. Role d'équité de la rue Wolfe - Dans Est.

Sur proposition de M. le Commanier Villeneuve Appuyé par M. le Commanier Aney, il est Résolu De substituer dans la résolution adoptée le 29 septembre 1916, relativement aux rôles d'impôt de la rue Wolfe - Dans Est, le mot "équité" à celui de "trottoir" et d'autoriser le Président du Bureau des Estimations à faire la correction qu'il demande au rôle de Trottoir de la rue Lucania James Morley et de Omer Desjardins.

✓ Sur un rapport de Surintendant des Achats de Chevaux, sur le résultat de la vente à l'enchère d'un cheval du département de l'Incineration.

Sur proposition de M. le Commanier Aney Appuyé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu De lire le dit rapport et d'en tenir une copie au Service de la Cité.

Sur proposition de M. le Commanier Villeneuve, Appuyé par M. le Commanier Aney, il est

✓ Résolu Que l'on verse au département en Loi, qu'elle soit le montant que le bureau de la Ville reçoit annuellement de la part de la Ville, soit en honoraires qu'en salaire.

✓ Sur un rapport de Surintendant des Poursuivants demandant de payer le montant suivant:

Albani Montreuil Montreuil pour deux mandats remis dans le mois \$ 200.

Harmuni Concordia pour lion enrobé donné dans le mois \$ 300.<sup>00</sup>

Sur proposition de M. le Commanier Aney, Appuyé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu D'autoriser le paiement de ladite somme.

Sur un rapport de M. C. E. A. Patterson au sujet du salaire de l'inspecteur de la Cité.

✓ Sur proposition de M. le Commanier Aney, Appuyé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu De référer au Président du Bureau des Estimations pour rapport et d'accuser réception de ladite communication.

La séance est ajournée au 10 du courant à 11 heures A. M.

Gouvernement. Médéric Macpherson

Procès-verbal d'une séance spéciale du Bureau  
des Commissaires

Tenu le 6 octobre 1916. P. M.<sup>(11h)</sup>

Concernant l'étude du Budget pour l'exercice 1917.

Sont Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin. Pré.  
M. M. le Commissaire A. J. G.  
Rou.

Le Bureau procède à l'étude du Budget des  
Départements suivants:

Parc Mont-Royal  
Département des Parcs  
Bureau des Commissaires  
Assistance Municipale  
Éclairage Municipal  
Département de l'Hygiène  
Bureau du Contrôle

La séance est ajournée à samedi le 7 de courant  
à 11 heures A. M.

Ajournement. M. Martin

Procès-verbal d'une séance spéciale du Bureau  
des Commissaires

Tenu le 7 octobre 1916 A. M.

Concernant l'étude du Budget pour l'exercice 1917.

Le Bureau procède à l'étude du Budget du  
Département de Travaux Publics.

La séance est ajournée à mardi le 10 octobre, à  
8 heures P. M.

Ajournement. M. Martin

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Commissions

Tenu le 10 octobre 1916 A. M.

Présents,

M. M. les Commissaires Anis  
Villeneuve  
Roux

En l'absence de Son Honneur le Maire,  
M. le Commissaire Roux est appelé à presider.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au  
cours de laquelle Son Honneur le Maire (page 47)  
prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Sur proposition de M. le Commissaire Anis.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu De suspendre l'effet de la résolution du Bureau  
en date du 6 octobre courant, concernant le privilège  
demandé par la compagnie Canadienne Advertisings  
pour l'installation de boîtes, dans le sein de la  
Ville, et de prier le Surintendant du Département  
des Privilèges de s'aboucher avec ladite compagnie  
pour savoir si cette dernière ne pouvant pas s'enga-  
ger à faire fabriquer en entier ses boîtes à Mont-  
réal, et de faire rapport d'urgence.

Soumis un rapport du Député-Ingénieur en  
Chef demandant l'autorisation d'exécution en  
ce qui les travaux de réparation du passage de la rue  
Ontario, entre les rues Mc Aronson et Plessis, au nord de  
2560.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Anis, il est  
Résolu D'autoriser l'exécution desdits travaux, en vertu.

Soumis deux devis de travaux, fournis par le  
Contracteur et Architecte de la Cité, aux montants respectifs

Résolu

de \$ 37,569.<sup>45</sup> et \$ 2,436.<sup>75</sup> suivant lesdits devis.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Anis, il est

Résolu D'autoriser le paiement.

Soumis une communication de la Chambre de Commerce  
relative au tarif du téléphone, dans la Ville de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Anis, il est

Résolu De référer à l'ingénieur en charge du Chemin de Fer  
pour rapport.

Soumis une communication de M. John Murphy, sug-  
gérant d'imposer une taxe sur les planches d'affichage.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Anis, il est

Résolu De référer au Surintendant du Département des Privi-  
lèges, pour rapport.

Soumis une communication de la Commission Scolaire  
de Saint-Joseph de Bordeaux, demandant à la Ville  
d'y faire la perception de taxes de ladite Commission.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Anis, il est

Résolu De référer au département en Loi, pour décision.

Soumis une communication de la Town Land Company  
concernant le paiement d'un compte, au montant de  
\$ 496.<sup>95</sup> valant par la Cité.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Anis, il est

Résolu De référer au Surintendant des Achats et de Vente, pour  
rapport.

Soumis un rapport de l'ingénieur en Chef demandant  
d'exécuter en vertu les travaux suivants.

Revoilement du Parc Saint-Joseph, en face de l'église  
Saint-Pierre Blanc, au coût de \$ 5,110.<sup>00</sup>

Construction d'un clocher, en face de la résidence de M.  
St. Rockman, sur la rue de la Montagne, au coût de \$ 558.<sup>00</sup>

Résolu

✓

✓

✓

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.  
 Appuyé par M. LeComte au Conseil Villeneuve, il est  
 Résolu D'attribuer l'Ingénieur en Chef, à exécution en règle  
 les travaux ci-dessus.

Sur une communication de la Compagnie Abuta  
 Site Oilium Limited, concernant la proposition qu'elle  
 a faite de faire l'expérience de son asphalte sur  
 une section de rue de la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil Villeneuve.  
 Appuyé par M. LeComte au Conseil Ross, il est  
 Résolu De référer au Directeur Ingénieur en Chef avec in-  
 tention de s'aboucher avec ladite compagnie, en  
 vue de donner suite à cette proposition.

Sur une communication de M. L. P. Dutil  
 sollicitant une position à la Bibliothèque  
 Déposé au dossier des demandes d'emploi.

Sur une plainte de M. F. J. Mc Cracken, contre  
 le Service de l'Inspection.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil Anis.  
 Appuyé par M. LeComte au Conseil Villeneuve, il est  
 Résolu De référer au Surintendant du Service de l'Inspection  
 pour rapport.

Sur une communication de M. LeComte au Conseil  
 Anis en réponse à une interpellation de M. LeCom-  
 te au Conseil Villeneuve, en date du 2 octobre courant  
 concernant le renouvellement de la franchise des  
 Travaux.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil Anis.  
 Appuyé par M. LeComte au Conseil Ross, il est  
 Résolu De déposer au dossier de la question des Travaux.

Les documents susdits sont soumis au Bureau, et  
 pour le mois de septembre déposé aux archives.  
 Rapport d'activité du employé du apt. de Marché, pour le mois de septembre.  
 Rapport de service de l'Inspection de la Plomberie  
 pour le mois de septembre.

Sur une communication de M. Cassin Hébert,  
 sollicitant la position de assistant bibliothécaire.  
 Déposé au dossier des demandes d'emploi.

Sur un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une offre faite  
 par M. F. Lemoni, d'essayer un nouveau modèle  
 d'excavateur, pour la construction de tranchées.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil Anis.  
 Appuyé par M. LeComte au Conseil Villeneuve, il est  
 Résolu D'accorder ladite demande, pourvu que le travail soit  
 fait gratuitement, et que ledit Monsieur Lemoni soit  
 tenu responsable de tout accident qui pourvient être  
 causé par l'emploi de cette machine, l'Ingénieur en  
 Chef entendant de l'Égoutte des voiries l'endroit ou est  
 essai pourra être fait.

Sur le dossier sur le soumissionnaire reçu le 6 septembre  
 1916, pour la construction du Pont Lasalle et de pont  
 rampe.

M. LeComte au Conseil Villeneuve propose.  
 Appuyé par M. LeComte au Conseil Anis. Qu le contrat  
 pour la construction du Pont Lasalle et de pont rampe  
 soit accordé au plus bas soumissionnaire, M. J. O'Sullivan  
 appuyé de sa soumission, reçue le 6 septembre 1916, que  
 Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient auto-  
 risés à signer le contrat à intervenir et que le dépôt  
 soient remis aux autres soumissionnaires.

Le vote est appliqué sur la proposition ci-dessus.  
 Votant pour: M. LeComte au Conseil Anis, Villeneuve, Ross.  
 La motion ci-dessus est déclarée adoptée, et il est  
 Résolu En conséquence.

Sur un rapport du Surintendant de Marché, de  
 mandant d'être autorisé à faire contracter avec des re-  
 miers pour la voiture à foire, au coût de \$ 700-00 et être  
 imputé sur le crédit vote pour le contingent des Marchés.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil Anis.  
 Appuyé par M. LeComte au Conseil Villeneuve, il est  
 Résolu D'accorder l'autorisation demandée.

Sur un rapport du Surintendant de Marché, sur



une plainte de M. D. Robillard, concernant les  
étages à pression du marché St. Jean Baptiste  
Sur proposition de M. l'homme au Anisy

Approuvé par M. l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu D'accepter ledit rapport.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.  
Approuvé par M. l'homme au Anisy, il est

Résolu Que le Surintendant de Achale et des Vents, soit  
autorisé à demander des renseignements pour la  
construction de pontalou des constables et des officiers  
depuis que du tunnel d'acier, pour le départe-  
ment de Polne, suivant le rapport adopté par  
le Conseil le 6 octobre suivant.

Sur proposition de M. l'homme au Anisy  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est

Résolu D'autoriser le Diputé-Ingénieur en Chef, à faire  
exécuter en régie les travaux ci-dessus.

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve  
Approuvé par M. l'homme au Anisy, il est

Résolu D'accepter le réquisitoire suivant:  
Voies (Hotel de Ville) No: 61  
Aqueducs 553-554-555-556-557-558-559-560-561-562.  
Voies (Division Est) 150.  
Os. de Quai 92-93.  
Egouts de do 113-114.  
Pavement 21.  
Chirurgie et Lancer 14.

Sur proposition de M. l'homme au Anisy  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est

Résolu Que le Surintendant de Achale et des Vents, soit  
autorisé à demander des renseignements pour la  
construction de pontalou des constables et des officiers  
depuis que du tunnel d'acier, pour le départe-  
ment de Polne, suivant le rapport adopté par  
le Conseil le 6 octobre suivant.

Sur proposition de M. l'homme au Anisy  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est

Résolu De recommander au Conseil le vote de l'adite somme  
pour la fin ci-dessus.

Sur proposition de M. l'homme au Anisy  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est

Résolu De transmettre ledit rapport au Conseil, avec prière de le  
soumettre à la Commission Spéciale du Gouvernement  
Fédéral, et d'en communiquer une copie à M. L'ich-  
er Lacombe.

Sur proposition de M. l'homme au Anisy  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est

Résolu De l'accepter au Trésorier de la Cité, avec prière de faire  
rapport, après avoir, au préalable, entretenu Son Hon-  
neur le M. au, sur ce sujet.

Sur proposition de M. l'homme au Anisy  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est

Résolu De recommander au Conseil le vote de l'adite somme  
pour la fin ci-dessus.

M. l'homme au Villeneuve donne avis qu'il a pu se procurer  
signe du Devoir, et proposera la résolution suivante:  
"Le Conseil de la Ville de Montréal, sur la proposition de  
M. l'homme au Villeneuve, a l'honneur de vous adresser  
l'avis suivant: Attendu que lorsque la Ville demande des renseignements  
pour la fin ci-dessus."

pour l'exécution de ses travaux, elle a son des-  
 cheur dans le cahier de charges une clause de  
 garantie de cinq ou dix ans, ce qui force naturel-  
 lement les soumissionnaires de faire leurs estimés  
 en conséquence.

Attendu que la Ville n'inclut pas dans sa propre  
 soumission cette garantie qu'elle exige des autres  
 soumissionnaires;

Le Bureau des Travaux

si, en justice pour les entrepreneurs, la Ville ne devait  
 pas inclure dans sa propre soumission une  
 somme pour couvrir le risque de réparation des  
 ouvrages, dont elle aura obtenu l'entrepreneur, par  
 soumission, de façon que la Ville soit mise  
 sur le même pied que les autres entrepreneurs.

Soumission communication de la Compagnie Domi-  
 nion Glass, demandant de leur un rabais à ra-  
 pport pour un jour ou deux.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> le Commissaire Anis,

Approuvé par M<sup>rs</sup> le Commissaire Ross, il est

Résolu qu'Antoine l'ingénieur en Chef, a lu en la  
 Dominion Glass Compagny, un rabais à rap-  
 port au taux de 6<sup>tes</sup> par jour, comprenant la ma-  
 chine et un ingénieur, ladite Compagnie devant  
 fournir le combustible nécessaire, ainsi qu'un  
 gardien, et se rendre responsable de toute  
 douve que.

Le Bureau procède à l'ouverture de soumission  
 reçues, pour la construction du Pont Church et  
 approuvé.

Les soumission suivantes sont ouvertes en pré-  
 sence des parties intéressées, à savoir:

Tenders for Church Bridge. (Opened October 10<sup>th</sup> 1916)

No. en- voies	No. 1 Bids Road	No. 2 Bids Bridge	No. 3 Bids Water main	No. 4 Bids Bridg St. Hall	No. 5 Bids Cable & S. Wells	No. 6 Bids Pavements	No. 7 Bids Cable-Parapet	No. 8 P.L. Opus 30 lbs. 4 lbs. for 100 cu. yds. for 100 lbs.	No. 9 Bids 100 cu. yds. for 100 lbs.	No. 10 Bids 100 lbs. for 100 lbs.	No. of days	Dispen- dit
Thos. J. Dwyer	\$ 14,000	55,000	6,000	30,000	2,000	2,000	2.00	9.00	14.00	5.00	300	5,000.
Thos. Leonard & Co.	4,500	49,700	2,590	26,200	4,500	4,500	1.50	7.50	10.50	4.50	170	5,000.
L. A. Ott & Co.	8,625	58,421.25	4,325.67	28,016.46	4,609.55	3,553.70	1.50	8.50	11.00	5.00	200	5,000.
H. G. Corcoran	5,500	60,370.60	3,650.	24,005.00	2,135.	3,480	2.00	9.00	15.00	5.00	300	5,000.
A. J. Lam	2,500	48,000	2,200	20,900.	2,200	2,800	South 1.50 North 4.00	8.00	8.00	5.00	250	5,000.
J. J. Goyette	2,587	41,906.	2,151	23,623.	2,370	3,220.	1.00	8.00	9.00	4.00	400	5,000.
Lauren J. L. L. L. L.	5,736.	56,823	3,839	23,300.	2,945.	4,271.	1.50	9.00	15.00	5.00	400	5,000.
Atter le quin- la pec.	4,427.00	62,200.	2,785.	26,100.	2,800.	5,900.	2.50	8.00	11.50	5.00	210	5,000.
John Quinlan	6,250.	52,000.	3,100.	22,880.	2,450.	3,180.	1.00	8.00	15.00	5.00	400	5,000.

Sur proposition de M. le Comissaire Ainiy,  
 Appuyé par M. le Comissaire Ross il est  
 Résolu De lui faire les dites soumissions d'ingenieur en chef,  
 d'ingenieur-Intendant de l'Agueduc, et au  
 departement en Loi, pour tabulatus et rapport, et  
 de donner instruction au Tresorier de la Cite de  
 remettre les depôts de soumissions avec, à l'exception  
 des depôts de deux plus les soumissions avec  
 sur réceptions du rapport de l'ingenieur-Intendant  
 de l'Agueduc.

La séance est assemblée, à demain, mercredi le 11  
 octobre, 1916, à 11 heures A. M.  
 5 mots rayés

Gouvernement M. Malin

Procès verbal d'une séance du Bureau des Comissaires

Tenu le 11 octobre 1916. A. M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Président,  
 M. le Comissaire Ainiy,  
 M. le Comissaire Ross.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours  
 de laquelle M. le Comissaire Villeneuve prend son siège.  
 Les minutes sont approuvées, telles que lues.

✓ Soumis une communication de Madame J. Malo, sollicitant  
 un emploi de femme de peine.  
 Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve,  
 Appuyé par M. le Comissaire Ainiy, il est  
 Résolu De transmettre au Lieutenant de l'Edifice Municipal.

✓ Soumis une communication du Portier J. A. Monseau  
 concernant l'offre d'une de ses chaises, d'ancien en  
 négociation avec la Ville, au sujet de l'achat d'une  
 table, pour l'élargissement du tunnel de la rue St. Denis.  
 Sur proposition de M. le Comissaire Ross,  
 Appuyé par M. le Comissaire Ainiy, il est  
 Résolu De transmettre à M. le Comissaire Villeneuve

✓ Soumis une requête des cochers stationnés en face de  
 la gare de M. de. End. demandant l'installation d'un  
 rampa si une s'est en droit.  
 Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve,  
 Appuyé par M. le Comissaire Ainiy, il est  
 Résolu De transmettre au Lieutenant du département de l'Éch.  
 rage, pour rapport d'urgence.

✓ Soumis une communication de la compagnie Renaud  
 Motor Supply demandant la permission d'installer  
 une pompe à gazoline au No. 326 de la rue St. Cath.  
 Est.  
 Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Avey, il est  
Résolu De référer à l'Architecte de la Ville, pour rapport.

✓ Soumis une communication de Madame J. Boudley  
se plaignant de la négligence des employés du  
Département de l'Insinuation.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Avey.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu De référer au Supérieur de Service de l'Insinua-  
tion, pour rapport.

✓ Soumis une communication de la compagnie de  
téléphone Bell, demandant la permission de con-  
tinuer des conduits souterrains dans l'avenue Van Horne.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Avey, il est  
Résolu De transmettre à l'Ingénieur en Chef, pour rapport.

✓ Soumis un rapport de Directeur de l'Assistance  
Municipale, informant le Bureau qu'il est  
très tard, pour envoyer de diligences à la conférence  
de la National Housing Conference.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Avey.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu D'approuver ledit rapport.

✓ Soumis un rapport de Directeur de l'Assistance  
Municipale, recommandant que la Charte soit  
amendée, de façon à obligez tout le monde  
d'arrêter de M. O'Neil subventionnés en son  
à son rapport à la Ville, chaque année.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Avey, il est  
Résolu D'approuver ledit rapport, et de recommander à la  
Commission de législation de préparer un amendement  
à la Charte conformément au rapport du  
Directeur de l'Assistance Municipale.

✓ Soumis un rapport de Département en Loi, au sujet  
le Bureau, que la Cité est justifiable de traiter le  
chemin Wakefield comme chemin public, et de

l'inscrire dans le registre des rues publiques de la Cité  
suivant les dispositions de l'article 410 de la Charte.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Avey, il est  
Résolu D'approuver ledit rapport, et de faire rapport au Conseil  
en conséquence.

✓ Soumis un rapport de département en Loi, en réponse à  
un projet, relatif à la Cité, par Madame O. Pessault,  
qui se plaint qu'elle est privée de son chemin de sortie  
sur le rue Hawthorn.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Avey, il est  
Résolu De référer au département en Loi, pour décision.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, sur un  
dont l'autorisation d'exécuter en riges le travail sur  
pour donner un accès en l'été, sur l'avenue Ontario, entre l'avenue  
des Pins et la rue Sherbrooke, au coût de \$ 2,016.<sup>00</sup>

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Avey.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Rose, il est  
Résolu D'autoriser le l'Ingénieur en Chef, à exécuter en riges  
le travail ci-dessus.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur mécanicien en charge  
de auto, transmettant un extrait du coût de la  
construction d'une sub-voiture, avec le matériel pro-  
venant de deux vieilles voitures Oldsmobile, et du coût  
de l'entretien de cette voiture pendant une année.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Avey, il est  
Résolu De référer au Supérieur de Service de l'Alcali et du Vent,  
avec instruction de vendre les dites voitures, avec une mise  
à prix.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur, Supérieur de la  
Voie, informant de rapport précédent, au sujet de  
l'importation de matériel entrapôt de réparation de  
Gouvernement Fédéral sur la rue Woodman.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Proposé Approuvé par M. le Commissaire Avey, il est

Resolu Par le Gouvernement Federal que la Ville a en-  
tente a son premier arri de 21 juillet, et d'avis a  
demander de nouvelle bague de rue, au cas ou il  
contenirait sur le casu faisant compari entre la  
me Mc Gill, le Square Youville et la rue Normand.

33254

Par resolution en date  
du 22 nov. 1917 ce rapport  
a été déposé aux  
archives. Voir vol. 22  
page 325-

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef recom-  
mandant de faire voter un crédit de \$ 500. pour  
rendre carrossable la rue Venant, entre la rue  
St. Catherine et Notre Dame.

Sur proposition de M. McCommu au Anis,  
Appuyé par M. McCommu au Villeneuve, il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote de ladite  
somme par la fin ci-dessus.

Soumis un rapport de l'Ingénieur-Surintendant  
de l'Acqueduc, au sujet du contrat accordé à  
compagnie Andrew Baile, pour les fournitures de  
chaux bitumineuses.

Sur proposition de M. McCommu au Ross,  
Appuyé par M. McCommu au Anis, il est

Resolu De donner instruction au Notaire de la Cité de  
prohiber ladite compagnie, suivant le rapport de  
l'Ingénieur-Surintendant de l'acqueduc.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef recom-  
mandant de payer sur le contingent du départe-  
ment de l'Esprit, et de département de la Voirie  
une somme de \$ 25.00 pour être appliqués au con-  
tingent du Président du Bureau de Construction.

Sur proposition de M. McCommu au Anis,  
Appuyé par M. McCommu au Ross, il est

Resolu De faire rapport au Conseil en conséquence.

Soumis un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de  
la Voirie, transmettant un plan de la route de la con-  
struction d'un trottoir en ciment, sur la rue Bordaux,  
à partir d'un point situé à 100 pieds au sud de la  
rue Saint-Jérôme, jusqu'au Boulevard Saint-Joseph.

Sur proposition de M. McCommu au Anis,  
Appuyé par M. McCommu au Ross, il est

Resolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de  
\$ 670. pour la construction dudit trottoir.

Soumis une interpellation de M. l'Échevin Lafortune,  
demandant l'établissement d'un arrêt de tramway  
à l'angle de rue St. Catherine & Davidson.  
Sur proposition de M. McCommu au Anis,  
Appuyé par M. McCommu au Ross, il est

Resolu De référer à l'Ingénieur en charge des Chemins de Fer pour  
rapport.

Soumis le rapport de l'Inspecteur de Tramways, pour la  
semaine finissant le 30 septembre.  
Déposé aux archives.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, re-  
commandant d'autoriser la Municipalité Publique Service  
Coopération à ériger des poteaux sur le côté nord de la rue  
Saint-Joséph, à partir du côté ouest de la rue Chateaubri-  
and jusqu'à la rue Saint-Hubert.

Sur proposition de M. McCommu au Anis,  
Appuyé par M. McCommu au Ross, il est

Resolu D'approuver ledit rapport, et de faire rapport au Conseil  
en conséquence.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, déclarant ne  
pouvoir recommander le garage de la rue St. Dominique  
entre la rue Bellsham et Mcgart.

Sur proposition de M. McCommu au Anis,  
Appuyé par M. McCommu au Ross, il est

Resolu D'informer le requérant en conséquence.

Soumis un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, concernant l'empêchement, sur la route Fortifica-  
tion, d'un chemin érigé par M. Mc J. Parryth & Co.

Sur proposition de M. McCommu au Anis,  
Appuyé par M. McCommu au Ross, il est

Resolu De référer au département en loi, avec instructions de  
prohiber M. Mc J. Parryth et Co. d'arrêter ou de  
clocher en question.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant des  
Écrits, recommandant de passer aux deux gardiens  
de la Fosse Imhoff de Cartierville, leur frais de  
transport, soit un moyen de \$ 5.74 par mois  
chacun.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil  
Appuyé par M. Lecomte au Conseil il est  
Résolu De payer les billets de tramway dépenses par les deux  
gardiens de la fosse Imhoff de Cartierville, la somme  
requise s'élève à \$ 11.48 dont ils jouiront même l'op.  
proportionnelle par l'entente de la dite fosse Imhoff à  
l'item contingent.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de  
la Voie, recommandant de faire voter un crédit de  
\$ 1,000. pour l'achat de matériel pour le repiquage  
des balais-rouleurs, ledite somme devant être  
payée à même le crédit voté pour l'entretien des routes  
par trou de arrosage balais, etc.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil  
Appuyé par M. Lecomte au Conseil il est  
Résolu De faire rapport au Conseil, en conséquence.

Sur une interpellation de M. L'Échevin Moineau  
demandant de faire préparer des plans pour la  
construction de tunnels sur la voie de C. P. R.  
aux rues Saint-Hubert, Atholique et Bourbon  
Carmichael.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil  
Appuyé par M. Lecomte au Conseil il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Sur une interpellation de M. L'Échevin Houli, en  
cernant l'établissement d'un arrêt de tramway sur  
la rue St. Denis, entre la rue Bellavance et Beaulieu.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil  
Appuyé par M. Lecomte au Conseil il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur en charge de l'œuvre de  
St. J. pour rapport.

Résolu

Résolu

Résolu

Résolu

Sur une interpellation de M. L'Échevin Mayrand  
demandant de faire préparer des plans pour la cons-  
truction d'un tunnel, sur la rue de C. P. R. et  
l'avenue Delorme, ainsi qu'avec une fosse et  
Steville.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil  
Appuyé par M. Lecomte au Conseil il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Sur un rapport de l'Ingénieur en Chef informant le  
Bureau qu'il est trop tard pour donner suite à un offre  
de l'architecte Canadien de publier des annonces relati-  
ves à la dem. ande de soumission pour le pont de la  
rue Church.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil  
Appuyé par M. Lecomte au Conseil il est  
Résolu De référer à l'architecte Canadien en conséquence.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant des Égouts  
concernant le raccordement de la canalisation de M. A. Can-  
terien avec l'égout de la rue Killian.

À la suggestion de son Honorable Maître le Secrétaire est  
prévu d'écrire à M. A. Canterien de s'entendre avec l'ingé-  
nieur de la Ville pour régler cette affaire d'une manière  
satisfaisante.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voie, transmettant un extrait du rapport de la inspection des  
parages, en face de l'école Edward Murphy, Acad.  
municipale de Verdun et Académie de Bon Conseil.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil  
Appuyé par M. Lecomte au Conseil il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de  
\$ 1,640. pour substituer un parage en asphalte au parage  
actuel en face de l'école

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voie, transmettant un extrait du rapport de changement  
du parage en face de l'école St. Anne et de l'école  
Bethléem.

Sur proposition de M. Lecomte au Conseil

Par résolution en date  
du 22 nov. 1917 a été  
déposé aux archives  
voir vol. 22 page  
325-

Par résolution  
en date du 22 nov. 1917  
le rapport a été  
déposé aux archives  
voir vol. 22 page 325

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote d'un somme de  
\$ 3,253.<sup>00</sup> pour la fin de l'année.

Sur un rapport de département en Loi. trans-  
mettant un avis de la M<sup>o</sup> Central Public Service  
Corporation pour la pose de poteaux sur la rue Conger.  
Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De l'infirmer et l'ingénieur en chef pour rapport.

Sur un rapport de l'ingénieur Supérieur de  
la Voie. transmettant un avis de la M<sup>o</sup> de la  
construction d'un trottoir en bois sur la rue de St.  
Hubert et Louisbourg.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De l'infirmer et l'ingénieur en chef pour proposer un es-  
timé de la construction d'un trottoir per-  
manent.

Sur un rapport de département en Loi. transmet-  
tant un avis de la M<sup>o</sup> Central Public Service  
Corporation pour l'érection d'un poteau sur l'avenue  
Molson.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De l'infirmer et l'ingénieur en chef pour rapport.

Sur un rapport de M. l'échevin Berdon.  
demandant le rétablissement d'un arc de triomphe  
à l'angle de la rue Notre-Dame et Beaudry.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De l'infirmer et l'ingénieur en charge de la bureau de  
la Voie pour rapport.

Sur un rapport de M. l'échevin Poiré.  
concernant le passage de la rue Villeneuve, entre la  
rue Dorchester et Piedmont.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De l'infirmer et l'ingénieur en chef pour rapport.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.  
Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu Que les travaux de passage de la rue Saint-Maurice  
soient exécutés en urgence.  
M. Blouin au Conseil.

Sur un rapport de M. l'échevin de la Voie, vérifié par le  
Commissaire et l'ingénieur de la Voie, aux montants su-  
perficie de \$ 4,387.<sup>00</sup>, 8,360.<sup>00</sup>, 12,950.<sup>00</sup> sur un  
billet certifié.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De l'infirmer le paiement.

Sur un rapport de département en Loi. sur la propo-  
sition de M. de N. P. D'Amour, qui a acheté de la Ville,  
une terre faisant partie du lot No. 878 du quartier  
Saint-Jacques.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu De l'infirmer le nouveau au département en Loi. pour ex-  
pliquer la différence entre le plan bleu et le plan orange  
en fait.

Sur proposition de M. Blouin au Conseil.

Appuyé par M. Blouin au Conseil il est  
Résolu Qu'il soit fait suite à la résolution du Bureau en  
date du 19 juillet, 1916, à l'effet d'accorder de  
conduite à la compagnie Hall & Adams local et à  
M. Andrew Baile, pour la fourniture de charbon  
de feu rapport au Conseil, à l'effet que les condi-  
tions pour le paiement de ces contributions soient révisées  
de la manière suivante:

\$ 48,000 approximativement au budget de 1916 et  
\$ 36,000 au budget de 1917

Sur un rapport de M. l'échevin Lapointe  
offrant de vendre à la Ville deux terres de terrain





Approuvé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve il est  
Résolu De signer a l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Sur une communication de M<sup>o</sup> W. P. Lyman  
concernant l'entree, situee a l'ouest de la propriete  
Hydroth. Curran.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Arny.

Approuvé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve il est  
Résolu De signer a l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Sur un rapport du Surointendant du departement  
des Privilèges, recommandant l'octroi des privilèges  
suivants:

James Walker, privilège de garder en place, une  
entree a charbon, sur le trottoir de l'avenue des  
Sain, Ouest

J. S. L. Ross, privilège de garder en place, une  
entree a charbon, sur le trottoir de la rue Saint-  
François Xavier.

Successor Joseph Mason, privilège de garder en  
place, deux puits de lumiere, sur le trottoir de la rue  
Belmont.

Successor G. W. Stephens, privilège de garder en place,  
une route sur le trottoir de l'avenue Hamelin.

La Compagnie J. B. Sparrow Structural & Amusement  
privilège de garder en place, une entree a charbon  
sur le trottoir de la rue Ste. Catherine Est.

J. C. Penfield & al, privilège de garder en place, une  
entree a charbon, sur le trottoir de la rue des Consules.  
Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross, il est  
Résolu De recommander au Conseil l'octroi de dits privi-  
lèges

Sur un rapport du Surointendant du Departement  
des Privilèges, transmettant la demande de

M<sup>o</sup> l'Commissaire P. O'Leary, pour le privilège de garder en  
place une marguerite au-dessus du trottoir de la  
rue St. Andre.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross, il est  
Résolu De recommander au Conseil l'octroi dudit privilège.

Sur un rapport de departement en Loi, reaffirmant  
la recommandation faite dans un rapport précédent  
concernant une réclamation de M<sup>o</sup> Oskar Hogue,  
pour une entree a terre sur le Boulevard  
St. Laurent.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross, il est  
Résolu De convenir dans ledit rapport, et d'informer M<sup>o</sup> Hogue  
en conséquence.

Sur un rapport de departement en Loi, sur le refus  
de la ville de Lachine de contribuer a la preparation d'un  
plan pour l'assainissement de la Riviere Saint-Pierre.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Arny, il est  
Résolu De transmettre ledit rapport au Conseil, pour information  
a la Commission de Legislation, avec priere de préparer  
un amendement a la Charte, conformément audit rap-  
port.

M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross laisse son siege.

Sur un rapport de l'Avocat en Chef, recommandant  
d'accepter la suggestion faite par le tiers de payer a  
la compagnie Charles River Trust, la somme de \$ 25.<sup>00</sup>  
pour un coupon payable le premier jour de mai et qui a  
été égale.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M<sup>o</sup> l'Commissaire Arny, il est  
Résolu D'attribuer le Tiers de la dette a faire le paiement dudit  
coupon, aux conditions mentionnées dans la lettre de la  
Compagnie, en date du 26 septembre 1916.

M<sup>o</sup> l'Commissaire Ross reprend son siege.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur l'offre faite par Moadash P. A. Bidard de rendre à la Ville un terrain situé au coin du rue Beaubien et Futhum.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve. Appuyé par M. LeComte au Anis, il est Résolu D'informer M. Bidard que la Cité n'intend pas pour le moment se servir de son offre.

Soumis un rapport de département en Loi et de sont laissent à la Expert, recommandant le règlement de certains récla. descriptifs des Bureaux en attente, pour le réclamation pour accident de travail qui s

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve. Appuyé par M. LeComte au Anis, il est Résolu D'autoriser le règlement des dits réclamation. En. fonde de suivre, savoir:

Joseph Asphall	Parings. Accident d'auto	43.50
Jos. P. S. Godby	Domage à la propriété	118.50
J. L. Lafleur	Stu. Inm. d'auto	162.50
M. M. Pinedant	Accident	5.00
Dr. J. C. Carter	San. professionnelle	5.00
Enginier Puma	Halte. d'auto	17.50
(plus # 1.00 à M. M. Morgan & Laruy)		
Yvon Dumais	San. Accident d'auto	21.40
Cléopha Chaumont	do do	13.50
C. A. Marchand	Impression de factures	113.75
Jos. Lognon	Accident de travail	9.50
(plus # 1.00 à M. M. Trudeau & Guiso)		
C. Fincault	Accident de travail	37.50
Alis Martin	do do	22.00
Henri Lévesque	do do	12.50
Henri Charbon	do do	17.90

Réclamation rejetées: 10319-10342-10359-10311-10241-10361-10377-10376-10368.

Soumis un rapport de Truism, recommandant d'accorder à M. Meidius Dupuis un délai, jusqu'au 26 mai prochain, pour le paiement d'une somme de \$943.00 étant un versement dû, sur le prix de vente d'un terrain lot, situé sur le Parc St. Georges Etienne Cartier.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve. Appuyé par M. LeComte au Anis, il est Résolu De concourir dans ledit rapport.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve. Appuyé par M. LeComte au Anis, il est Résolu D'approuver le règlement suivant: Voir (Dev. P. Ord.) Nos 322-324.

Soumis un communiqué de M. Guy Davis, avocat, concernant le permis de construire par M. Henry Morgan pour la construction d'un maison à appartements, sur le rue Jean Meunier.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve. Appuyé par M. LeComte au Anis, il est Résolu De référer à l'Architecte de la Ville, pour inspection et rapport en lui attirant son attention sur le fait que le Bureau est en forme qu'il doit y avoir un engin installé dans cette propriété.

M. LeComte au Villeneuve attire l'attention de l'Ingénieur en Chef sur l'état de la rue Wilson, à l'ouest de l'avenue Notre-Dame de Grâce, laquelle, sur, d'après plusieurs résidents serait impraticable. Les citoyens se plaignent au même temps de manque d'eau. Le permis étant en suspens et le tuyau qui transporte cet eau étant à découvert ce qui va l'exposer à la gelée cet hiver.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve. Appuyé par M. LeComte au Anis, il est Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Soumis un rapport, demandant la nomination de M. J. Pagan, comme inspecteur dans le département de Suroest. Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Appuyé par M. LeComte au Anis, il est Résolu De référer au Chef de département des Suroest, pour étude et rapport, et d'informer M. Pagan, en conséquence.

Soumis un compte de St. Anthony's Guild pour les services sur une propriété située aux nos 863 et 865 de la rue Dorchester. Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
Résolu De refuser au Surintendant de la Cité, pour aménager l'histoire  
de cette question.

38 33501

Car, résolution en date du 22 nov. 1917 et rapport  
a été déposé aux archives phaltes sur la rue St. Emile, entre la rue de Com.  
Voir vol. 22 page 325  
Sommé un rapport du Deputy-Ingénieur en Chef  
recommandant la construction d'un passage en as-  
phalte et la rue Beauport, ainsi que sur les côtés  
est et ouest du Square George-Étienne Cartier.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote d'un crédit de  
\$ 11,000 pour la fin ci-dessus.

Sommé un rapport du Deputy-Ingénieur en Chef  
demandant d'être autorisé à exécuter en vue de  
travaux de réparation de trottoirs, sur la Cité Nord  
de la rue St. Catherine, entre la rue St. Denis et  
Ambert.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
Résolu D'accorder l'autorisation demandée.

Sommé un communiqué du recteur de l'église  
de Piedmont, demandant l'usage gratuit de  
la salle municipale du quartier Saint-Paul, pour  
la soirée du 18 octobre courant.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
Résolu De refuser au Surintendant des Edifices Municipaux  
certaines permissions d'usage de la salle.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
Résolu Attendu que la Cité de Montréal a déjà attiré l'attention  
du Conseil de Montréal, dans une résolution pas-  
sée le 27 février 1916, sur une avance de fonds de  
\$ 25,000 à la Commission de Paris de Montréal  
pour la Cité, pour les travaux de revêtement dans  
la Cité de Montréal.

Attendu que le 3 mars 1916, le Conseil de la Cité de Mon-  
tréal, dans une résolution adoptée à l'unanimité,  
a informé la Cité de Montréal que le prêt temporaire de  
\$ 25,000.00 fait à la Commission de Paris de Montréal  
ne devrait être affecté exclusivement à des travaux de  
revêtement et à l'amélioration d'un grand avenue qui  
devrait traverser la propriété de Paris.

Attendu que l'attention du Bureau est attirée sur le fait  
que l'on serait à la veille de mettre à exécution des plans  
de construction dans la Cité de Montréal d'un sta-  
dium pour un coût de 18,000 francs.

Qu'il est Résolu: De donner instruction au Secrétaire du  
Bureau de la Commission, d'écouter au Secrétaire de la Cité  
municipale pour lui demander ce qu'il y a de vrai dans  
ces rumeurs, et dans le cas où elles seraient fondées  
de demander à la Cité de Montréal ce qu'elle en en-  
tendrait de contribuer de quelque façon, par un prêt tempo-  
raire ou autrement, à la réalisation de ce projet, et de lui de-  
mander, en outre, de lui vouloir soumettre une copie des plans  
des aménagements au Parc de Montréal.

M. LeComte au Conseil laisse son siège.

Sommé un rapport du Surintendant de Marché, recom-  
mandant de transporter à M. Hays & Hyman Libinsky  
le bail de M. P. Sabatier, locataire de l'étal No. 1 situé  
à l'extérieur du Marché St. Antoine.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
Résolu D'autoriser le transport dudit bail.

Sommé un rapport du département en lui informant le Bu-  
reau que la proposition faite par l'entrepreneur de la Bi-  
bliothèque de démissionner de son contrat au somme de \$ 1500 si  
pour l'intérieur de la bâtisse, la firme "Kittling" était  
employée au lieu de la firme "Lajeunesse & Fils" peut être  
acceptée par le Bureau.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Resolu De informer l'Architecte que le changement en question peut être fait, conformément au rapport de ce département en Loi, et que le dit somme de \$ 1500. = soit déduit du contrat de M<sup>rs</sup> John Gumbel & Co. pour la construction de la Bibliothèque Civique.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, informant le Bureau que il n'y a pas de contrat de la National Housing Company

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu De informer la City Improvement League que à la date où se tiendra cette convention, l'Architecte de la Ville avisera au sujet de la convention de l'American Society of Municipal Improvement.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant de voter un crédit supplémentaire pour les dépenses accrues de ce département.

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 20.00 pour la fin de l'année.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, recommandant de transporter à M<sup>rs</sup> Victor Carmel le bail de M<sup>rs</sup> Emile Mouri, locataire de l'étal No. 53 situé dans le marché Bonsecours.

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu De autoriser le transport de cet étal.

✓ Soumis un rapport du département en Loi, informant le Bureau que la Ville peut, sans demande de soumissionner accorder un contrat, pour l'entretien de la vidange, pour une période de plusieurs années.

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu De informer le Bureau au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et à l'inspecteur sanitaire avec instruction de préparer un cahier de charges

pour la demande de soumissionner, pour l'octroi de contrat

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu Que la résolution du Bureau, en date du 26 août et du 23 septembre, a l'effet de donner instruction à l'ancien commissaire en charge de l'automobile de faire mettre la somme de la Ville, sur la voiture automobile de la Ville, soient amendées de façon à faire une exception pour la voiture affectée à l'usage du Surintendant de Police, du Surintendant de Police, et du Surintendant de l'Éclairage.

✓ Soumis un rapport du département en Loi, demandant des renseignements supplémentaires sur l'octroi d'une police acquiescente, inférieure de l'ex-lieutenant Beaudin, du Département des Indes.

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu De retourner le dossier au chef du département des Indes, pour fournir ces renseignements.

✓ Soumis un rapport du département en Loi, et du Surintendant du Département de l'Éclairage, sur la soumissionner reçue pour la fourniture et l'installation de câbles, pour le système d'éclairage, dans le district No. 6.

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu De examiner dans le dit rapport, et en conséquence de vérifier lesdites soumissions, et d'autoriser la remise des dépôts faits par le soumissionner.

✓ Soumis un communication du Chef du département des Indes, sur un accident, dont un certain A. Corrigan aurait été victime le 2 août dernier.

✓ Sur proposition de M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Approuvé par M<sup>rs</sup> McComme au Conseil. Il est

Resolu De déposer au département de l'Éclairage, par rapport

✓ Soumis une interpellation de M<sup>rs</sup> L'Échevin L'Éclairage, concernant la taxe de \$ 500. imposée à certaines compagnies

d'abattres.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Rose, il est  
Résolu Que les puits l'adite interpellation a la Commission de  
Legislation.

Sur un rapport de l'Architecte de la Ville, trans-  
mettant les plans et les estimés pour la construction  
d'un pont de pompier, dans le Parc Extension.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Rose, il est  
Résolu De transmettre à M. LeComte au Rose.

La séance est adjournée à jeudi, le 12 octobre 1916.  
à 11 heures A.M.

Gouvernement. M. Martineau

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau des  
Commisaires.

Tenu le 11 octobre 1916. P.M.

Re: Questions des tramways.

Sont Présents

Son Honneur le Maire Martin, Président,  
M. LeComte au Rose, M. LeComte au Rose,  
M. LeComte au Rose.

Sont aussi présents:

M. LeComte au Rose, M. LeComte au Rose, J. M. LeComte, J. L. LeComte, E.  
A. Robert, M. LeComte.

Le Secrétaire prend à la lecture des minutes.

M. LeComte au Rose prend son siège.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Rose, il est

Résolu Que les minutes soient amendées en retranchant la  
mention qui est faite que la section 3 devrait être redigée  
de nouveau par l'Avocat en Chef de la Cité et qu'elles  
amendées, elles soient approuvées.

Sur un rapport du Surintendant des Achat et  
des Ventes, en réponse à une résolution de Bureau  
au sujet de la question des Tramways.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Rose, il est

Résolu Que lors que les rapports seront fournis par le chef de  
dép. antérieurement, en réponse aux questions posées par le  
Bureau des copies de ces rapports devront être fournies  
à Son Honneur le Maire et à chacun des Commissaires  
à l'Avocat en Chef, à l'Ingénieur en Chef des Chemins de Fer  
et à la Compagnie des Tramways.

M. LeComte au Rose donne lecture d'une commu-  
nication de M. P. M. St. George, au sujet de règlement

concernant le tramway la quelle communication est  
deposée au dossier.

Le secrétaire donne

lecture d'une communication du  
Secrétaire du conseil section 4. La dite motion est adoptée par le  
Bureau, après amendement.

Travail, transmettant

une résolution du dit conseil au sujet de la

question des Tramways

laquelle communication est déposée au dossier.

Lecture est faite de la section 5.

M. le Com. au Villeneuve propose

l'ajout de la section 5 au Bureau en partage.

La section de rail dont se servira la compagnie

doit être approuvée par la dite

La motion est mise aux voix. Le Bureau en partage.

Par: M. le Com. Villeneuve, Pres.

Contre: M. le Com.

Denis. La motion est affirmative, et il est

En conséquence

Pishe

Lecture est faite de la section 6 qui est approuvée.

Son Honneur le Maire lève son siège, quelques mi-  
nutes, et est remplacé à la présidence par M. le Com.  
mercier, Pres.

Lecture est faite de la section 7 qui est approuvée,  
après amendement.

Lecture est faite de la section 8 et 9. La consi-  
dération est différée jusqu'à la prochaine séance.

La séance est ajournée à vendredi, le 13 de courant  
à 8 heures P. M.

Gouvernement M. Mackay

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau  
du Communium.

Tenu le 11 octobre 1916 (5<sup>h</sup> P. M.)

Objet: Étude du Budget pour l'exercice de 1917.  
Sont Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
M. le Com. au Villeneuve, Denis,  
Pres.

Le Bureau procède à l'étude du Budget des  
départements suivants:  
Département de Police  
de des Incendies,  
de des Travaux.

La séance est ajournée à jeudi, le 12 octobre 1916  
à 10.30 H. A. M.

Gouvernement  
M. Mackay

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commissions

Tenu le 12 octobre 1916 à 8h.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
M. le Commissaire Ross.  
Ariey,  
Villeneuve

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Soumis deux vœux de mandats, reçus par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux montants respectifs de \$ 15,514.<sup>25</sup> & 6,696.<sup>05</sup> suivant les certificats.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve  
Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
Résolu Qu'il soit autorisé le paiement.

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant la pose de 5.90 pouces de tuyau à l'eau de 12 pouces, sur le Boulevard Rosemont, à partir de la rue Kingbury jusqu'à la rue Dickson, au coût approximatif de \$ 20,710.<sup>00</sup>  
Sur proposition de M. le Commissaire Ariey  
Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
Résolu Qu'il soit recommandé au Conseil le vote de ladite somme, pour la fin ci-dessus.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef demandant de mettre à sa disposition une somme de \$ 1110. pour lui permettre de procéder aux travaux de réparation de la fosse septique du quartier Dordeux, conformément à la résolution du Bureau en date du 29 septembre dernier.

Sur proposition de M. le Commissaire Ariey  
Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
Résolu Qu'il soit recommandé au Conseil le vote de ladite somme, pour la fin ci-dessus.

Soumis un rapport du département en Lou, avisant le Bureau que la Cité n'est pas responsable du fait que des tuyaux de la Montreal Light Heat & Power Company ont été recouverts par des travaux de passage permanents, sur la rue St. Hubert et Demontigny  
Sur proposition de M. le Commissaire Ariey  
Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
Résolu De informer la Montreal Light Heat, conformément au dit rapport.

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant que la balance disponible de crédits suivants; soient:

Arroage des rues	\$ 14,140. 11
Balayage des rues pavées (mouage de jour)	11,701. 50
do do do do de nuit	10,579. 00
do do des parcs	6,075. 22
soit un montant total de \$ 42,695. 84	

soient appliqués au nettoyage des rues en général.  
Sur proposition de M. le Commissaire Ariey,  
Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
Résolu De faire rapport au Conseil en conséquence.

Soumis un rapport de l'Ingénieur Supérieur de la Voirie, recommandant de faire voter un crédit de \$ 2,200. pour payer le coût de raccordement de conduits d'eau sur la rue Hector, à partir du fleuve, jusqu'à la rue Sherbrooke, afin de permettre l'écoulement des eaux de pluvie sur ladite rue.

Sur proposition de M. le Commissaire Ariey  
Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
Résolu Qu'il soit recommandé au Conseil le vote de ladite somme pour la fin ci-dessus.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, recommandant la pose d'une conduite d'eau de 8 pouces, dans la rue Chomedy, à l'aire de la rue Saint-Luce, en allant vers le nord en vue de la construction d'un chaumier en asphalte comprimé dans ladite rue.  
Sur proposition de M. le Commissaire Ariey  
Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est

Resolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 450. pour la feu ci-dessus.

Somme un rapport de Deputy Ingenieur en Chef recommandant la refecton de pavage de la rue Ontario, entre la rue Mcconnors et Fleury au coût total de \$ 4.400 dont \$ 560 ont été votés l'annuité une balance de \$ 3.840 a été répartie comme suit:

Refecton de l'asphalte payable par la Cité \$ 2.094  
do de la pose de recou, payable par la Compagnie qui de tramway après subvention de la Compagnie

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil

Resolu De recommander au Conseil le vote de ladite somme par la feu ci-dessus. \$ 3.840.

Somme une requête demandant l'installation d'un bureau dans l'avenue McCarri-Louis.  
Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil

Resolu De transmettre au Superintendent des départements de l'Edouard, pour rapport.

Somme un rapport de Chef de département des Incendies, sur un accident survenu, le 4 du mois courant, à l'automobile du Chef de district Tarnan qui renversa et tua fatalement un enfant.  
Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil

Resolu De transmettre à M. Lacomme au Conseil

Somme une demande de M. S. Bourassa pour l'installation d'un moteur au No. 1613 1/2 de la rue Notre-Dame Est.  
Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil

Resolu De transmettre à l'Architecte, pour rapport.

Somme une communication de M. H. A. Bilan informant le Bureau que le moti sténographique

qu'il a puée, lors de la première séance, concernant les questions de Travaux, seront prêtes dans un compte de jour.  
Répondre aux archies.

Somme un rapport de Son Honneur le Maire, sur la demande de Bibliothécaire d'un crédit additionnel pour dépenses casuelle.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil

Resolu De recommander au Conseil d'appliquer aux feu ci-dessus une somme de \$ 30.00 à titre de prime ainsi que la balance disponible de crédit voté pour routes et journaux.

M. Lacomme au Conseil

Somme l'ordonne au sujet du pavage en asphalte de la rue Smith, entre la rue McCarri et McCarri, pour lequel un crédit de \$ 1.925.00 a été voté par le Conseil.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil

Resolu De donner instruction à l'Ingenieur en Chef, de procéder à l'exécution desdits travaux à 10 jours.

Une délégation de marchande de la rue St. Catherine Est, se présente devant le Bureau et proteste contre la lenteur apportée à l'exécution des travaux de pavage de ladite rue.

M. Lacomme au Conseil prend un siège.  
Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil

Resolu De donner instruction au Deputy Ingenieur en Chef, de prendre tous les moyens pour que les travaux de pavage et de trottoir, sur la rue St. Catherine Est, soient faits le jour et la nuit.

Somme les fournitures d'annuaire pour la demande de succursales pour la formation d'uniformes pour le département de Police.



Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Rose.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Amis, il est  
Résolu D'accepter ledite somme, et d'en autoriser la  
publication.

Sur un rapport du Chef de département de  
Suaudier le vote d'un bon de \$ 14.<sup>45</sup> pour  
le paiement de la glase, fournie aux quatre-vingt  
nouveaux de dit département, durant l'été.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Rose.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote de l'admission  
me, pour le feu ci-dessus.

Sur un rapport du Chef de département de  
Suaudier au sujet de l'accident survenu au  
jeune Gabriel Moeschke, blessé par un des  
véhicules automobiles du Département de Suaudier.

Déposé aux archives.

Sur un rapport du Chef de département de  
Suaudier, au sujet de l'achat d'un bon de  
\$ 400. de crédit vote pour provision électrique et  
gaz, et d'autre feu qui a le éclairage, et d'un  
bon de \$ 208. de crédit vote pour feu de  
chevaux, ledite somme devant être affectée au  
crédit pour réparation et entretien de feux.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Rose.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu De recommander au Conseil d'opérer ledit achat.

Sur un rapport du département de Loi, déclarant  
que la réclamation de M<sup>o</sup> Gustave Moisan, pour  
solane est mal fondée.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Rose.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu D'informe M<sup>o</sup> Moisan, en conséquence.

Sur un rapport du département de Loi, au sujet  
de la récompense de \$ 1,000 offerte au rapport au  
l'arrêté de Alphonse Tournant, déclarant

qu'il comprendrait de donner au deux réclamant  
de s'entendre, et de leur dire que s'ils ne s'entendent  
pas, dans un délai de 15 jours, la Cite déposera  
l'argent au Bureau de Travaux de la Province.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Rose.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu D'informe le requérant, en conséquence.

Sur un rapport du Président de l'Association  
Municipale, recommandant d'accepter l'offre de M<sup>o</sup>  
Joseph Trotter de cueillir et livrer au Siège  
Municipal Mcmilling, les pommes de Pure Mac  
Donald, à condition qu'il ait droit, à la moitié  
de la provision.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Rose.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Amis, il est  
Résolu D'accepter ledite offre.

Sur un rapport du Président de l'Association M<sup>o</sup>  
nicipale, au sujet de la demande de M<sup>o</sup> G. McNeill  
pour autorisation de faire une quête publique, en faveur  
de la Société Catholique Protestante de Jeunes et  
des Enfants.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Rose.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Amis, il est  
Résolu D'informe M<sup>o</sup> McNeill que le Bureau ne peut lui  
accorder l'autorisation demandée.

Sur un rapport hebdomadaire du Service de M<sup>o</sup> als  
des Contagieuses, pour la semaine finissant le 7 octobre.  
Déposé aux archives.

Sur un rapport du Surintendant de Bâtiment, pro-  
posant de recommander de permettre à M<sup>o</sup> Albany Doré,  
d'occuper le lot No. cad. 3583 qu'habite M<sup>o</sup> Gabriel sur  
Church, pour résider, en attendant qu'il rende de bon  
accord et de chalet.

Sur proposition de M<sup>o</sup> l'homme au Amis.

Approuve par M<sup>o</sup> l'homme au Rose, il est  
Résolu D'accepter la première demande.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu (Dir. Ouest) No 90 <sup>de la rég. municipale</sup> <sup>numéro:</sup>  
 Encouragement 88-89-90-91.  
 Edifice Municipal 107-108-109.  
 Impression: Rapports 41.  
 Parc (Parc Lafontaine) 247-248-239-240-241-242-  
 243-244-245-246.

M<sup>o</sup> Archer 21-22-23.  
 Parc (Parc Mt. Royal) 59  
 Eclairage 42-43-44.  
 Police 129-180-186-187.  
 Alarmer 53.  
 Aqueducs 563-564-567.  
 Inondés 168-169.  
 M<sup>o</sup> Alodini Contagieuses 53-54.  
 Suinté 3.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.  
 Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

✓ Sur proposition de M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> Lecomme au<sup>r</sup>. Anisy, il est  
 Résolu De donner instruction au Directeur du Bulletin  
 Municipal d'inscrire le nom de cette institution  
 sur la liste.

Soumis une communication de Reine et A. Gaudin  
Warren, au sujet de la construction d'un édifice à  
l'église saint Barthélemy.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Resolu De référer à l'Architecte de la Ville, pour rapport.

M. le Commissaire Rose répond au sujet.

Soumis une communication de la Parway Tree Ex-  
posit Co. of Canada, au sujet de la Taille des  
arbres.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey.

Approuvé par M. le Commissaire Rose, il est

Resolu De référer au Surintendant de Parc pour rapport.

Soumis un résolu du Conseil, à l'effet de référer  
à un Comitee special, un rapport des Com-  
missaires, recommandant le vote  
d'un crédit, pour l'établissement de salles de  
lecture.

Reporté aux archives.

Soumis le mandati vicifeci par le Comitee des et  
Auditeur de la Cite, au montant total de \$12,869.<sup>00</sup>  
suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Amey, il est

Resolu De l'autoriser le paiement.

Soumis une communication de J. A. A. Agre  
Co. Ltd, au sujet de son projet de loi.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Resolu De référer au Surintendant de Mo archi. pour  
rapport.

La séance est ajournée à vendredi, le 13 du courant  
à 11 heures A. M.

Gouvernement  
A. Gaudin

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commissaires.

Tenue le 13 Octobre 1916. A. M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Président

M. le Commissaire Amey,

M. le Commissaire Rose,

M. le Commissaire Villeneuve.

La lecture des minutes est suspendue.

M. l'échevin Moineau se présente devant le Bureau  
et demande de faire préparer une estimation pour la con-  
struction d'un égout, dans la rue Baby.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey,

Approuvé par M. le Commissaire Rose, il est

Resolu De donner instructions à l'Ingénieur-Surintendant  
des Égouts de préparer une estimation, pour la construc-  
tion dudit égout.

Soumis la demande de M. le Commissaire Rose, concernant le don  
d'un crédit de \$5,000.<sup>00</sup> pour l'achat de chevaux  
pour le Département de l'Incinération.

Sur proposition de M. le Commissaire Rose.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Resolu Que le Surintendant du département de l'Incinération  
et le Surintendant des Écuries de Chevaux, M. Lafle-  
che, et M. l'échevin Vandras soient requis de sur-  
veiller l'achat des chevaux en question, quand le Conseil  
aura voté le crédit ci-dessus de \$5,000.<sup>00</sup>

Soumis un rapport du Suffragant adjoint de la Cite, trans-  
mettant des comptes, au montant de \$323.<sup>75</sup> pour frais  
de réception des diligences de la Province d'Ontario.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey,

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Resolu De l'autoriser le paiement desdits comptes, à même le  
crédit de \$500. voté à cette fin, ainsi  
le chien de Place et automobile

\$67.<sup>25</sup>

H. Aulor	4. 125. 00
A. E. Moalthe	34. 00
Carrie Trive	60. 00
L. O. Grothe	32. 50
H. A. E. Ken	5. 20

Recevoir une communication de Son Honneur le Maire, de la ville de Toronto, informant le Bureau qu'une délégation de différentes municipalités doit aller rencontrer le ministre du Cabinet Fédéral au sujet de la question du coût de la vie, et demandant à la Ville de Montréal d'être représentée dans cette délégation.

Sur proposition de M. le Commanche Amey, appuyée par M. le Commanche Ross, il est Résolu Que M. le Commanche Ross et Amey soient désignés à Ottawa, et qu'un crédit de \$ 50. 00 soit demandé au Conseil pour payer les dépenses de la délégation de Montréal, le Conseil étant également prié de désigner quelqu'un un de ses membres pour s'adresser à la délégation du Bureau des Commanches.

Son Honneur le Maire laisse son siège, pour aller expédier diverses affaires dans son bureau, et M. le Commanche Ross le remplace à la fin de sa

Les minutes sont lues et approuvées.

Recevoir une communication de la St. Laurent Land Reclamation Co. demandant que le contrat pour l'achat d'un terrain de terre, situé au coin du Boulevard Saint Laurent et du Boulevard Lacombe, soit passé devant le Notaire F. S. Macdonald.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve, appuyée par M. le Commanche Amey, il est Résolu De informer la St Laurent Reclamation Co. que la Ville a un projet de terrain, et que le contrat en question devra être passé devant lui.

Recevoir une communication de la Fédération des Clubs Ouvriers de Montréal, concernant le projet de tramway sur la rue St. Denis et Papineau. Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve, appuyée par M. le Commanche Amey, il est Résolu De référer à l'ingénieur en charge de Chemin de Fer, pour rapport.

Recevoir une communication de l'ingénieur en chef de la Banque de Montréal, au sujet du projet de vitallerie sur la rue Saint-Jacques, en face de l'édifice de la Banque.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve, appuyée par M. le Commanche Amey, il est Résolu De référer à l'ingénieur en chef, pour rapport d'ingénieur.

Recevoir une communication de la Fédération des Clubs Ouvriers de Montréal, concernant l'exécution de travaux de la Ville.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve, appuyée par M. le Commanche Amey, il est Résolu De informer la Fédération des Clubs Ouvriers de Montréal que la Ville soumissionne et qu'elle fait exécuter les travaux en vigie, quand elle lit la plus basse soumissionnaire.

Recevoir une communication de la Montreal Valve & Manufacturing Co. demandant de lui faire parvenir les plans et le devis de travaux de tuyauterie se rapportant à la construction de l'usine d'éclairage.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve, appuyée par M. le Commanche Amey, il est Résolu De référer à l'ingénieur Supplémentaire de l'Académie.

Recevoir une communication de M. A. Perchère, demandant sa réinstallation, comme charcutier fermier.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve, appuyée par M. le Commanche Amey, il est Résolu De référer à l'ingénieur en chef, pour rapport.

Recevoir une communication de la Montreal Harbour

Lequel, suggérant d'améliorer la condition de  
M<sup>rs</sup> Archer et en particulier de reconstruire le M<sup>rs</sup> au  
chei Saint-Antoine.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve.

Preside

Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est  
Résolu De informer le Montreal Harbour Trust League que les  
plans pour la reconstruction du M<sup>rs</sup> au chei Saint-Antoine  
ont été préparés, mais que la Cité n'a pas  
présentement les fonds nécessaires pour l'exécution de  
ce travail.

Sur une communication de la Canadian Domestica  
Engineering Co. offrant ses services, comme en-  
génieur-consultant pour la préparation des  
plans et devis, relatifs à la construction de la  
nouvelle station de pomper, et pour faire les  
travaux du plant de la Montreal Water Power.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve.

Preside

Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est  
Résolu De déposer ladite communication au dossier, après  
en avoir accusé réception.

Sur une communication de Madame E. Le Sage  
au sujet de la publication d'un album - souvenir  
au profit des soldats belges.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve.

Preside

Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est  
Résolu De surseoir au Suffis-Adjoint de la Cité  
(M<sup>rs</sup> Beaumont) pour rapport, quand à ce  
qui concerne la vignette de l'Hotel de Ville  
et d'un vin panacémique de la Ville de  
Montreal.

Sur un rapport du Surintendant des Achats  
et des Ventes, au sujet de la pierre pour la  
Délouminé Quarry.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve.

Preside

Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est  
Résolu De surseoir le rapport au département en lui, pour  
savoir si la Cité a le droit de prendre elle-même  
sa pierre dans la carrière d'un entrepreneur, quand

un contrat a été passé pour un quartier, avec un autre  
fournisseur, stipulant que la pierre doit être livrée par  
lui, dans ledit quartier.

Sur une communication de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve,  
Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est:  
Résolu De autoriser le paiement.

Preside

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve  
Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est:  
Résolu De autoriser le paiement.

Preside

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve  
Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est:  
Résolu Que la résolution No 32295, en date du 18 août 1916, a  
l'effet de donner instruction à l'Ingénieur-Surintendant  
des Egoûts de voir les propriétaires de la rue Smith,  
pour leur faire signer un arrangement qui serait en-  
registré sur chaque propriété et les faire convenir à  
déclarer qu'ils ne réclameront pas de droit à  
l'avenir, soit reconstruire et aménager à toute fin  
que de droit.

Attendu que le Conseil a voté un crédit de \$ 962.<sup>50</sup> pour  
substituer au pavage en bloc de scorie sur la rue  
Saint-Jacques, sur face du collège Saint-Henri, un  
pavage en asphalte.

Attendu que ledit crédit a été varié pour d'autres fins.

Preside

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve.  
Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est  
Résolu De recommander au Conseil de voter un crédit de  
\$ 962.<sup>50</sup> pour l'exécution de travaux ci-dessus.

Preside

Sur proposition de M<sup>rs</sup> Lacomme aux Villenueve.  
Appuyé par M<sup>rs</sup> Lacomme aux Amis, il est  
Résolu Que M<sup>rs</sup> L. No Sénéchal, secrétaire de ce Bureau  
soit autorisé à donner un avis public, con-  
formément aux règlements de l'Assemblée Législative  
que le Bureau de Commerce de la Cité de  
Montreal s'adresse, par Bill spécial, à la  
Législature Provinciale à sa prochaine session,  
pour obtenir certains amendements aux sections 14-

15 et 16 de la Charte, relativement aux finances, emprunts, aux contributions foncières et taxes, ainsi qu'au sujet de la préparation et de l'adoption du Budget, par le Conseil, on peut faire insérer lesdits amendements dans le Bill qui sera soumis par le Conseil de Ville de Montréal.

Mon Honneur le Maire reprend son siège

Messieurs les docteurs Beauchamp et Taunton demandent la permission de faire un legs dans le faveur de l'Hôpital Militaire Local pour le 21 du mois courant.

Président De référer d'urgence ladite demande à Son Honneur le Maire.

M. Cédillot, député du comté de La Prairie, se présente devant le Bureau et demande l'établissement d'une balance publique à proximité du pont Victoria.

Sur proposition de M. l'homme au Anis.

Président Approuvé par M. l'homme au Rose. Il est résolu que l'on estime de \$ 800. soit ajouté au budget du département des Marchés, pour payer le salaire d'un employé qui sera préposé à cette balance, et que le Superintendent du département des Marchés recoive instruction de soumettre immédiatement son rapport au sujet de la construction d'un pécis à l'entrée du pont Victoria.

M. l'homme au Villeneuve lève son siège.

Mme. H. E. Pearson se présente devant le Bureau et l'informe qu'elle a l'intention d'établir un bureau canadien à New York et demande que la Ville lui vote une subvention de \$ 200.

Président De référer cette question à M. l'homme au Rose et au Trésorier adjoint de la Ville (M. Baillif) pour avis.

M. l'homme au Rose demande de faire faire le trottoir de la rue Sainte-Catherine (côté sud) entre les rues St. Denis et Amherst.

Sur proposition de M. l'homme au Anis.

Président Approuvé par M. l'homme au Rose et le Trésorier De référer à l'ingénieur en Chef pour préparer des plans au besoin.

M. l'homme au Rose reprend son rapport sur l'incident survenu entre la Police et les Étudiants. Au cours de son exposé fait sur cette question, M. l'homme au Anis ayant à se présenter, l'assemblée se sépare, et la séance est levée.

Ajournement. M. l'homme au Anis

15 et 16 de la Charte, relativement aux finances  
empruntés, aux contributions foncières et taxes,  
auxquelles on s'agit de la préparation et de l'adop-  
tion du Budget, par le Conseil, on peut faire  
insérer lesdits amendements dans le Bill  
qui sera soumis par le Conseil de Ville d'ici au  
15 mai.

Mon Honneur le Maire s'prend sur saige

Messieurs les docteurs Beauchamp et Lacombe  
demandent la permission de faire un tog. dag  
en faveur de l'Hopital Militaire Local pour  
le 21 du mois courant.

Preside De s'agir d'urgence ladite demande à Son  
Honneur le Maire.

M. Oedillot, député du comté de Laprairie, se  
présente devant le Bureau et demande l'ita-  
blement d'une balance publique à proximité  
du pont Victoria.

Sur proposition de M. O'Connell au Conseil.

Preside Approuvé par M. O'Connell au Conseil. Il est  
ordonné que \$800 soit ajoutés au budget  
du département des Marchés, pour payer le  
salari d'un employé qui sera chargé de cette  
balance, et que le Surintendant du départe-  
ment des Marchés reçoive instruction de  
soumettre immédiatement son rapport au  
sujet de la construction d'une piece à l'entrée  
du pont Victoria.

M. O'Connell au Conseil laisse son siége.

Mme. N. E. Pearson se présente devant  
le Bureau et l'informe qu'elle a l'intention  
d'établir un bureau d'admission à New York  
et demande que la Ville lui vote une subvention  
de \$200.

Preside De s'agir de cette question à M. O'Connell au Conseil.  
Il est ordonné que le Surintendant des Marchés (M. Daulton) pour s'occuper

M. l'échevin Berdine demande de faire faire le trottoir  
de la rue Sainte-Catherine (côté sud) entre les rues  
St. Denis et Amherst.

Sur proposition de M. O'Connell au Conseil.

Preside Approuvé par M. O'Connell au Conseil. Il est  
ordonné que le Surintendant des Marchés (M. Daulton) pour s'occuper  
de cette question.

M. O'Connell au Conseil rapporte son rapport sur  
l'incident survenu entre la Police et les Etudiants.  
Après avoir remarqué qu'il n'y a rien de grave dans  
cette affaire, M. O'Connell au Conseil adjoint à sa subvention, l'argent en  
siége, et la séance est levée.

Ajournement. M. Daulton

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau  
des Commisaires.

Tenu le 13 Octobre 1916 P.M.O.

Concernant la question des Tramways.

Sont Présents:

Son Honneur L. Moan, Président.  
MM. les Commisaires Ainsiey  
Ross  
Villeneuve.

Sont aussi présents:

MM. Lacombe, McLeod,  
McRob, Simon, Hutchinson, représentant la  
Compagnie de Tramways.

La lecture des minutes est suspendue.

Le Secrétaire donne lecture des communications  
suivantes:

Lettre du secrétaire de la Fraternité de Peintres  
Decorateurs, demandant une référence dans  
la question de Tramways.

Lettre du secrétaire de la Fédération des Clubs  
Quorum, approuvant l'attitude prise par le Com-  
missaire Ainsiey.

Lettre de Board of Trade en réponse à une  
résolution du Bureau des Commisaires.

Lettre du Greffier de la Ville de Buffalo, con-  
cernant les montants reçus par cette ville des  
compagnies de Tramways.

Lettre du Greffier de la ville de Boston, concernant  
le pourcentage reçu de Compagnies de Tra-  
mways.

Lettre du Greffier de la Ville de Cleveland, concernant le  
service de Tramways dans cette ville.

Lettre du Greffier de la ville de Minneapolis, concer-  
nant les Tramways.

Lettre de la ville de Saint-Louis, concernant les Tramways.

Lettre du Greffier de la ville de Pittsburgh, concernant les  
Tramways.

Lettre du Greffier de la Ville de Hennepin, Minn. con-  
cernant les Tramways.

Accountants' Report of the Cincinnati Street Rail-  
way Co. and the Cincinnati Traction Co. at December  
31, 1915.

Lettre de la Ville de Toronto, au sujet de sa dette payée  
par la compagnie de Tramways.

Son Honneur L. Moan suggère que les communications  
ci-dessus soient référées à l'Ingénieur en charge de  
Chemins de Fer, pour préparer un tableau comparatif  
des recettes perçues des compagnies de Tramways  
dans ces différentes villes.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ross, il est:

Resolu De donner suite à la suggestion de Son Honneur le  
Moan.

Resolu A la suggestion de M. le Commissaire Ainsiey, il est  
De donner instruction au Secrétaire de demander les mi-  
nues renseignements aux villes suivantes:  
Chicago, Boston, Philadelphie, Washington, Bal-  
timore, Kansas City, Milwaukee, Seattle, St. Richmond,  
St. New Bedford, Nouvelle Orléans, San Francisco,  
Columbus, New York.

Les minutes de la séance du 11 octobre sont lues et  
approuvées.



M. le Comman. au Aneur. desire savoir si la Compa. qui de Tramuays a traverser un projet au Bureau

Il est informé que la Compa. qui n'en a rien fait

Le Bureau reprend l'étude de règlement de la section 8.

L'avocat en chef de la Ville déclare qu'il préparera la rédaction de cette section et qu'il la soumettra à la prochaine séance du Bureau.

Leclure est faite de la section 9

M. le Comman. au Villeneuve propose.

Approuvé par M. le Comman. au Rose.

Qu'elle section 9 soit adoptée, telle qu'elle se lit dans le texte.

La motion est mise aux voix, le Bureau se partage.

Pour M. M. Villeneuve et Rose.

Contre M. Aneur.

Aneur la motion est affirmative, et il est.

Présidé En conséquence.

Le Bureau passe à l'étude de la section 27.

L'avocat en chef de la Ville déclare qu'il préparera une nouvelle rédaction de cette section, et qu'il la soumettra à la prochaine séance du Bureau.

Attendu que le Maire de Toronto, a dans un tribunal, une affaire, à M. le Comman. au Aneur, donne l'information que M. E. L. Cousens, l'ingénieur en chef et l'agent général de la Corporation de la Ville de Toronto, possède une grande compétence sur la question de transport urbain.

Attendu que la question se rapportant à l'imitation des rails de la Compa. au modèle des rails, est d'une grande importance, et que le Bureau devant l'importance de la demande de l'autorité compétente, les informations nécessaires pour déterminer le modèle des rails à être employés par la Compa. de Tramuays, le modèle des dormants, la

nature des fondations à être faites, et en général sur la meilleure méthode de construire les rails de Tramuays.

Il est proposé par M. le Comman. au Aneur.

Approuvé par M. le Comman. au Rose.

Que le Secrétaire du Bureau soit prié de demander à M. E. L. Cousens, ingénieur en chef et agent général de la Corporation de la Ville de Toronto s'il est en état de faire un rapport complet sur le meilleur modèle de rails à être employés par la Compa. de Tramuays le modèle des dormants, la nature des fondations à être faites, et en général sur la meilleure méthode de construire les rails de Tramuays, et à quelle condition il serait prêt, dans l'affirmative, à faire ce rapport, et de dire en outre au Bureau quelle expérience il a donnée la construction et l'équipement des Tramuays, dans les principales villes américaines.

Après discussion, la motion ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

M. le Comman. au Villeneuve propose.

Approuvé par M. le Comman. au Rose, il est.

Que les mêmes questions que celles posées à M. E. L. Cousens, soient posées à M. P. W. St. George et aux ingénieurs de la Ville.

La motion est mise aux voix, le Bureau se partage.

Pour M. M. Villeneuve et Rose.

Contre M. Aneur.

Aneur la motion est affirmative, et il est.

Présidé En conséquence.

La séance est ajournée à mardi, le 17 du courant, à 3 heures P.M.

M. Mackay  
Gouvernement.

Procès verbal d'une séance du Bureau de Communauté.

Tenu le 16 octobre 1916. A. M.

Présents,

Son Honneur le Meunier Martin, Président  
M. M. les Communaires Ross  
Ariey

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours de laquelle M. le Communaire Villeneuve, (page 100) prend son siège.

Sont remis des rapports de l'Association Chef transmettant des avis significatifs par la M. O. de la Light St. Paul & Power Co. pour l'existence de poteaux sur l'avenue Delormier, le rue Gunning, de Tect, M. conseil, Saint Laurent, Langemark, Herpès, M. conseil, Dickson, M. conseil, Wellington et Hibernia.

Sur proposition de M. le Communaire Ross, Approuvé par M. le Communaire Ariey, il est

Resolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

Sont remis un rapport de l'ingénieur Supérieur de la voie, recommandant l'adoption du profil de l'avenue Groll.

Sur proposition de M. le Communaire Ross, Approuvé par M. le Communaire Ariey, il est

Resolu De référer au département des Travaux publics pour direction.

Sont remis le rapport du département de l'Assistance Municipale pour le mois de juillet - août et septembre 1916.

Sur proposition de M. le Communaire Ross, Approuvé par M. le Communaire Ariey, il est

Resolu De recevoir le dit rapport, et de le déposer aux archives.

Sont remis un rapport de l'ingénieur Supérieur de la voie, sur une demande de M. Edmond Brown, qui désire faire passer, en face de sa

propriété, un passage pour joindre le trottoir, dont le niveau a été abaissé.

Sur proposition de M. le Communaire Ross,

Resolu Approuvé par M. le Communaire Ariey, il est D'autoriser l'ingénieur Supérieur de la voie, à exécuter les travaux ci-dessus, au coût de \$ 45.00, à être payés même l'appropriation votée pour réparation aux trottoirs permanents.

Sont remis une communication de M. Guy Vance, avocat demandant au nom de la M. O. de la St. Joseph et de la maison Sainte Marthe, qui en deux installations de charité soient autorisés temporairement de la hôte de ship.

Sur proposition de M. le Communaire Villeneuve,

Approuvé par M. le Communaire Ross, il est

Resolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

Sont remis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, recommandant de voter au Conseil des Actes et M. O. manufacturiers une subvention de \$ 3,000.

Sur proposition de M. le Communaire Ross,

Approuvé par M. le Communaire Ariey, il est

Resolu De recevoir le rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, et de recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 3,000 pour le feu y mentionner.

Sont remis un rapport de département en Loi, concernant le projet de M. M. Carthier, sous se plaignant du fait que le trottoir, en face de leur magasin, n'est pas convenablement entretenu.

Sur proposition de M. le Communaire Ross,

Approuvé par M. le Communaire Ariey, il est

Resolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport sur la dite.

Sont remis une interpellation de M. l'échevin Houli, concernant la condition de la rue St. Denis, entre la rue de Fleury et St. Bilange.

Sur proposition de M. le Communaire Ross,

Approuvé par M. le Communaire Ariey, il est

Resolu De referer a l'ingenieur en chef pour rapport  
Somme une interpellation de M. l'ieutenant Lafontaine  
demandant la construction de trottoirs permanents  
sur la rue Chamblay et D'Arbit, entre la rue  
Ontario et Soufflot.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De referer a l'ingenieur en chef pour rapport.

Somme un rapport de Deputy-ingenieur en chef  
en réponse a une communication de M. Mc Short &  
Tupper, concernant l'installation de conduits d'eau  
sur le Boulevard Rosemont.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De informer M. Mc Short & Tupper, conformément  
au dit rapport.

Somme un extrait de procès-verbal d'une  
séance du Conseil, tenue le 6 octobre, 1916, a  
l'effet de retourner au Bureau des rapports  
concernant le pose de poteaux de la Montreal  
Public Service Corporation.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De referer a l'ingenieur en chef pour donner la  
information demandée par le Conseil.

Somme un rapport de Deputy-ingenieur en  
chef, transmettant la démission de M. John Palauy,  
employé comme charnier, dans le Département de  
Eggs, Division Ouest.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De accepter la dite démission, a compter de 27 aout de  
1916.

Somme un extrait de procès-verbal d'une séance du  
Conseil, tenue le 6 octobre 1916, a l'effet de retourner au  
Bureau des rapports, concernant le pose de poteaux

dela Montreal Public Service Corporation.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De referer a l'ingenieur en chef pour donner la in-  
formation demandée par le Conseil.

Somme un rapport de l'ingenieur Surintendant de la  
Voie, en réponse a une communication de M. Walter  
E. Lyman, qui demandait la construction d'une  
ramppe, en face de sa propriété.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De informer M. Lyman conformément au dit rapport.

Somme un rapport de l'ingenieur Surintendant de la  
Voie, transmettant les renseignements demandés par  
le Conseil, au sujet de permis demandés par la  
Montreal Light Heat & Power Co pour le pose de  
tuyaux dans la rue Fortification.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De transmettre le dit rapport au Conseil, pour en  
information.

Somme une requête demandant l'exécution de différents  
travaux, sur la rue Beaubien.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De referer a l'ingenieur en chef pour rapport d'ingénieur.

Somme un rapport de l'ingenieur Surintendant de la  
Voie, en réponse a une demande d'emploi de M.  
A. Montpetit.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.

Approuve par M. l'homme au Aring, il est

Resolu De informer M. Montpetit conformément au dit rapport.

Somme un rapport de l'ingenieur Surintendant de la  
Voie, en réponse a une communication de M. l'architecte  
Payette, concernant l'installation d'un poteau de la Montreal  
Light Heat & Power Co au coin de la rue Montcalm & Sherbrooke.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.  
Approuvé par M. l'homme au Aney, il est  
Résolu De informer M. Carotte, conformément au dit  
rapport.

Sur un rapport de l'ingénieur Suront d'ont  
de la Ville, en réponse à une communication de  
M. W. Barthilomy, qui demande l'installation  
d'un puits art. sur la rue Deslits, au sud de la  
rue M. au - Annee.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.  
Approuvé par M. l'homme au Aney, il est  
Résolu De informer M. Barthilomy, conformément au dit  
rapport.

Sur un extrait de procès verbal d'une  
séance du Conseil, tenu le 6 octobre courant,  
à l'effet de retourner au Bureau un rapport  
recommandant le vote d'un crédit de \$ 50.<sup>00</sup>  
pour faire l'arpentage et pour préparer les  
plans nécessaires pour la reconstruction du  
pont Veau.

Sur proposition de M. l'homme au Rose.  
Approuvé par M. l'homme au Aney, il est  
Résolu De retourner le dossier à l'ingénieur en Chef.

Sur un rapport du département en Loi, sur l'offre  
faite par la compagnie Lake of the Woods Mill  
Co., à l'effet de vendre à la Ville, au prix de  
\$ 31,000. deux hectares de terrain situés pour  
l'élargissement du tunnel de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve  
Approuvé par M. l'homme au Aney, il est  
Résolu De recommander au Conseil d'accepter l'offre  
de la compagnie, en date du 30 septembre 1916, et  
de voter le crédit nécessaire à cette fin, sujet à  
l'approbation du Comité de la Ville et de la Cité.

Sur un rapport de l'ingénieur Suront d'ont  
de la Ville, conformément à ce Bureau qui tous les  
propriétaires de l'avenue Bureau ont signé les

engagement de ne réclamer aucune indemnité pour  
les dommages qu'ils pourraient subir par suite  
du nivellement que la Ville établira pour niveler ou  
pour la chaussée de ladite avenue.

Sur proposition de M. l'homme au Aney,  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est  
Résolu De déposer aux archives.

Sur un rapport de l'ingénieur Suront d'ont de  
la Ville, recommandant de permettre à la Montreal  
Public Service Corporation, à la compagnie de téléphone  
Bell, et la Montreal Light Heat & Power, d'éclairer  
des poteaux sur la rue mentionnée dans ledit  
rapport.

Sur proposition de M. l'homme au Aney,  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est  
Résolu De faire rapport au Conseil, en conséquence.

Sur un rapport de l'ingénieur en Chef,  
demandant d'être autorisé à exécuter en vertu de  
travaux de construction de la discharge d'égoût  
du Boulevard Soumy, au faubourg d'Abraham, pour  
lequel un crédit de \$ 4,500. a été voté.

Sur proposition de M. l'homme au Aney,  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est  
Résolu De autoriser l'exécution de dit travaux, en vertu

Sur un rapport de l'ingénieur en Chef,  
recommandant le pose d'une conduite d'eau de  
pousser dans la rue De Louviers, à partir du nord  
de la rue Saint-Joséph, jusqu'au sud de la rue  
D'Aniel, au total de \$ 2,250.<sup>00</sup>

Sur proposition de M. l'homme au Aney,  
Approuvé par M. l'homme au Rose, il est  
Résolu De autoriser la pose de ladite conduite, la somme requise  
à être prise sur le solde disponible de ce crédit  
voté pour la pose de conduites d'eau dans différentes  
rues.

Sur un rapport du département en Loi, sur la requête  
faite par M. le lieutenant Dubut qui demande à la

Commission de Chemin de Fer d'ordonner a la  
Cite et a la Compagnie de Grand Tronc de  
leur fournir les rails qui existent sur les rails  
Saint-Augustin et Notre-Dame, ni a ni sa  
propriete, par suite de projet d'elargissement des  
voies de ladite Compagnie.

P. pour rapport au  
Conseil, a l'effet

Sur proposition de M. LeComte au Village,  
Approuve par M. LeComte au Village, il est  
Resolu De se opposer a la ligne d'application a l'effet  
de changer les bords de la rue Saint-Augustin,  
Notre-Dame etc qui propose par M. Dubut.

2. D'adopter la recommandation, a l'effet de  
modifier le profil de la Compagnie de Grand  
Tronc, pour la rue Notre-Dame a la rue  
Saint-Augustin, suivant le plan prepare  
par l'ingenieur en charge des Chemin de Fer  
en date du 14 septembre, 1916, et de donner  
instruction aux Avocats de la Cite, en consequence.

Soumettre une resolution de Conseil, en date du 6  
octobre 1916, a l'effet de prier le Bureau de  
faire exister en usage les travaux de passage de  
la rue Baby.

Sur proposition de M. LeComte au Village  
Approuve par M. LeComte au Village, il est  
Resolu D'autoriser l'ingenieur en chef, a faire exister  
en usage les travaux de passage de la rue Baby  
entre la rue Saint-Laurent et la rue de la Cite.

M. Wilson, représentant de l'Union des Muni-  
cipalites Canadiennes, se presentant devant le  
Bureau, au sujet de la delimitation des mu-  
nicipalites qui doit se rendre a Ottawa d'ici  
cette ou a ses membres du Cabinet Federal, la  
question de l'augmentation du cout de la vie.

M. Wilson fait informer qu'un credit est de-  
mande au Conseil pour subvenir a Ottawa, une  
delimitation de Bureau de Communication et des  
Chemins

Soumettre deux resolutions de Conseil, en date du 6  
octobre, priant le Bureau de faire faire en usage  
les travaux de passage de la rue Chombard,  
entre la rue Gifford et Saint-Gregoire, ainsi  
que de la rue Saint-Sedevand.

Sur proposition de M. LeComte au Village,  
Approuve par M. LeComte au Village, il est  
Resolu D'autoriser l'ingenieur en chef, a faire exister en usage  
les travaux de passage de - dessus  
M. LeComte au Village desirant.

Soumettre une resolution de Conseil, en date du 6 oc-  
tobre, a l'effet de prier le Bureau de prendre les  
mesures pour empêcher la Compagnie de Chemin  
de Fer Canadien Nord, de violer la loi en obtenant  
autr la rue de quatre Heshulago.

Sur proposition de M. LeComte au Village  
Approuve par M. LeComte au Village, il est  
Resolu De l'ingenieur en chef, en charge des Chemin de  
Fer, pour rapport.

Soumettre une resolution de Conseil, en date du 10 octobre  
a l'effet de prier le Bureau de soumettre au Con-  
seil le nom du directeur et des actionnaires  
de la Compagnie Torgue Sand.

Sur proposition de M. LeComte au Village  
Approuve par M. LeComte au Village, il est  
Resolu De l'ingenieur en chef, en charge des Chemin de  
Fer, pour rapport.

Attendu que le 29 juin, 1916, le Conseil a vote un  
credit de \$46,000 pour la construction de pont de la  
rue Church, au-dessus du canal de l'Aqueduc.

Attendu que dans la demande <sup>de construction</sup> pour la construction de dit  
pont, l'ingenieur ont mis en la construction du mur  
de la rue Bond.

Attendu que d'après le soumissionnaire, le cout de la  
construction du pont de la rue Church et du mur de la  
rue Bond, sera d'environ \$79,157.

Sur proposition de M. McCommen au Villeneuve.  
 Approuvé par M. McCommen au Ainsy il est  
 Résolu De demander au Conseil l'autorisation de faire  
 exécuter les travaux de construction du mur de  
 la rue Bond à même le crédit de \$ 86,000.  
 voté pour la construction du pont de la rue  
 Church.

Sur un extrait de procès verbal d'une  
 séance du Conseil, à l'effet de faire le  
 Bureau de s'aboucher avec la compagnie  
 de la Compagnie de Travaux, à l'effet d'ob-  
 tenir la section de la rue d'Arden, qui leur  
 appartient.

Sur proposition de M. McCommen au Villeneuve.  
 Approuvé par M. McCommen au Rose, il est  
 Résolu De s'adresser à l'ingénieur en chef pour rapport.

Sur une communication de M. A. E. Meyer,  
 demandant à la Ville de faire entrer l'eau qui  
 inonde la cave de la propriété sur l'avenue  
 Howard.

Sur proposition de M. McCommen au Ainsy.  
 Approuvé par M. McCommen au Villeneuve, il est  
 Résolu De s'adresser à l'ingénieur en chef pour rapport.

Sur un rapport de l'ingénieur - Surintendant  
 de la Ville, sur une réclamation de la  
 J. B. Spaww Theatrical & Amusement Co.,  
 pour une pièce de terrain, dont la Ville avait  
 pris possession, pour y construire un théâtre.

Sur proposition de M. McCommen au Ainsy.  
 Approuvé par M. McCommen au Rose, il est  
 Résolu De lui adresser la dite réclamation, et d'informer  
 la Compagnie en conséquence.

Sur un rapport de l'ingénieur en chef de-  
 clarant que le terrain offert en vente par M.  
 J. Handfield ne serait d'aucune utilité pour  
 le Département de Égouts.  
 Sur proposition de M. McCommen au Ainsy.

Approuvé par M. McCommen au Rose, il est  
 Résolu De informer M. Handfield, en conséquence  
 Sur un rapport du département en Loi, déclarant  
 que le Bureau peut accepter l'offre de la M.  
 Vista Petroleum Co. de fournir à la Ville, gratuitement  
 et compris le transport, un char d'asphalte, à  
 titre d'échantillon, et sans que la Ville assume au-  
 cune obligation.

Sur proposition de M. McCommen au Ainsy.  
 Approuvé par M. McCommen au Rose, il est  
 Résolu De s'adresser à l'ingénieur en chef pour que l'essai  
 de cet asphalte soit fait cette année, si la chose  
 est possible.

Sur un rapport du Département en Loi, au sujet  
 de l'installation de poteaux, par la Montreal Light,  
 Heat & Power qui se sont vu faite acceptée, à compter  
 du premier octobre 1916, le système adopté par la  
 Montreal Public Service Corporation.

Sur proposition de M. McCommen au Ainsy.  
 Approuvé par M. McCommen au Rose, il est  
 Résolu De s'adresser à l'ingénieur en chef.

Sur un rapport du Surintendant des Edifices  
 Municipaux au sujet de la plainte de M. A.  
 Hadley, à l'effet que la Ville se serait emparée  
 de son terrain, pour faire une cour dans le Domain  
 Overt, déclarant que le Bureau n'est pas en  
 mesure de faire un bail entièrement, et recommandant  
 qu'un bail soit donné à M. Mc P. D. Clark. Fils  
 d'après à acheter leur terrain dudit terrain.

Sur proposition de M. McCommen au Ainsy.  
 Approuvé par M. McCommen au Rose, il est  
 Résolu De donner instruction au Surintendant des Edifices  
 Municipaux de donner suite à sa recommandation.

Sur un rapport de l'ingénieur en chef déclarant  
 en réponse à une communication révolution du Bureau  
 que l'avenue Maple Wood ne peut être exécutée, parce  
 qu'il n'existe pas encore de collecteur, pour conduire

les eaux de cette rue dans le grand égout de  
Notre-Dame de Grâce.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu De vérifier ledit rapport, et d'informer la  
Ville d'Outremont en conséquence.

Soumission rapport de l'ingénieur en chef  
au sujet du changement de niveau au  
passage, coin du Boulevard St-Laurent  
et de la rue Veau.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu De donner instruction à l'ingénieur en chef de voir les  
propriétaires pour qu'ils se conforment à la règle 123 du  
Règlement du Conseil.

Soumission communication de M. Norman M. Mo.  
Leod, demandant de se faire rembourser certains mon-  
tants d'argent retirés par la Ville, concernant les  
travaux de filtration.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu De vérifier si l'officier de Salaman Poiroumable  
peut rapporter.

M. P. Tement, avocat, demande que des indica-  
tions soient mises sur la rue McArthur, de la rue  
Shubrook à la Côte St. Antoine, et que une  
boîte d'alarme soit installée sur la rue McAr-  
thur.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu De vérifier si l'ingénieur en chef peut faire indi-  
cation, et au chef du département de l'Électricité  
pour la boîte d'alarme.

M. Tement, représentant M. O'Sullivan, qui a  
obtenu le contrat pour la construction du pont Lavette  
demande une extension de temps de 10 jours, pour  
terminer son contrat.

Il demande, en outre, que le dépôt de \$15,000 qui  
accompagnait sa soumission, soit jugé satisfaisant  
faisant au lieu des 10% mentionnés dans les devis.  
Après délibération.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu 1<sup>o</sup> De passer l'estimation de 100 jours, demandée par M.  
O'Sullivan, et

2<sup>o</sup> De demander au département en Loi de déclarer  
d'urgence si le Bureau peut légalement juger  
satisfaisant le dépôt de \$15,000 au lieu des 10% men-  
tionnés dans les devis, étant donné l'excavation  
l'augmentation du coût de l'acier et le délai entre la  
date de la réception de la soumission et l'octroi du  
contrat.

Soumission quatre devis demandés vérifiés par le Contrô-  
leur et l'auditeur de la Ville, aux montants respectifs de  
\$32,026.<sup>69</sup>, 597.<sup>41</sup>, 1,402,397.<sup>16</sup>, 4,290.<sup>12</sup> suivant les  
certificats.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu De se faire autoriser le paiement.

Soumission demande de M. Henry Mellet, à l'effet que  
la Ville se conforme au jugement rendu contre elle  
le 10 octobre 1916.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu De référer au département en Loi, pour rapport d'ingénieur

Soumission demande de M. P. Saint-Aubin, pour l'élargis-  
sement de la rue St. Pierre, à partir du Boulevard  
Saint-Joseph, la construction d'un tunnel au chemin  
Papineau et le prolongement de la rue de Ste-Anne  
jusqu'à l'estimée de la ligne Papineau.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil  
Approuvé par M. Lacomme au Conseil  
Résolu De vérifier si l'ingénieur en chef peut rapporter.

Soumettre rapport du Président du Bureau des  
Estimateurs, en réponse à une résolution du Bu-  
reau, suggérant un amendement à la Charte, de  
façon à ce que les propriétaires soient prévenus des  
avant de l'augmentation dans la valeur de  
leurs propriétés.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Villeneuve  
Approuvé par M. le Comman-  
dant Ross. Il est  
Résolu De demander au Conseil de nommer le Commission  
de législation de présenter pour insertion dans la  
Charte, le rapport du Comité Spécial, nommé le  
13 octobre 1914, par le Conseil lequel acceptera alors  
le rapport préparé par le président du Bureau  
des Estimateurs.

### Interpellation

Le Comman-  
dant Villeneuve prie l'Ingénieur en  
Chef de la Cité, de fournir au Bureau des Com-  
munes une copie de la résolution prise par  
ce dernier, autorisant l'Ingénieur en chef de visiter  
les services d'ingénieur de l'intérieur, chaque fois  
qu'il le jugera à propos, et cela sans y être obli-  
gué, qui soit autorisée par le Bureau de Communes.

Soumettre une communication de M. M. N. J. Roberts,  
et J. H. Bland, transmettant une proposition pour  
l'entretien, le transport et la destruction des ani-  
maux morts, etc.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Aris,  
Approuvé par M. le Comman-  
dant Ross. Il est  
Résolu De référer au Directeur du Bureau Municipal  
de l'Hygiène pour rapport.

Soumettre une communication de M. J. Morrison  
au sujet des changements de niveau, dans  
la partie Hochelaga.  
Disposé aux archives.

M. Athanase David, avocat, et demande qu'il  
soit permis aux vendeurs de journaux d'installer  
des étiquettes sur les trottoirs pour la vente de

magasin.

Cette demande est référé à la Commission Spécial  
chargé de trouver des nouvelles sources de revenus  
pour savoir s'il en serait par opportun d'imposer  
une taxe pour ce genre de commerce.

Soumettre une communication de la Montreal Water & Power  
Company, au sujet de l'expertise de la propriété de  
la dite compagnie.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Villeneuve  
Approuvé par M. le Comman-  
dant Ross. Il est  
Résolu De référer à M. le Comman-  
dant Villeneuve, à l'Avocat  
en Chef de la Cité, à l'Ingénieur en Chef de la Cité  
et au Contrôleur et Auditeur de la Cité, pour rapport.

L'ordre du Budget est contenu à 5 heures P.M.  
ce jour et la séance est ajournée au 17 du courant  
à 11 heures A.M.  
Le montant des votes payés nuls.

Agoumement.  
Agoumement



Procès verbal d'une séance spéciale du  
Bureau des Communaires.

Tenu le 16 Octobre 1916. P.M.

Concernant l'étude du Budget pour l'exercice 1917  
Sont Présents.

Son Honneur le Maire M. Martin; Par  
MM. les Communes Ancy,  
Rose.

Le Bureau étudie le Budget du départe-  
ment en Loi, et la séance est levée.

Adjournement.  
M. Rose

Procès verbal d'une séance du Bureau des Communaires.  
Tenu le 17 octobre 1916. A.M.

Présents.

MM. les Communes Ancy,  
Rose,  
Villeneuve.

En l'absence de Son Honneur le Maire,  
M. le Commune Rose est appelé à presider.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours  
de laquelle M. le Commune Côté prend son siège.  
Les minutes sont approuvées telles que lues.

Soumis une réclamation de M. Gustave Dilani, pour  
dommages à son auto causés par le mauvais état  
de l'avenue à l'angle des rues Gifford et St. Hubert.  
Sur proposition de M. le Commune Ancy,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est  
Résolu De référer au département de Réclamation.

Soumis une communication de M. A. Cantin, au su-  
jet de raccordement de sa cabane-riche à l'égoût de  
la rue Millan.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Ancy, il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur-Surintendant des Egoûts pour  
rapport.

M. le Commune Côté laisse son siège.

Soumis une communication du Conseil de District  
des Charpentiers-Mécaniciens, au sujet de certains travaux  
qui sont exécutés en dehors de la Ville, en rapport avec  
la construction de la bibliothèque.

Sur proposition de M. le Commune Ancy,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est  
Résolu De informer le conseil des Charpentiers-Mécaniciens qu'il

Il n'y avait pas de provisions dans le cahier des charges, qui forcent l'entrepreneur à faire exécuter ces travaux à Montréal.

Soumis une communication de mademoiselle Genevieve Maurice, donnant sa démission comme steno-graphiste de Service Ici désignée.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil.

Resolu D'accepter la dite démission, et de ne pas la remplacer.

Son Honneur le Maire et M. LeComte ont accepté leur siège.

Soumis une communication de M. D. Toullet, maître de l'agencement, à Tête-aux-Bois, demandant une augmentation de salaire.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu De lui verser, à l'ingénieur en chef.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu D'approuver les requêtes suivantes: Purliger et Lacombe Nos 15.

Agencement, 520-565-566-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583

Departement de la Voie (Div. Est) 151-152-153

" " " Nord 321-323-325-326-327-328-329-330-331.

" " " Ouest 94-95.

" de Egout (Div. Ouest) 116.

Soumis une application de M. A. Dorval, sollicitant une position comme collecteur, dans le département du Troisième.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu De lui verser, à l'ingénieur en chef.

Soumis une communication de Son Honneur le Maire, transmettant une lettre de l'Association de Bien-Etre de la Jeunesse, demandant une entente avec le Bureau de Communication.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu D'informe ladite association que le Bureau ne peut s'obliger en vertu de la loi, à lui faire.

Soumis une communication de M. A. D. Sires, suggérant de donner une réception civique à M. Padernski, qui aura à Montréal le 26 courant.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu De lui verser, à l'ingénieur adjoint (M. Barret).

Soumis une communication de Son Honneur le Maire, recommandant de faire droit à la demande de M. Beauchamp et Sauvage, de faire un tag day le 21 courant, en faveur de l'hôpital Militaire Local.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu D'approuver ladite recommandation.

Soumis un rapport de Son Honneur le Maire, transmettant le rapport de l'ingénieur adjoint, déclarant ne pouvoir recommander d'accepter l'offre de M. de M. E. Pearson d'établir un bureau de renseignements à New York.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu D'approuver ledit rapport et d'informe M. de M. Pearson en conséquence.

Soumis une communication de M. B. Charbon, demandant à la Ville, de payer un tuyau à l'eau sur la rue De la Couronne, au sud de la rue Bilanger.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil. Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est Resolu De lui verser, à l'ingénieur en chef, sur son rapport, en lui faisant remarquer que c'est le travail.

siens demande que lui est faite a ce sujet.

Donner une communication de Son Honneur le Maire, transmettant une lettre de la "Société Saine" au sujet de certains comptes d'ici a l'adite compagnie par les contracteurs du plant de filtration.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De référer au département en Loi pour rapport.

Donner une communication de M. J. W. Parent représentant M. M. Martineau, Sile, et offrant de vendre a la Ville, au prix de \$ 45,100 les terrains et batiments appartenant a ces messieurs, et usage pour l'élargissement du tunnel de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De référer au Président du Bureau des Eclaircissements pour rapport et sur l'évaluation de la propriété.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu

Que les résolutions du Bureau, en date du 29 septembre 1916, (No 31546) a l'effet de voter \$ 6483.<sup>00</sup> pour le pavage en macadam asphalté de l'avenue Commanche, soit annulé et sur ce on décide a tout le moins que l'on doit, et il est en outre,

Résolu De référer au département en Loi, pour savoir si la Ville peut accepter l'offre de propriétaires de payer le coût dudit pavage en vingt versements annuels.

Donner un mandati vicarii par le Comptable et Auditeur de la Cite, au montant de \$ 1657 et renvoyer l'acte certifié.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu De révoquer le paiement.

Donner une communication de la commission en ce qui

de Hochelaga au sujet de paiement de taxes d'eau réclamées aux Trois Saints-Croix.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu Que les décisions de la Cite sur le paiement de taxes d'eau réclamées aux Trois Saints-Croix lesquelles taxes doivent être payées par la Commission de Hochelaga.

Donner un rapport du Directeur de l'Arrière-Municipale, déclarant ne pouvoir faire droit a la demande de M. l'Abbe Dubois, a l'effet que les messieurs Sainte-Marthe et Saint-Joseph ne soient en part de payer de taxes de "Lieu du Parc".

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve, Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu D'approuver ledit rapport et d'informer M. l'Abbe Dubois en conséquence.

Donner un rapport du département en Loi, au sujet de l'insuffisance de terrains, pour l'ouverture de la rue de Salaberry.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve, Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu De demander a l'Ingénieur en Chef de la Cite, si les terrains que la Ville pourrait acquérir sur la rue Salaberry et qui figurent dans le plan annexé au dossier, peuvent affecter de quelque façon le projet d'égoût collectif, et si le plan montrant ces terrains est bien conforme au plan sur lequel figure le projet de l'égoût-collectif.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve, Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu Que le Secrétaire du Bureau des Communes se réunisse a la Compagnie des Tramways pour lui demander, sous l'intitulé de tous ceux qui se servent de ses tramways de la rue St. Laurent, pour se rendre, a la gare du Mile-End, de transporter au delà du tunnel, son bureau de billets, actuellement situé au No 2211 Boulevard Saint-Laurent, afin d'éviter les accidents qui surviennent lorsqu'il y a manqué un train.

Sur proposition de la Commission des Chemins de Fer, au sujet de la construction d'une voie pour desservir le Canadian Tube & Iron Tube Co.

Sur proposition de M. l'Commissaire Côté, Approuvé par M. l'Commissaire Ancy, il est Résolu De transmettre au département en Loi, pour ses informations.

\* (en bas)

Sur proposition de mandat, visé par le Comptable de la Cité au montant de \$ 13,716.<sup>00</sup> sur la carte certifiée.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve, Approuvé par M. l'Commissaire Ancy, il est Résolu De autoriser le paiement.

Sur proposition de M. l'Commissaire Ancy, Approuvé par M. l'Commissaire Villeneuve, il est Résolu De demander à l'Architecte et Surintendant des Bâtisses de préparer un estimateur du coût de réparations à faire à la corniche de l'Hôtel de Ville.

Sur proposition de communication de Son Honneur le Maire de Toronto, informant Son Honneur le Maire que les délégués doivent faire partie de la délégation pour rencontrer le Premier Ministre, le jeudi au sujet de l'augmentation du coût de la vie, au sujet d'une assemblée préliminaire au Château Laurier à Ottawa, à 10.<sup>00</sup> hrs A.M.

Il est Résolu De informer les membres de la délégation de partir plus tôt pour Ottawa, afin d'être présents à l'assemblée des délégués qui aura lieu à 10.<sup>00</sup> heures du matin de ce jour.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve, Approuvé par M. l'Commissaire Ancy, il est Résolu De approuver les requêtes suivantes: Circulaires Municipales Nos 176-177-178-180-181.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve, Approuvé par M. l'Commissaire Ancy, il est Résolu De approuver le projet de loi de la Voie, division 10 pour l'usage et gazolène pour l'automobile de S.H. Mani.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve, Approuvé par M. l'Commissaire Ancy, il est Résolu De autoriser le paiement de ce compte, à même le crédit voté pour l'entretien de la voiture de Son Honneur le Maire.

Sur proposition de rapport du Surintendant des Travaux, recommandant le paiement d'un compte de \$ 75.<sup>00</sup> à la faveur de l'Immaculée Conception pour un contrat donné le 30 aout 1916.

Sur proposition de M. l'Commissaire Ancy, Approuvé par M. l'Commissaire Ross, il est Résolu De autoriser le paiement de ce compte, à même le crédit voté pour le contrat donné le 30 aout.

Sur proposition de rapport de l'Architecte et Surintendant des Bâtisses, recommandant de permettre à M. J.E. Levesque, de recevoir, en un garage et vendre du bois de charbon de feu et de gramin, sur le lot No. 333 subd 22 et 23 de quartier Mc-Aree, au Brossier.

Sur proposition de M. l'Commissaire Ancy, Approuvé par M. l'Commissaire Ross, il est Résolu De accorder le permis demandé.

M. l'Commissaire Ross laisse son siège.

\* (en bas)

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve, Approuvé par M. l'Commissaire Ancy, il est Résolu De approuver les requêtes suivantes: Alarmes Nos 54  
Insanables 170-171  
Roses 190  
Hygiène, Statistique 14

Sur proposition de rapport du département en Loi, avec l'ordre de la Commission des Utilités Publiques, au sujet de la construction de conduits souterrains dans le tunnel de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. l'Commissaire Côté, Approuvé par M. l'Commissaire Ancy, il est Résolu De approuver le projet de loi de l'ingénieur en Chef, et au Surintendant.

de l'Éclairage pour rapport sur l'opportunité de continuer maintenant ledit conduit souterrain en dépit de l'ordonnance de la Commission des Utilités Publiques.

Soumettre un rapport de l'Ingénieur en Chef, recommandant le remboursement à la Compagnie S. J. Jago, d'une somme de \$ 2,306.<sup>00</sup> représentant 5% d'une somme de \$ 46,120.<sup>00</sup> pour le contrat No. 4 du plan de filtration.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu D'autoriser le remboursement de ladite somme à la compagnie S. J. Jago.

Soumettre le rapport de département en Loi, en réponse au projet de M. O. Perrault, au sujet de l'ouverture de la rue Gauthier.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu D'informer M. Perrault conformément aux deux rapports de département en Loi, en date du 17 août 1916 et 16 octobre 1916.

Soumettre un rapport du Surintendant des Impresari, demandant de lui acheter à chaque 10 3/4 grosse de plumes "Hillett" No. 263 qui ne sont d'aucune utilité, pour des plumes dont il a besoin pour les différents départements.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est Résolu D'autoriser le Surintendant des Impresari à faire l'échange recommandé.

Soumettre le rapport du Surintendant des Marchés, au sujet de la lettre de M. A. A. Ayer, relative aux écrits ibidi de la rue.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est

Résolu De déposer au dossier.

Soumettre un extrait du procès verbal d'une réunion du Comité tenu le 11 septembre 1916, à l'effet de visiter les appareils recommandés de permettre à certaines compagnies de poser des poteaux.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est

Résolu De déposer aux archives.

Soumettre un rapport de département en Loi, au sujet de l'application du C. P. P. devant la Commission des Chemins de Fer, pour la pose de rails dans le quartier Mercier.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est

Résolu D'en transmettre une copie à M. LeComte au Cote, et de la déposer aux archives.

Soumettre un rapport de l'Ingénieur en Chef, transmettant certaines informations en réponse au projet déposé par la Ville Mont-Royal, au sujet de la mauvaise condition de certains murs.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est

Résolu De transmettre au département en Loi, pour répondre en conséquence au projet de la Ville Mont-Royal.

Soumettre un rapport de l'Ingénieur Surintendant de la Voirie, au sujet de l'offre de M. S. Jeannotte, d'acheter une terre de terrain situé sur la rue De Montigny.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est

Résolu D'informer M. Jeannotte que la Ville ne peut accepter son offre.

Soumettre une communication de la Montreal Water Power sur la demande du Bureau concernant la permission de plan aux familles pauvres dans le quartier Saint-Joseph.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est

Résolu De déposer ladite communication aux archives.

Sommaire rapport du département en Loi, au sujet  
 de l'avis signifié à la Cité par la Compagnie des  
 Tramways, à l'effet qu'elle doit faire des réparations  
 à qui vous sur le Boulevard Rosemont.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
 Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
 Résolu De référer à l'ingénieur en Chef, pour rapport sur  
 les renseignements demandés par le département  
 en Loi.

M. le Commissaire Rose prend son siège.

Sommaire communication de la Commission des  
 Services Electriques, au sujet de la réparation des  
 trottoirs sur le Boulevard St. Laurent.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
 Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est  
 Résolu De informer la Commission des Services Electriques que  
 la Cité se entend par refaire les trottoirs de la rue  
 Saint Laurent cette année, mais de bonne heure au  
 printemps prochain, et de l'informer en outre de  
 son avis sur tenir à la résolution du Bureau,  
 en date du 25 août 1916, concernant la retenue de  
 la partie du montant du contrat de M. J. Stack  
 Parry & Co pour la réparation des trottoirs.

La séance est ajournée à 11 heures mercredi, le 18 du  
 courant.

Gouvernement.

J. Ainey Pres. Pro. Tem.

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau  
 des Commissaires.

Tenu le 17 octobre 1916, P.M.

Concernant la question des Tramways  
 Sont Présents:

Son Honneur le Maire M. Marten, Président  
 M. le Commissaire Ainey,  
 Villeneuve  
 Rose.

Sont aussi présents M. M. J. L. Pilon, E. A. Robert  
 Hutchison, Lambertson MacLeod.

Les minutes sont lues et approuvées.

M. le Commissaire Côté prend son siège.

Le Secrétaire de l'Union des Municipalités de l'Etat  
 de Montréal, au sujet de la question des Tramways.

2<sup>e</sup> Lettre de M. A. Hickey, au sujet des tarifs de  
 transport.

Le Secrétaire reçoit instructions de transmettre copie  
 de ces communications à Son Honneur le Maire, à  
 chacun des Commissaires, à l'Avocat en Chef, à  
 l'ingénieur en Chef de Chemin de Fer, et à la Compagnie  
 des Tramways.

M. le Commissaire Ainey dépose sur le table un  
 télégramme de Son Honneur le Maire de Toronto, concernant  
 M. E. L. Cousins, ainsi qu'un rapport dudit M. Cou-  
 sins, au sujet du transport pour la Ville de Toronto.

M. le Commissaire Villeneuve soumet au Bureau des  
 considérations écrites, au sujet de la nomination d'un  
 juré; il soumet en outre la suggestion de

- 1<sup>o</sup> A. J. Laroie.
- 2<sup>o</sup> E. H. Thymier, ingénieur de Tramways
- 3<sup>o</sup> Ed. Périgot S. G.
- 4<sup>o</sup> J. F. E. Rose
- 5<sup>o</sup> J. P. MacLeod
- 6<sup>o</sup> Stuart Williamson
- 7<sup>o</sup> Duncan Mc Donald

Le Secrétaire donne lecture de clause 8 et 27, telle que modifiée par l'Avocat en Chef de la Cité et désignée comme clause 8-8<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup>.

Il est proposé par M. Lacomme au Ciné, appuyé par M. Lacomme au Côté, et est  
 Qu'un dépôt de \$ 25,000.00 soit fait pour la compensation, en permanence, pour l'insécurité des clauses 17 et 8<sup>o</sup>.

Le vote étant appelé sur cette proposition, le Bureau se partage:  
 Pour: M. M. Côté, Ciné.  
 Contre: M. M. Rose, Villeneuve.  
 Son Honneur le Maire ayant voté dans la négative, la motion est perdue.

Son Honneur le Maire demande si les clauses 8 et 27 telle que modifiée par l'Avocat en Chef et désignée comme clause 8-8<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> sont adoptées.

Le vote est appelé et le Bureau se partage:  
 Pour: M. M. Rose, Villeneuve, Côté,  
 Contre: M. Ciné.  
 Ciné la motion est affirmative, et il est  
 En conséquence.

Président

La clause 9 est modifiée et adoptée, telle que modifiée

Une proposition de M. Lacomme au Côté, appuyé par M. Lacomme au Villeneuve, il est

Président

Qu'il soit nommé un Comité de six membres indépendants de qui passera une clause technique concernant le drainage des rues si cela s'avère requis.

Le Bureau passe à l'ordre du jour de la section 2<sup>e</sup>, qui est adoptée comme section 8<sup>e</sup>.

Son Honneur le Maire lève son siège, et M. Lacomme au Rose est appelé à presider.

Le Secrétaire donne lecture d'une communication de M. P. W. Saint-Georges, en réponse à la résolution du Bureau, concernant les tramways.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

Lecture est faite de la clause 10.

Sur proposition de M. Lacomme au Ciné

Président

Appuyé par M. Lacomme au Villeneuve, il est

Qu'la dite clause soit amendée, en y changeant le mot "Le Conseil de Ville", par les mots "La Cité", et qu'ainsi amendée, elle soit adoptée.

Lecture est faite de la section 11.

Sur proposition de M. Lacomme au Côté,

Appuyé par M. Lacomme au Rose, et est

Qu'la section 11 soit amendée, en y changeant le chiffre 11 par le chiffre 12, et en spécifiant que la section s'applique aux chars à passagers, et qu'ainsi amendée elle soit adoptée.

La motion étant mise aux voix, le Bureau se partage:  
 Pour M. M. Côté, Rose, Villeneuve.

Contre M. Ciné.

Ainsi la motion est affirmative, et il est

Président

En conséquence.

Lecture est faite de la section 12, à laquelle est jointe la dernière partie de la section 11, et qui est adoptée comme suit:

Lorsqu'un char devra s'arrêter à une rue transversale, la production devra l'arrêter, avant de traverser ladite rue transversale. Les chars s'arrêteront sur la traverse mais non sur la rue transversale, excepté pour entrer une colline ou un accident.

Lecture est faite des sections 14, 15 et 16 qui sont adop-  
tées.

Lecture est faite des sections 17 et 21, dont la rédaction  
dont été préparée par l'ingénieur des Chemins de Fer.

La section 18 est amendée et adoptée comme suit:  
"Cheque char sera muni d'un timbre avisé en qui  
fera mention le wattman, avant de traverser une  
rue."

La section 19 est adoptée.

Après avoir lu l'étude de la section 20 la séance est  
ajournée au 15 du courant à 8 heures P.M.

Gouvernement: M. Mathy

Procès verbal d'une séance du Bureau de Communauté

Tenu le 1<sup>er</sup> Octobre 1916 A. M.

Présents,

M. M. les Communaires: Amis,  
Rou  
Côté.

En l'absence de Son Honneur le Maire,  
M. le Communaire Amis est appelé à présider.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Son Honneur le Maire prend son siège.

Il est reçu une communication de M. l'échevin Vandaele,  
demandant le passage de la rue Bureau, attendu que  
les propriétaires ont renoncé à tous droits acquis qui  
pourraient être causés à leurs propriétés, par suite du  
fait que la Cité changerait le niveau de l'odite rue  
en laquelle y en entrerait des travaux publics.

Sur proposition de M. le Communaire Côté,  
Appuyé par M. le Communaire Amis, il est

Résolu De recommander au Conseil le vote d'un crédit de  
\$ 8,651.52 pour le passage en asphalte de la rue Bu-  
reau, entre la rue Papineau et de la Roche.

Il est reçu une communication du gerant du Royal Hotel  
60, au sujet de l'entretien de deux poteaux, sur sa  
terre propriété, rue Saint-Jacques.

Sur proposition de M. le Communaire Amis Côté,  
Appuyé par M. le Communaire Amis, il est

Résolu De s'adresser au Surintendant de l'Éclairage, pour l'appeler.

Il est reçu une résolution du Conseil de Ville de Massillon  
adoptée le 11 courant, au sujet de la fixation de la police  
aux mains Comandier Québec.

Sur proposition de M. le Communaire Côté,  
Appuyé par M. le Communaire Rou, il est

Résolu De s'adresser au Surintendant de l'Éclairage, pour l'appeler.



Resolu De referer au Surintendant de Police, pour rapport.  
M. Lacombe au Villeneuve prend son siége.

Soumis une communication de Dame Felix  
Bigeonnette, au sujet de sa réclamation pour  
indemnité de sa propriété No. 167 rue St. Urbain.  
Sur proposition de M. Lacombe au Cote,

Resolu Appuyé par M. Lacombe au Rose, il est  
Informé la requête que sa réclamation a été  
révisée, conformément à la recommandation du  
Département en Loi.

Soumis une communication de la Compagnie  
Général de Fran. Financier, demandant une  
entente avec le Bureau.

Resolu Sur proposition de M. Lacombe au Amis  
Appuyé par M. Lacombe au Villeneuve, il est  
Résolu que le Bureau sera prêt à lui recevoir  
vendredi, le 20 courant, à 11 heures. A. M.

Soumis une requête des membres de la rue St.  
Edmond des Forestiers Canadiens, sollicitant un  
emploi en faveur de M. Alphonse Rochas.  
Sur proposition de M. Lacombe au Cote,

Resolu Appuyé par M. Lacombe au Rose, il est  
Résolu de referer à l'Ingénieur en Chef

Soumis une communication de M. M. Deguire, 70 an-  
tél. réclamation de la Cote au nom de M. L. Dostin  
E. Lanthier de St. Julien, un montant de \$  
49.00 pour dommages à son automobile.

Resolu Sur proposition de M. Lacombe au Cote,  
Appuyé par M. Lacombe au Rose, il est  
Résolu de referer au département de Réclamation, pour  
rapport.

Soumis une application de M. G. J. Poirier pour la  
position de gardien, dans la nouvelle bibliothèque.  
Sur proposition de M. Lacombe au Amis  
Appuyé par M. Lacombe au Rose, il est

Resolu De déposer au dossier des demandes d'emploi de la  
Bibliothèque

Soumis une communication de M. G. F. Robertson,  
au sujet de voisins étrangers, qui habitent Mont-  
real, et faisant certaines suggestions.

Resolu Sur proposition de M. Lacombe au Amis  
Appuyé par M. Lacombe au Villeneuve, il est  
Résolu de demander au Directeur du Bureau Municipal  
de Hygiène, s'il serait nécessaire d'amender  
les règlements pour permettre aux inspecteurs de faire  
l'inspection de la habitation, le soir, pour voir s'il  
y a des infractions au règlement, qui fixe le nombre  
de pieds cubes d'air dans un appartement et le nom-  
bre de personnes qui il est permis de laisser habiter  
dans un appartement.

M. Lacombe au Rose laisse son siége.

Resolu Sur proposition de M. Lacombe au Cote,  
Appuyé par M. Lacombe au Amis, il est  
Résolu que l'on fera suite à l'arrangement, entre la Cote  
et M. D. R. Mc Innes, au sujet de la construction  
d'un mur de soutènement, en face de la propriété  
de la succession Cross, avenue du Parc et Chemin  
Cote de Rouze, de recommander au Conseil le  
vote d'un crédit de \$ 3,645.00 représentant la quote  
part de la Cote, pour la construction dudit mur de  
soutènement.

Soumis un rapport du département en Loi, au sujet du  
dépôt, a été fourni par l'entrepreneur J. O. Sullivan  
en rapport avec son contrat, pour la construction du pont LaSalle.  
Sur proposition de M. Lacombe au Cote,

Resolu Appuyé par M. Lacombe au Amis, il est  
Informé M. J. O. Sullivan d'avoir accompli son  
dépôt, tel qu'exigé par le cahier des charges.

Soumis un rapport de l'Ingénieur - Surintendant de  
la Voie, transmettant le profil de la rue Cadillac,  
entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame.

Sur proposition de M. le Communicaire Côté.

Approuvé par M. le Communicaire Amis, il est  
Résolu D'approuver ledit projet, et d'autoriser le Secrétaire  
à le signer, et de donner instruction à l'Ingé-  
nieur en Chef de ne pas exécuter de travaux avant  
que les propriétaires se soient conformés à la règle  
123 des Règles du Conseil et du Bureau des  
Communicaire.

M. le Communicaire Ross reprend son siège.

Donner deux séries de mandats, vérifiés par  
le Contrôleur et l'Auditeur de la Cité, aux montants  
respectifs de \$ 124,676.<sup>46</sup> et \$ 326.<sup>96</sup> suivant les  
certificats.

Sur proposition de M. le Communicaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Communicaire Côté, il est  
Résolu De l'autoriser à payer.

Donner un rapport de l'Ingénieur Supérieur des  
Egoûts, recommandant qu'un somme de \$ 6,725  
à être payé à même la balance disponible au cre-  
dit voté pour le salaire du Secrétaire du Dépar-  
tement des Egoûts, soit affectée à payer le coût  
de certains bûches achetés pour la station de pom-  
page du Parc Elgin.

Sur proposition de M. le Communicaire Côté,

Approuvé par M. le Communicaire Amis, il est  
Résolu De faire rapport au Conseil, au Souverain.

Sur proposition de M. le Communicaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Communicaire Côté, il est  
Résolu De demander à l'Avocat en Chef, si le Bureau  
peut forcer M. J. Morgan à démolir l'édifice  
qu'il construit actuellement sur la rue Moisson,  
contrairement aux règlements, avec prière de faire  
rapport pour l'Assemblée de demain.

Donner un extrait du procès-verbal d'un séance du  
Conseil, tenu le 6 octobre 1916, et l'ajout d'adopter un  
rapport de la Commission de Législation, concernant

le moyen à prendre pour réglementer l'irrigation des  
potagers dans la rue de La Ville.

Sur proposition de M. le Communicaire Côté,

Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est  
Résolu De recommander au Conseil de mettre à la disposition  
du Bureau des Communicaire un crédit de \$ 1,000.  
pour rémunérer les services d'un ingénieur de la Com-  
mune des Services Électriques, qui étudie ait, con-  
jointement avec l'Avocat en Chef, la question de savoir  
s'il n'y aurait pas lieu de mettre sous la juridiction  
de la Commission des Services Électriques, le pose  
des poteaux, et de préparer des amendements à la  
Charte, pour cette fin.

Sur proposition de M. le Communicaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Communicaire Amis, il est  
Résolu D'approuver la requête suivante  
Impôts des Bâtiments (Services de la Plomberie) No. 19  
Incendies 78  
Parc Lafontaine 249 et 250.  
Marchés 17.  
Impression 49  
Édifices Municipaux 110.  
Parc Mont-Royal 60.  
Voies (Dir. Est) 154

Donner un rapport de l'Ingénieur Supérieur  
de la Voie, transmettant le renseignements demandés  
par le Département en Loi, dont son rapport en date  
du 6 septembre 1916.

Sur proposition de M. le Communicaire Côté,

Approuvé par M. le Communicaire Ross, il est  
Résolu De transmettre ledit rapport au Département en Loi.

Donner le rapport des inspecteurs de Travaux, pour  
la semaine finissant le 7 octobre, 1916.

Sur proposition de M. le Communicaire Côté,

Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est  
Résolu De recevoir ledit rapport, et de le déposer aux archives.  
Donner des rapports de l'Ingénieur Supérieur du Département

des Privileges, recommandant l'octroi de pri-  
vileges suivants:

Paul F. Lital, privilege de garder en place deux  
entree a charbon, sous le trottoir de l'Avenue  
des Pains

P. C. Larkin & Al. privilege de garder en place  
une entree a charbon, sous le trottoir de la rue  
Saint Paul

E. W. Colby, privilege de garder en place une en-  
tree a charbon, sous le trottoir de l'Avenue des  
Pains

A. E. Holt, privilege de garder en place deux entrees  
a charbon, sous le trottoir de l'Avenue des Pains.

J. S. Gillespie, privilege de garder en place deux  
entree a charbon, sous le trottoir de l'Avenue  
des Pains.

J. P. Walton, privilege de garder en place une  
entree a charbon, sous le trottoir de l'Avenue des  
Pains.

Successeur J. T. Moran, privilege de garder en  
place une entree a charbon, sous le trottoir de  
l'Avenue des Pains

Sur proposition de M. le Commis aux Villenues,  
Approuve par M. le Commis aux Cotes, il est  
Recommande au Conseil l'octroi des dit-  
privileges

Sur le dossier de la reclamation de M. Robert  
Dawes, au montant de \$ 1,000. pour chute sur le  
trottoir

Sur proposition de M. le Commis aux Villenues  
Approuve par M. le Commis aux Cotes, il est  
Recommande au Conseil l'octroi de la somme de  
\$ 1,000. pour regler la dite reclamation, pour un montant de

de \$ 250.00 a ete impute sur le Fonds de Reserve

Sur le dossier de la reclamation de Dame William  
Shand, pour chute sur le trottoir

Sur proposition de M. le Commis aux Villenues,  
Approuve par M. le Commis aux Cotes, il est  
Recommande au Conseil l'octroi de la somme de  
\$ 750.00 a ete impute sur le Fonds de Reserve.

M. le Commis aux Pains laisse sur rang

Sur le dossier de la reclamation de Dame M. C.  
McNeill, au montant de \$ 932.75 pour chute sur le trottoir

Sur proposition de M. le Commis aux Villenues  
Approuve par M. le Commis aux Cotes, il est  
Recommande au Conseil l'octroi de la somme de  
\$ 1500.00 a ete impute sur le Fonds de Reserve.

Sur le dossier de la reclamation de M. Arthur Hardy  
puisque que la ville se serait emparée de la cour  
adjoignant au logement qu'il occupe sur Saint Luc

Sur proposition de M. le Commis aux Cotes,  
Approuve par M. le Commis aux Villenues, il est  
Recommande au Conseil l'octroi de la somme de  
\$ 1,000.00 pour rachat de la  
reclamations de M. Hardy.

Sur un rapport de l'ingenieur Superintendant de  
la Voirie, declarant ne pouvoir recommander d'effacer  
les lignes proposees de la rue Maun.

Sur proposition de M. le Commis aux Cotes,  
Approuve par M. le Commis aux Villenues, il est  
Recommande au Conseil l'octroi de la somme de  
\$ 1,000.00 pour rachat de la  
reclamations de M. Hardy.

Sur le dossier de la reclamation de M. Robert  
Dawes, au montant de \$ 1,000. pour chute sur le  
trottoir

Sur proposition de M. le Commis aux Villenues  
Approuve par M. le Commis aux Cotes, il est  
Recommande au Conseil l'octroi de la somme de  
\$ 1,000.00 pour regler la dite reclamation, pour un montant de

document ci annexé.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux  
Approuvé par M. Lacomme aux Cote, il est  
Résolu De déposer au département en L. pour distribution.

M. Lacomme aux Rose reprend son siège.  
Sommé le rapport de l'Ingénieur-Surintendant  
de la Voirie, en réponse à certaines accusations  
portées contre le maître-marchand Grohan.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Cote,  
Approuvé par M. Lacomme aux Villenueux, il est  
Résolu De déposer M. S. J. Tremblay, sur son rapport.

Sommé le rapport du Surintendant du départe-  
ment des Privilèges et des Licences, en  
rapport avec l'octroi de privilège à la Com-  
pagnie National Advertising Company, d'installation  
des boîtes de rebut, dans les rues de la Ville.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Rose, il est  
Résolu Que la résolution du Bureau, en date du 6 oc-  
tobre 1916, soit amendée, en retranchant la clause  
6, concernant le paiement d'un loyer mensuel  
de \$ 4.<sup>00</sup> par boîte, et aussi en retranchant le  
mot "pourvu que la compagnie fournisse à  
l'expiration du terme du contrat, l'assés si ren-  
dus, afin que la Ville puisse récupérer le revenu que  
la compagnie retirera de ce privilège, et de faire  
rapport au Conseil, recommandant l'octroi de  
ledite franchise aux autres conditions énumérées  
dans ledite résolution du 6 octobre 1916, et dans  
le rapport du Surintendant du département des  
Privilèges en date du 2 octobre 1916.

Sommé une demande du département en L. pour un  
crédit de \$ 76 pour achat de livres.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Cote, il est  
Résolu De voter ledite somme, à même le crédit voté pour  
détourné du Notaire de la Cité.

Sommé un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, en réponse à une pétition de M. A. E. Payer, concernant  
l'exploitation d'un puits à gravier.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Cote,  
Approuvé par M. Lacomme aux Amey, il est  
Résolu De informer le plaignant en conséquence.

Sommé un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, en réponse à une pétition de M. A. E. Payer, concernant  
l'exploitation d'un puits à gravier.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Amey, il est  
Résolu De informer le plaignant en conséquence.

Sommé un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, en réponse à une pétition de M. A. E. Payer, concernant  
l'exploitation d'un puits à gravier.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Amey, il est  
Résolu De informer le plaignant en conséquence.

Sommé un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, en réponse à une pétition de M. A. E. Payer, concernant  
l'exploitation d'un puits à gravier.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Amey, il est  
Résolu De informer le plaignant en conséquence.

Sommé un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, en réponse à une pétition de M. A. E. Payer, concernant  
l'exploitation d'un puits à gravier.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Amey, il est  
Résolu De informer le plaignant en conséquence.

Sommé un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, en réponse à une pétition de M. A. E. Payer, concernant  
l'exploitation d'un puits à gravier.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Amey, il est  
Résolu De informer le plaignant en conséquence.

Sommé un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la  
Voirie, en réponse à une pétition de M. A. E. Payer, concernant  
l'exploitation d'un puits à gravier.  
Sur proposition de M. Lacomme aux Villenueux,  
Approuvé par M. Lacomme aux Amey, il est  
Résolu De informer le plaignant en conséquence.

✓ Soumettre un rapport de Surintendant des Achats et des Ventes, recommandant le renvoi de dépôt n. 425.21 à M. S. Robitaille, en rapport avec son contrat pour la fourniture de charbon, pour le département de Pôles.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu D'attribuer la somme dudit dépôt.

✓ Soumettre un rapport du département en Lr. demandant de référer aux ingénieurs de la Cité le dossier de la réclamation de la Montreal Light Heat & Power Company, pour dommages qu'il leur a été fait par eux.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu De référer, et d'ingénier en Lr. pour rapport d'urgence.

✓ Soumettre un rapport de l'ingénieur Surintendant des Egoûts, au sujet de la réclamation de M. C. Guillemette pour frais de réparation de sa propriété au Johnson.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu De régler la réclamation conformément au dit rapport.

✓ Soumettre un rapport de M. Fournier, au sujet de l'offre de la "Lake of the Woods Milling Co." de vendre une parcelle de terrain pour la construction de subway de la rue Saint-Denis.

✓ Soumettre un rapport de l'ingénieur Surintendant de la Voie, au sujet de la soumission de la charnière de la rue Bonou.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu D'informer la Compagnie "Desau, Bouché & Associés" suivant le rapport.

✓ Soumettre un rapport de Président du Bureau des Estimateurs, recommandant le vote de estimation pour la construction d'égoûts sur le Boulevard Rosemont entre la Montée Saint-Michel et la rue Desjardins, et recommandant une somme de \$ 627.15 soit chargée à la Cité, en plus du montant original de \$ 932.25.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu D'approuver ledit rapport, et de donner instruction au Contrôleur et Auditeur de la Cité, en conséquence.

✓ Soumettre un rapport de Surintendant des Achats et des Ventes, recommandant le renvoi de dépôt n. 75.21 à la "Toupin Sand Co." en rapport avec son premier contrat pour la fourniture de sable durant l'année courante, lequel contrat est maintenant terminé.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu D'attribuer la somme dudit dépôt.

✓ Soumettre une demande de la librairie "Beauchemin & Co." pour une copie de plan de la subdiv. No. 61 et partie des Nos. 39, 63, 66 du quartier centre.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu De référer au département en Lr. pour décision.

✓ Soumettre un rapport de Président du Bureau des Estimateurs, au sujet de la signature homologuée de la rue Gauthier.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Vieux, Approuvé par M. LeComte au Vieux, il est Résolu De référer au département en Lr. pour rapport.

✓ Soumettre un rapport de Surintendant des Achats et des Ventes, recommandant le remboursement à la compagnie "Hart & Adam Leval" du surplus de dépôt qu'elle a fait en rapport avec sa fourniture pour fourniture de charbon, au département de l'Agencement.

*Proposé* Sur proposition de M. LeComte au Villemeur  
Approuvé par M. LeComte au Anney il est  
Résolu Qu'au lieu de l'avis de la Cite la somme de  
ledite somme que la somme de \$ 1,175.<sup>00</sup> repri-  
sentant, la différence entre le chiffre de dépenses  
fait par ledite compagnie et le montant repri-  
sentant 10% du total de cette somme.

Sommaire rapport du département en Loi au  
sujet de l'annulation de l'Exposition Indus-  
trielle de Montréal

*Proposé* Sur proposition de M. LeComte au Villemeur  
Approuvé par M. LeComte au Anney il est  
Résolu Que l'entière demande faite à ledite annulation  
le 28 septembre 1916, conformément à la résolu-  
tion du Bureau adoptée le 27 septembre 1916.

M. LeComte au Anney lève son siège.

Par résolution en date  
du 22 nov. 1917. ce  
rapport a été déposé  
aux archives. Voir  
vol. 22 page 325.

Sommaire rapport du Département d'Ingénierie en  
Chef recommandant le vote d'un crédit de  
\$ 1560. pour aménagement de la chaussée de certains  
rues dans le Parc McLeod par Delormier.

*Proposé* Sur proposition de M. LeComte au Anney  
Approuvé par M. LeComte au Rose il est  
Résolu Que l'on fasse rapport au Conseil, recommandant  
le vote de ladite somme pour la fin de l'année.

M. LeComte au Anney reprend son siège.

*Proposé* Sur proposition de M. LeComte au Villemeur  
Approuvé par M. LeComte au Anney il est  
Résolu Qu'il y ait lieu de la réclamation de Hugh  
Quinlan, et actuellement en Cour Supérieure, et  
l'appoint le No officiel 5184 par suite de la demande  
que au la réclamation prétendait avoir subi en  
rapport à la demande de la Ville leur travaux  
afin de permettre à cette dernière de s'approvisionner  
avec son le Canal Lachine, laquelle réclamation  
a été le 22.07.1917 est soumise à un bureau

d'arbitrage, ce bureau se composera de l'ingénieur  
en Chef de la Cite, de l'ingénieur. Surintendant  
de l'acqueduc, et de M. Ernest Marscan, ingé-  
nieur et professeur à l'École Polytechnique, et fixera  
le chiffre des dommages encourus par ledite  
Quinlan; et la décision de ce arbitrage devant  
être finale; que la rémunération de M. Marscan  
soit fixée à \$ 10.<sup>00</sup> de l'heure, et que le départe-  
ment en Loi, receive instructions de préparer un acte  
d'arbitrage, et que les arbitres procédant dans les  
30 jours après la signature de cet acte; les honoraires  
de M. Ernest Marscan devant être payés  
moitié par la Ville et moitié par ledite Quinlan.  
al.

M. LeComte au Anney descend.

*Proposé* Sur proposition de M. LeComte au Villemeur  
Approuvé par M. LeComte au Anney, il est  
Résolu Qu'il y ait lieu de l'achat de la confiserie  
fit de l'embarcadere dans le choix de l'échantillon  
type proposé par le soumissionnaire, pour la  
confiserie des uniformes de nos services de Po-  
lice, Pompier et d'inspection, la Ville fournira  
elle-même l'étoffe qui devra servir à la confection  
de ces uniformes, et que le Surintendant des  
Achats et des Ventes soit qu'il donne son  
opinion à ce sujet.

*Proposé* Sur proposition de M. LeComte au Villemeur  
Approuvé par M. LeComte au Rose il est  
Résolu Que l'on fasse rapport au Conseil, recommandant le vote  
d'un crédit additionnel de \$ 50.<sup>00</sup> pour défrayer  
les dépenses de la délégation à Ottawa, et soit  
il en soit de la vie.

La séance est ajournée à 11 heures le 19 de ce mois.

Gouvernement  
J. Anney Prés. P. Rose.

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau  
des Commisaires.

Tenu le 18 octobre 1916 P.M.

Concernant la question du Tramway.

Sont Présents:

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
M.M. les Commisaires Rose,  
Ainay,  
Côté,  
Villeneuve.

Sont aussi présents:

M.M. Perron, Hutchison, Mac

Leod, Lacombe deau.

Les minutes sont lues et approuvées.

Lecture est faite d'une communication du Club  
Douxier Saint-Jean Baptiste, demandant qu'un  
référé soit tenu avant qu'une franchise  
soit accordée à la Compagnie de Tramways.  
Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre  
copies aux intéressés.

Le Secrétaire Général de la Compagnie de Tram.  
voies soumet un photographique montrant le nou-  
veau système, mis en usage par la compagnie  
pour le drainage de ses voies.

Lecture est faite du rapport de l'ingénieur de la  
Cité, en réponse à la résolution du Bureau, concer-  
nant la question du Tramway.

L'ingénieur du Chemin de Fer soumet les sec-  
tions 17 et 20, telles que reformées par lui, dans  
une seule section désignée comme section 17.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté  
Approuvé par M. le Comissaire Villeneuve, et est  
Résolu Que l'ordre section 17 est approuvé, telle que rédigée  
par l'ingénieur du Chemin de Fer.

Lecture est faite de la section 20, telle que rédigée par  
l'Arcaat en Chef de la Cité.  
Après discussion l'adite section 20, est amendée de  
façon à en lui comme suit:

Section 20.

La Compagnie ne pourra transporter plus de voyageurs  
quels qu'ils soient en contentant commodément.

Il est expressément défendu aux voyageurs de se te-  
ner sur les marchandises, lorsque les char sont en  
mouvement.

Il est expressément défendu aux voyageurs de se  
tenir dans ce passage excepté le temps nécessaire  
pour payer leur frais de transport.

Un passage devra être tenu constamment libre sur la  
plate-forme, à l'arrivée des char, pour permettre aux  
voyageurs de se rendre à l'intérieur de char  
ou s'en aller.

Il est aussi défendu aux voyageurs de se tenir à  
l'intérieur de char, dans le passage qui existe  
entre les sièges qui se trouvent à l'angle de la  
voiture avec l'axe du char.

M. le Comissaire Villeneuve propose  
Approuvé par M. le Comissaire Rose.  
Que la section 20, telle que amendée comme ci-dessus  
soit adoptée.

La motion étant mise aux voix, le Bureau se partage.  
Sont: M.M. Villeneuve, Rose,  
Côté, M.M. Côté, Ainay

Son Honneur le Maire en ont voté dans l'affirmative,  
ainsi la motion est affirmative, et il est  
Résolu En conséquence.

Le Comité Général de la Compagnie des Tramways  
dépose devant le Bureau un plan montrant les  
routes de la Compagnie

Les sections 22, 23, 24, sont lues et la com-  
mission est suspendue.

Les sections 25, sont amendées, de façon à ce que com-  
mission suit:

Les chaux doivent circuler toute l'année, sans  
interruption.

Lecture est faite de la section 26 et, après dis-  
cussion

Sur proposition de M. M. LeComte au Conseil

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
Résolu Que la fréquence du service soit soumise au  
contrôle de la Cité, et que la Compagnie ne puisse, ou  
après de se soumettre aux demandes de la  
Cité, cette dernière soumettre la question à la  
Commission de l'Utilité Publique, pour déci-  
sion finale

La dernière partie de la clause fera un minimum  
devant être rédigée par l'Avocat en Chef de la  
Cité et être soumise à la prochaine séance.

Il est unanimement  
Résolu Que cette partie de la clause 26 ou il est dit  
que les chaux soient convenablement chauffées  
et éclairées, soit insérée comme section 26.

La séance est ajournée à mardi, le 24 courant  
à 2 h. 1/2

Gouvernement M. Macdonald

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commisaires

Tenu le 19 octobre 1916 à M.

Présente

Son Honneur le Maire M. Martin, Président  
M. M. LeComte, Commisaires Rosa,

Villeneuve

Aucun

Le Secrétaire procède à la lecture du rapport, au  
cours de laquelle M. LeComte au Conseil prend son  
vingt. (page 145)

À la page 149, la lecture est suspendue, pour per-  
mettre à Son Honneur le Maire de soumettre certai-  
nes correspondances.

Soumis une communication de M. Richard, offrant  
ses services comme expert pour l'étude de la  
question des Tramways

Sur proposition de M. LeComte au Conseil Villeneuve

Approuvé par M. LeComte au Conseil Rosa, il est  
Résolu De déposer au dossier, pour être soumis au Bu-  
reau mardi prochain.

Soumis une communication de Son Honneur le  
Maire, transmettant une lettre de la Villerey Quarry  
Company au sujet de la construction de la voie  
d'ajoutement.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil

Approuvé par M. LeComte au Conseil Rosa, il est  
Résolu De donner instruction à la Compagnie de Tram-  
ways de terminer immédiatement la voie d'ajoutement  
sur la rue Jarry, qui dessert la Villerey Quarry Co.

Soumis une communication de Son Honneur le Maire  
transmettant une copie de l'avis qu'il a envoyé aux  
différents chefs de départements et à leurs employés  
concernant l'accident et le lieu d'accident à leur bureau



Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve  
 Appuyé par M. le Comissaire Ross, il est  
 Résolu De lui-même l'ordre déjà donné à ce sujet et  
 de donner instruction aux chefs de départements  
 de faire rapport sur les employés qui arrivent  
 après l'heure et qui arrivent après l'heure et  
 qui partent avant l'heure.

Son Honneur le M. le Comissaire Ross, étant  
 appelé à la Cour, et M. le Comissaire Arney  
 le remplace à la présidence.

La lecture des minutes est reprise, et celles-ci  
 sont approuvées, telles que lues.

Soumise une communication de M. J. W. Job.  
 bert, au sujet de la prison de l'ex-Comissaire  
 Joseph Trempe.

Sur proposition de M. le Comissaire Ross.  
 Appuyé par M. le Comissaire Côté, il est

Résolu De lui-même au Surintendant de Police, pour rapport.

Soumise une communication de l'Union des Tailleurs  
 de Paris, au sujet de la taille de la chaîne à  
 bordier, durant l'heure prochaine.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté.  
 Appuyé par M. le Comissaire Villeneuve, il est

Résolu De lui-même à l'ingénieur en chef, pour rapport  
 d'urgence.

Soumise une communication de M. H. A. Lapierre  
 au sujet de la construction de trottoirs de la  
 nouvelle bâtisse des Douanes.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté,  
 Appuyé par M. le Comissaire Villeneuve, il est

Résolu De lui-même à l'ingénieur en chef, pour rapport  
 d'urgence.

M. le Comissaire Ross laisse son siège.

Soumise l'ordonnance de la demande de la Compagnie de

Thibault Bell, pour la permission de poser des  
 poteaux sur le côté ouest de l'avenue Melrose  
 Sur proposition de M. le Comissaire Côté.

Appuyé par M. le Comissaire Villeneuve, il est  
 Résolu De faire rapport, au Conseil, recommandant de  
 permettre l'exécution desdits poteaux, pour se rendre  
 à la demande de M. l'architecte Macdonald, en  
 date du 9 mai, 1916.

M. le Comissaire Villeneuve dispose devant le Bureau  
 le rapport de la Commission Spéciale, Re: Nou-  
 velle source de revenus.  
 Dispose sur la table.

Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve.  
 Appuyé par M. le Comissaire Côté, il est

Résolu D'approuver les réquisitions suivantes:

- Voies (S. E. C.) 190-195
- Eclairage 45-46
- Incendie 172-173-174-175
- Assainissement 92-93
- Parcs (P. Lafontaine) 251-252
- M. arch. 24
- Parcs (P. Lafontaine) 254-255
- Arbres 584

Soumise quatre séries de mandats, vérifiées par  
 le Contrôleur et l'Auditeur de la Cité, aux montants  
 respectifs de \$ 51,392.<sup>15</sup>, 34,911.<sup>59</sup>, 444.<sup>00</sup>, 126,233.<sup>53</sup>  
 suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve.  
 Appuyé par M. le Comissaire Côté, il est

Résolu De lui-même le paiement.

M. J. Le Beauchamp et M. A. Jamin, avocats,  
 se présentent devant le Bureau, au sujet d'une  
 construction que M. J. Morgan est actuellement  
 à l'érection sur la rue Marais, au coin de l'avenue  
 des Parcs.

Après avoir vu les plans. Son Honneur le M. le Comissaire  
 reprend son siège, et le Comissaire quitte l'assemblée.



Soumission rapport de Surointendant du Parc  
Mont-Royal, demandant de faire voter un  
credit, pour payer le cout de la separation d'un  
moteur electrique.

Ses propositions de M. LeCommanche Cote.

Approuve par M. LeCommanche Villeneuve, il est  
Resolu De recommander au Conseil le vote d'une som-  
me de \$ 75.<sup>00</sup> pour la faire ex-ecuter.

M. LeCommanche Pour le vote en s'age.

Soumission rapport de l'ingenieur en Chef, recom-  
mandant de prolonger le ponton de revision  
Molson, au cout de \$ 1,500.<sup>00</sup>

Ses propositions de M. LeCommanche Cote.

Approuve par M. LeCommanche Villeneuve, il est  
Resolu De referer au departement en Loi pour decision.

Soumission ordonnance de la Commission de  
Utilites Publiques, sur l'appel de la Cite  
d'une decision de la Commission des Services  
Electriques, concernant le taux de loyer des  
conduits souterrains.

Ses propositions de M. LeCommanche Cote.

Approuve par M. LeCommanche Villeneuve, il est  
Resolu De referer aux Avocats de la Cite, avec priere  
de donner leur avis sur ledit jugement.

M. LeCommanche Pour le vote en s'age.

Soumission rapport de departement en Loi, au sujet  
des actions pour le remboursement des  
sautes au Resollet et de Montreal Nord  
pour compte d'ear des pax en remises ex-pole-  
tes a la Cite.

Ses propositions de M. LeCommanche Villeneuve.

Approuve par M. LeCommanche Cote, il est  
Resolu De referer a l'ingenieur Surointendant de  
l'Ague des, pour rapport immediat.

Soumission demande d'emplir de M. Rougemont.

Diposee au don de demande d'emplir de la  
Bibliothèque.

Soumission rapport de departement en Loi, de-  
clarant non fondee la reclamation de la compagnie  
Aztec Oil & Asphalt Refining, au montant  
de \$ 345.<sup>40</sup> pour le passage des rues Rail et Ad-  
dington.

Ses propositions de M. LeCommanche Villeneuve.

Approuve par M. LeCommanche Cote, il est  
Resolu D'approuver le rapport de departement en Loi,  
d'en informer les parties interessees, et de suspendre  
tout paiement qui devra etre fait a la com-  
pagne Aztec l'ingenieur en Chef, etant regu  
de faire faire dans l'inter valle le meme age de  
la rue Chateaubaud, le plus tot possible, et  
de faire rapport au Bureau.

Soumission rapport de l'ingenieur Surointendant  
de la Ville, transmettant son estimate du cout de la  
refection des trottoirs sur la cite sud de la rue  
St. Catherine, entre la rue Ambert et St. Denis.

Ses propositions de M. LeCommanche Cote.

Approuve par M. LeCommanche Pour, il est  
Resolu De recommander au Conseil le vote d'une som-  
me de \$ 570. pour la faire ex-ecuter.

Soumission deux rapports de departement en Loi, au  
sujet de deux jugements rendus par le Cour  
Superieur, dans les causes de William Brodeur  
et la compagnie Stovche Indemnity, contre la  
Cite.

Ses propositions de M. LeCommanche Villeneuve.

Approuve par M. LeCommanche Cote, il est  
Resolu De referer au Surointendant de Police, pour le rapport  
d'urgence sur la faite.

Soumission rapport de departement en Loi, sur  
certaines infractions qui ont ete commises contre la  
loi de l'observation du dimanche, le 10 septembre

devenir.  
Dipon au secheur.

Recevoir un rapport du département en L. et  
et de Expert, recommandant le règlement de  
certains réclamations.

Recevoir  
Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve  
Appuyé par M. LeComme au Côté, il est  
Résolu D'autoriser le règlement des dites réclamations  
comme suit: Ex-fonds de réserve.

M. Oswald, Chute sur le pavé \$ 50.00  
Montreal Tramway, dommage à un  
Tramway 4.00

J. P. L. L. Automobile brisée 15.75

Reclamations Rejetées

10312-10375-10381-10392-10397

Recevoir un rapport du Directeur de Bureau  
Municipal de Hygiène et de Statistique, de-  
mandant de lui être en somme de \$ 100.00 pour  
payer le frais d'entretien de la voiture automobile.  
Il dont il est fait pour faire son travail d'inspec-  
tion.

Recevoir  
Sur proposition de M. LeComme au Rose.  
Appuyé par M. LeComme au Villeneuve, il est  
Résolu D'ajuster aux fins ci-dessus la balance de  
permis de circulation pour l'entretien de la  
voiture automobile No. 17 qui fut à sa dis-  
position jusqu'au 5 juillet dernier.

Recevoir un rapport du Chef de département  
de Incendie sur les changements survenus  
dans la brigade durant la dernière quinzaine,  
reterminant le 15 Octobre courant.

Recevoir  
Sur proposition de M. LeComme au Rose.  
Appuyé par M. LeComme au Côté, il est  
Résolu D'approuver les dits changements.

Recevoir un rapport du Surintendant du dépa-  
rtement de l'Éclairage, recommandant que le dis-

partement de la Voie soit reçu de localiser  
un certain nombre de poteaux qui le compo-  
sent. M. LeComme au Light Heat & Power Co. doit au-  
taller, pour lui permettre d'exécuter les ordres  
reçus par le Département de l'Éclairage, pour  
l'installation de lampes additionnelles.

Recevoir  
Sur proposition de M. LeComme au Rose.  
Appuyé par M. LeComme au Côté, il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur Surintendant de la Voie,  
avec instruction de donner suite aux recom-  
mendations contenues dans ledit rapport.

Recevoir une communication de M. H. Comte, ingé-  
nier Civil, transmettant le modèle qui permettrait  
aux tramways de circuler par-dessus les tuyaux  
à incendie.

Recevoir  
Sur proposition de M. LeComme au Rose.  
Appuyé par M. LeComme au Villeneuve, il est  
Résolu De référer au Chef de département de Incendie  
pour rapport.

Recevoir un rapport du Chef de département de  
Incendie, en réponse à une requête demandant  
la nomination de M. F. Pogueau, comme inspec-  
teur dans le département de Incendie.

Recevoir  
Sur proposition de M. LeComme au Rose.  
Appuyé par M. LeComme au Côté, il est  
Résolu De réformer M. Pogueau, conformément audit rap-  
port.

Recevoir un rapport du Chef de département de  
Incendie, en réponse à une demande de M. R.  
Lemert, pour l'installation de bris d'alarme  
dans l'Avenue Marlowe.

Recevoir  
Sur proposition de M. LeComme au Rose.  
Appuyé par M. LeComme au Côté, il est  
Résolu De transmettre copie du dit rapport à M. Lemert.

Recevoir un rapport du Chef de département de  
Incendie, transmettant les renseignements de-  
mandés par le département en L. concernant

l'émision d'un police acquitté en faveur de l'ex-capitaine Rully.  
Sur proposition de M. Lacomme au Rose,  
Appuyé par M. Lacomme au Villeneuve, il est  
Résolu De réfuser au département en Loi, pour rapport.

Sur un rapport du département en Loi au sujet d'un terrain de terrain, situé au coin du rue St. Catherine et Sangremit dont M. E. Vautlet fut le propriétaire, et pour lequel il se déclarait prêt à accepter un somme de \$ 17.00 le pied soit la valeur cotisée, à condition que la Cité consent à offrir le ligne homologues existant sur son terrain.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve, Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est Résolu De réfuser à l'ingénieur en Chef pour savoir s'il y a possibilité de se rendre à la demande de M. Vautlet, en ce qui concerne le ligne homologues qui existe sur son terrain.

Sur un rapport du Chef de département des Indes, recommandant l'émision d'un police acquitté, en faveur de l'ex-mécanicien Thomas Mc Mahon.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose, Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est Résolu De réfuser au département en Loi, pour rapport.

Sur un rapport de l'ingénieur Supérieur de la Voie, recommandant l'installation de deux puits sur le rue de la Montagne, en face de la propriété de M. de Vincent, en vue de prévenir des réclamations ou dommages.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote, Appuyé par M. Lacomme au Villeneuve, il est Résolu D'installer deux puits sur le rue de la Montagne au coin de \$ 125.00 s'ici pour s'assurer l'approvisionnement voté pour la construction et la pose de puits.

Résolu

Résolu

Résolu

Résolu

Sur un rapport du Chef de département des Indes, recommandant la rémission d'un police en le Département en Loi, au sujet de l'émision d'un police acquitté, en faveur de l'ex-lieutenant Deambert.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose, Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est Résolu De réfuser au département en Loi, pour rapport.

Sur un rapport de l'ingénieur Supérieur de la Voie, en réponse à un requête de M. J. Demers demandant la construction d'un trottoir sur le rue Martine.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote, Appuyé par M. Lacomme au Rose, il est Résolu De donner instruction à l'ingénieur Supérieur de la Voie, d'installer des trottoirs en bois temporaires de deux mètres de largeur, du côté ouest de la rue Martine, pour répondre à la demande de M. Demers et de donner également instruction à l'ingénieur Supérieur de la Voie de remplacer le trottoir en bois existant sur la rue Sherbrooke, à partir de la rue Tremblay en allant vers l'est.

Sur un rapport du département en Loi, concernant l'expropriation d'un terrain de terrain, appartenant à M. de J. C. Mc Gill, et situé sur le Chemin de la Côte des Neiges, entre l'avenue de Pine et le rue Sherbrooke.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve, Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est Résolu De réfuser au Secrétaire du département des Reclamations, pour savoir combien le Gouvernement en expropriation ont accordé pour le terrain qui a été exproprié pour l'élargissement du chemin de la Côte des Neiges entre l'avenue de Pine et le rue Sherbrooke.

Sur un rapport du Président du Bureau de l'Estimation, concernant l'expropriation pour l'élargissement du Boulevard Saint Laurent, au nord des rues

Résolu

Résolu

Résolu

de la P. P.

Sur proposition de M. le Commanche Côté

Approuvé par M. le Commanche Villeneuve, il est Résolu De donner instruction au Président du Bureau des Estimations, de faire un estimate de ce qui coûterait l'expropriation du terrain mesuré pour mettre le Boulevard Saint-Louis, à partir du tunnel jusqu'à la rue de Châteaufort, à une largeur de 70 pieds, qui est la ligne de contour. Cette proposition a été adoptée par l'Assemblée municipale de Saint-Louis, et avec un estimate de ce qui coûterait l'expropriation du terrain qui sera pour mettre la rue à une largeur de 66 pieds, en établissant une ligne homologuée de façon à ce que ladite rue, entre le tunnel et la rue de Châteaufort ait une largeur de 66 pieds.

Donner un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Ville, en réponse à une requête demandant la construction d'un trottoir sur la rue Ste Marguerite.

Sur proposition de M. le Commanche Côté

Approuvé par M. le Commanche Ross, il est Résolu D'informer le requérant que la Ville ne peut pas effectuer, pendant le moment de construction sur le côté est de la rue Ste Marguerite un trottoir semblable à celui qui existe sur le côté ouest, mais qu'elle s'efforcera de construire de bon niveau le printemps prochain un trottoir sur la partie du terrain de ladite rue, qui appartient à la Ville.

Donner le dossier, concernant la demande faite par la Compagnie de Steamways, pour construire une voie sur la rue Mac Tigue.

Sur proposition de M. le Commanche Côté

Approuvé par M. le Commanche Ross, il est Résolu De recommander au Conseil d'autoriser la Compagnie de Steamways à continuer sa voie du Boulevard Westmount, jusqu'au Chemin de la Côte des Neiges, en déboulant le Chemin de la

Côte des Neiges le long de la nouvelle partie de la rue Mac Tigue, et en retournant jusqu'au Chemin de la Côte des Neiges à l'intersection de l'avenue St-Jacques, et à suivre la ligne du Chemin de la Côte des Neiges du sud au nord de la rue Mac Tigue. Il a été mis en bon et en état le passage du Chemin de la Côte des Neiges et de la rue Mac Tigue; l'acte permissionnaire étant accordé aux conditions mentionnées dans le rapport du Député-Ingénieur en Chef, en date du 3 mai 1916, à l'exception toutefois de la clause 4 qui devra être amendée.

Donner l'avis de M. le Commanche Ross.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve

Approuvé par M. le Commanche Ross, il est Résolu De verser au département en lui le cahier de charges pour la construction du pont Laral pour servir à la signification "if need be", en ce qui concerne le dépôt a été fait par le soumissionnaire, et pour servir à ce terme est impératif en ce sens que le soumissionnaire a que le contrat est accordé sans condition au dépôt de façon à ce qu'il soit égal à 117% de sa soumission.

Donner une communication de M. G. A. Gué, demandant l'ouverture d'une rue à partir de la propriété P. D. path-Creant, jusqu'à l'avenue Cedar.

Sur proposition de M. le Commanche Côté

Approuvé par M. le Commanche Villeneuve, il est Résolu D'informer M. Gué que la Ville ne peut, à cause du manque de fonds, faire aucun travail maintenant, mais qu'elle espère être en état de faire de bonne heure le printemps prochain.

Donner un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de l'Éclairage, en réponse à une communication de M. J. E. Levesque, concernant l'existence de travaux de voirie, dans la rue Bonaventure.

Sur proposition de M. le Commanche Côté

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De donner à M. Lévesque qui le passage de la rue  
 D'Assise, ne peut de faire maintenant ce qui en  
 a été dit et qui est constant et qui est égaré  
 et peut par être fait avant que le problème de la  
 rue Saint Pierre n'ait été résolu.

Somme en rapport de l'ingénieur en  
 chef, recommandant de faire voter en ce dit  
 de \$ 1,000.00 pour l'entretien de cinq voitures  
 automobiles du Département de la Voie, d'ici  
 à la fin de l'année.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De transmettre au Conseil le vote de la dite som-  
 me pour la fin de l'année.

Somme en rapport de l'ingénieur en chef,  
 en réponse à une communication de M. J. Lévesque  
 son qui demande une somme de montant  
 qu'il a payé pour la construction d'égoûts sur la  
 rue Percille et Porteur.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De solliciter au Président de Bureau des  
 Entretien, pour rapport.

Somme le donne, concernant la proposition faite  
 par M. J. Dipate, à l'effet de rendre à la  
 Ville un certain modèle de briques, pour la  
 construction des égoûts.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De transmettre à M. Dipate copie du rapport  
 de l'ingénieur en chef, en date du 29 septembre 1910.

Somme en rapport de l'ingénieur Surointendant  
 de la Voie, informant le Bureau que  
 la propriété de la rue Orléans, entre les rues  
 Nolan et Sherbrooke, acceptant le profil de ladite  
 rue.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De donner instruction à l'ingénieur Surointendant  
 de l'Agueduc, de poser une conduite d'eau sur  
 la rue Orléans, entre les rues Nolan et Sherbrooke,  
 au coût de \$ 1,800.00 à être payé à mesure le  
 crédit voté pour la pose de conduites d'eau en  
 général.

Somme en rapport de l'ingénieur Surointendant  
 de la Voie, en réponse à une communication  
 de la compagnie M. Morrison Quarry, au sujet  
 de son contrat, pour la fourniture de pierre.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De transmettre copie dudit rapport à la Ma-  
 rine Quarry.

Somme en rapport de l'ingénieur Surointendant  
 de la Voie, soumettant différentes objections à la  
 construction d'un théâtre en bois sur le Grand  
 Boulevard, entre les rues Nolan, Dame et St. Jean  
 laquelle rue n'est pas propriété de la Cité.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu D'informer le Successeur Bagg, conformément audit  
 rapport.

Somme en rapport de l'ingénieur Surointendant de la  
 Voie, transmettant un estimé des coûts de réparation  
 à faire aux passages sur les rues Charlevoix, D'Albion et  
 Workman.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu D'informer M. Lechevalier Hubert que le Bureau se  
 contentant que certains parties des passages sur les  
 rues Charlevoix, D'Albion, Workman et St. Jacques  
 ont besoin d'être renouvelés, en ce que les travaux  
 ne peuvent par être exécutés cette année, à cause de la  
 saison avancée et aussi à cause du manque de fonds.  
 Le coût de ces travaux doit être chargé au budget.

Soumis un rapport de l'ingénieur Surointendant  
 de l'Égoût, en réponse à une requête de propos.  
 itaire de la rue St-Jacques, qui demandait de  
 faire venir le ruisseau rapportant au par-  
 cement de l'égout construit sur cette rue.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
 Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve il est  
 Résolu De transmettre copie dudit rapport aux en-  
 tervenues.

Soumis un rapport de l'ingénieur Surointendant  
 de l'Égoût, recommandant de faire  
 voter un crédit additionnel de \$12,000. pour  
 parfaire le montant exigé pour la construction  
 du Pont Lavallée et des ponts riveaux.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
 Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
 Résolu De recommander au Conseil le vote d'un cré-  
 dit de \$12,000. pour les fins ci-dessus.

Soumis une communication de M. C. J. Piquet  
 au sujet de l'avis qui lui a été transmis  
 d'être intervenu au clôturé construit sur la bi-  
 ram de la Cité, en face de sa propriété  
 au Saint-Herbert.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
 Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu De transmettre à M. Piquet copie de la  
 résolution du Bureau en date du 22 septem-  
 ber dernier à l'effet de donner instruction  
 à l'ingénieur Surointendant de la Ville de  
 vérifier les clôtures en question, sans certaines  
 questions.  
 Les rames ont été amenées à vendre le 20 courant  
 à 11 heures A.M.

Approuvé par M. le Maire

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commisaires  
 Tenue le 20 octobre 1916. A.M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. McArthur, Prés.  
 M. le Commissaire Côté,  
 M. le Commissaire Villeneuve.

Les minutes sont approuvées, telles qu'elles.

Soumis un rapport du Secrétaire du Bureau, deman-  
 dant de lui faire voter un crédit additionnel pour  
 son contingent.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve,  
 Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
 Résolu De recommander au Conseil le vote d'une somme  
 de \$50.00 pour les fins ci-dessus.

Soumis un mandat, vérifié par le Contrôleur et Au-  
 ditur de la Cité, au montant total de \$7,804.22 sur-  
 versé l'été précédent.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve,  
 Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
 Résolu De recommander le paiement.

Soumis une communication de M. L. Gosselin de la pa-  
 roisse Saint-Joséphat, invitant les membres du  
 Bureau à assister à la tombola organisée au  
 bénéfice de l'église de la paroisse.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve,  
 Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
 Résolu D'accepter les invitations et de trans-  
 mettre à M. Gosselin le remerciement du Bureau.

Soumis une communication de M. J. Châteauguay au  
 sujet d'un accident survenu à son enfant, qui a  
 été frappé par l'une des voitures automobiles de la Cité.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve,  
 Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est



Resolu De transmettre a M. le Commanant Villeneuve.

Soumis un rapport de Tuffier adjoint, demandant de lui voter un credit de \$ 10.00 pour la confection d'une vignette, d'un ou panoramique de la Ville.

Sur proposition de M. le Commanant Villeneuve.

Approuve par M. le Commanant Amey, il est

Resolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 10.00 pour la fin ci-dessus.

Soumis une communication de M. George W. Parent, faisant certaines suggestions, touchant les dispositions de la Charte, relatives aux expropriations.

Sur proposition de M. le Commanant Villeneuve.

Approuve par M. le Commanant Amey, il est

Resolu De transmettre ladite communication au Conseil pour informer le Commanant de Legislation.

Soumis une communication de comite civil de la Compagnie Belge du 167eme bataillon demandant de lui prêter un certain nombre de plantes, a l'occasion de la representation qui sera donnee le 23 octobre courant, au theatre National, pour le benefice de ladite Compagnie.

Sur proposition de M. le Commanant Amey,

Approuve par M. le Commanant Villeneuve, il est Resolu De sifiner au Surintendant du departement des Parcs, avec instruction de donner une suite favorable a ladite demande.

Soumis une requete des departement des Amusements de la Ville, demandant un rajustement de leur salaire.

Sur proposition de M. le Commanant Villeneuve.

Approuve par M. le Commanant Amey, il est

Resolu De disposer un dossier du Budget.

Soumis une requete en faveur de M. A. Laberge qui sollicite une position de continuateur en la position

dans le departement des Equites.

Sur proposition de M. le Commanant Amey,

Approuve par M. le Commanant Villeneuve, il est

Resolu De sifiner a l'ingenieur en Chef.

M. l'Échevin Lavoie introduit une deligation de Devotion et de Dames patronnes de l'Association du Bien-Être de la Jeunesse, qui demandent que la Ville prate sa subvention a \$ 2,000.00. Sur consideration.

Soumis une communication de M. l'Échevin Lavoie demandant l'installation d'un certain nombre de lampes a arc sur la rue Boyer, a partir de la limite de M. O'Connell, jusqu'a la rue Dickson.

Sur proposition de M. le Commanant Amey,

Approuve par M. le Commanant Villeneuve, il est

Resolu De sifiner au Surintendant du departement de l'Éclairage, pour rapport d'urgence.

Sur proposition de M. le Commanant Villeneuve,

Approuve par M. le Commanant Amey, il est

Resolu D'approuver les resolutions suivantes: Voiri (Dev. Quitt) No. 96. Payer 22.

Soumis des rapports de Surintendant du departement des Edifices Municipaux, et de l'Architecte de la Ville, touchant le Bureau que la Compagnie Metropolitan Architectural Iron Works a termine les travaux d'installation de deux appareils de sauvetage a l'Hotel de Ville, et que l'entrepreneur a droit au paiement de son contrat, savoir \$ 1,570.00.

Sur proposition de M. le Commanant Amey,

Approuve par M. le Commanant Villeneuve, il est

Resolu D'abandonner le paiement de ladite somme de \$ 1,570.00 a la Compagnie Lavoie Incorporee suivant leurs port notaire signifié a la Cite, en date du 22 mai 1916.

Soumis une lettre de M. Tuffier Boctus, declarant que

put à faire le dépôt nécessaire pour couvrir le coût de la construction de trottoir de la rue Saint-Dominique, en face de sa propriété.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Aincay, il est

Resolu D'autoriser l'ingénieur en chef à faire exécuter les travaux en question, après que M. LeComte aura fait le dépôt en question.

Une dérogation, dont feraient partie M. le Dr. Wilfrid Poirier, M. Lorenzo Poirier, le député.

coron, se présente devant le Bureau pour se plaindre de vibrations qui se produisent près de bureaux de la Morue, et qui sont attribuées à la nature du passage de la rue Craig.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Aincay, il est

Resolu De donner instruction à l'ingénieur en chef de préparer un estimateur du coût de changement du passage de la rue Craig, en un passage en asphalte, à partir de la rue Gouffier jusqu'à la rue Saint-Labré.

Il sera un rapport de département en Loi, sur une demande de la Compagnie Royal Trust qui desire obtenir de la Cité une subrogation dans le terme d'un acte notarié, annexé au dit rapport.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Aincay, il est

Resolu De faire rapport au conseil, recommandant d'accorder l'adite demande et d'autoriser son Honneur le Maire, le Greffier et le Trésorier de la Cité à signer l'acte de subrogation en question.

M. l'échevin M. Donald, introduit une dérogation composée de M. LeComte et du marquis de la paroisse de Saint-Pascal Baylen, qui demande que la Ville vienne comme propriétaire de terrain lui appartenant et situé en face de l'église, projeté sur le chemin de la Côte du Village, la fabrique

avant se charger du frais d'intention de ce terrain. De même l'adite demande à M. LeComte au Villeneuve pour l'adite et rapport.

Il sera un mandat, visé par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant total de \$ 14,997 suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Aincay, il est

Resolu De se autoriser le paiement.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Aincay, il est

Resolu D'installer à l'Hotel de Ville un bureau de perception et de location de lettres et cois, pour l'usage de l'administration municipale, de façon à pouvoir contrôler les dépenses de timbre, de communication, avec la Direction des Postes pour que celle-ci mette à la disposition de l'autorité municipale les moyens nécessaires pour le fonctionnement de ce bureau, et de demander au Contrôleur et Auditeur de faire rapport sur l'opportunité de ce projet en fournissant un aperçu des dépenses et timbre, pour les divers départements de la ville.

Il sera un rapport de Trésorier de la Cité, avec le Bureau qui se balance sur un état de bilan, pour l'autoriser pour le règlement No. 556, pour l'exécution des Travaux Publics, dans une négociation en tout ou en partie, afin de pourvoir au paiement d'un emprunt temporaire de \$ 2,000,000 et au coût des Travaux Publics présentement en voie d'exécution.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Aincay, il est

Resolu De demander au conseil l'autorisation d'émettre le dit emprunt, suivant les dispositions de la section 2 du Règlement No. 556, savoir:

- 1° Que la date d'émission soit fixée au premier novembre 1906, pour un terme de 40 ans.
- 2° Que le Bureau de Comptes soit autorisé à effectuer

leur ont emprunté en tout ou en partie, et de temps à autre, par l'émission de débentures d'obligation ou de rentes enrégistrées, portant intérêt au taux de 5% par an, payable semi-annuellement le premier novembre et premier mai de chaque année, au bureau du trésorier de la Cité, à Montréal, ou à l'agence de la banque de Montréal, à New York, à l'option des acheteurs, et que le capital, la sur-échange soit payable comme les intérêts, à Montréal ou à New York, à l'option des détenteurs de rentes enrégistrées ou d'obligations, ou de porteurs de débentures suivant le cas, et, de plus, que le Bureau de Communication soit autorisé à disposer de cette émission ou de partie de l'adite émission, de temps à autre, au meilleur prix qu'il pourra obtenir.

Donner un rapport de département en Lu; bien, mettre copie du jugement rendu par la Cour Supérieure, dans une cause de Henry Wilkin, contre la Cité de Montréal, relativement le prix de possession par cette dernière d'une lieue de terrain situés au coin de la rue Wood et de Boulevard Louis, pour la construction d'un trottoir.

Sur proposition de M. LeCommanche Avois, il est Approuvé par M. LeCommanche Avois, il est Résolu De payer au demandeur en cette cause, la somme de \$ 1172.<sup>00</sup> avec intérêt, à compter de la date du jugement ainsi que les frais de l'acte, des avoués J. J. A. Hauri, soit \$ 195.<sup>25</sup> et d'autoriser Sur Honoraires M. Hauri et le Greffier de la Cité à signer le contrat d'intercession pour la ce sur d'ladite lieue de terrain.

Donner une communication de la Bernard Motin Supplé Co. au sujet de la demande qu'elle a faite, pour l'imitation d'une pompe à gaz dans, au No 326 de la rue St Catherine Est. Sur proposition de M. LeCommanche Avois, Approuvé par M. LeCommanche Avois, il est

Résolu De verser à l'Architecte de la Ville, pour rapport d'ingénieurs.

Donner une communication de l'Architecte de la Bibliothèque, transmettant une lettre de l'entrepreneur, M. M. John Guillemé, qui demande une somme de \$ 450.<sup>00</sup> pour couvrir les frais additionnels encourus par le prolongement du fil souterrain pour faire l'entrée des livres bibliographiques à la Bibliothèque.

Sur proposition de M. LeCommanche Avois, Approuvé par M. LeCommanche Avois, Résolu De transmettre au Surintendant de département, de l'Éclairage, pour rapport.

Donner un rapport de Surintendant de département de l'Insémination, en réponse à une plainte de M. de S. P. Gutilier, contre le service de l'enlèvement des ordures.

Sur proposition de M. LeCommanche Avois, Approuvé par M. LeCommanche Avois, Résolu De informer M. de S. P. Gutilier, conformément au dit rapport.

Donner le dossier, concernant le demandeur d'un crédit de \$ 1487.<sup>50</sup> pour payer le coût de l'imitation de certains appareils aux bouillottes de l'Arrière.

Sur proposition de M. LeCommanche Avois, Approuvé par M. LeCommanche Avois, Résolu De retourner le dossier au Surintendant de Édifice Municipaux avec instruction de remettre le questionnaire devant le Bureau, en temps opportun.

Donner un rapport de Surintendant de Service de l'Insémination, en réponse à une plainte de M. J. J. Mc Cracken, concernant le service de l'insémination.

Sur proposition de M. LeCommanche Avois, Approuvé par M. LeCommanche Avois, Résolu De informer M. Mc Cracken, conformément au dit rapport.

L'agenda est approuvé à l'ordre l'23 courant, à 11 h. A. M. Gouvernement. m marting

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau  
des Communaires.

Tenu le 21 octobre 1916 à 11h.

Concernant le Budget pour l'exercice de 1917.  
Sont Présents.

Son Honneur le Maire M. Marten; Puis  
M. M. les Communaires Aney,  
Côté,  
Rose.

Le Bureau procède à l'étude du Budget  
pour l'exercice de 1917.

Sur proposition de M. le Commune Côté,

Approuvé par M. le Commune Aney, il est  
Résolu que M. J. P. Sacrum, Secrétaire Général  
de la Ville, soit rémunéré dans le budget, à son  
salaire actuel.

Sur proposition de M. le Commune Côté,

Approuvé par M. le Commune Aney, il est  
Résolu que le nom de M. M. Sieman soit substitué  
dans le budget à celui de M. Hamelin, com-  
me contenait dans le quartier Bordeaux  
et que le nom de M. J. P. Marten soit égal-  
ement substitué à celui de M. O'Toole, com-  
me contenait dans le dernier ouest.

M. le Commune Rose se lève sur son siège, et le  
repréente après quelques instants.

Sur proposition de M. le Commune Côté,

Approuvé par M. le Commune Aney, il est  
Résolu que le nom de M. J. P. Bouché, Ingénieur, Su-  
perintendant de la Voirie, soit rémunéré dans le  
budget, à son salaire actuel.

Il est unanimement Résolu,  
que le nom de M. S. Howard soit rayé de la liste  
des pensionnaires, dans le budget.

Sur proposition de M. le Commune Côté,

Approuvé par M. le Commune Aney, il est  
Résolu que l'article No. 1 du rapport de la Commission  
Spéciale d'Économie, en date du 21 juillet 1916,  
soit transmis à la Commission Spéciale, chargée  
d'étudier le règlement de pensions, pour attention et  
action.

Sur proposition de M. le Commune Côté,

Approuvé par M. le Commune Aney, il est  
Résolu que le rapport soit fait au Conseil, à l'effet de  
transmettre la recommandation contenue dans  
l'article 2 du rapport de la Commission Spéciale  
d'Économie, en date du 21 juillet 1916, concernant  
la façon d'imposer la taxe de lieu sur les proprié-  
taires et que la Commission de Législation soit  
priée de préparer un amendement à la Charte, en  
conséquence, et que dans ledit amendement, il  
soit insérée une clause à l'effet que le proprié-  
taire ne pourra pas exiger du locataire une  
proportion de la taxe, plus élevée que celle imposée  
sur la propriété.  
M. le Commune Rose se lève.

La séance est levée

Ajournement.

M. Marten

Procès verbal des séances de Bureau de Communaires

Tenu le 23 Octobre 1916. A. M.

Présents.

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
M. M. les Communes au Conseil  
Rosa.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au  
cours de laquelle M. le Communeau Côté et M. le  
Communeau Villeneuve (celui-ci à la page 174)  
prennent leur siège.

Les minutes sont approuvées, telles qu'elles.

Soumis deux révisés de mandats, visés par  
le Contrôleur et le Secrétaire de la Cité, aux montants  
respectifs de \$ 9,127.<sup>19</sup>, 10,773.<sup>06</sup> surant l'été  
antérieur.

Sur proposition de M. le Communeau Villeneuve  
Approuvé par M. le Communeau Rosa, il est  
Résolu De faire autours le paiement.

Soumis une communication de l'Union Manu-  
tuelle des Employés Céniques, sollicitant son  
entente avec le Bureau.

Sur proposition de M. le Communeau Anis  
Approuvé par M. le Communeau Rosa, il est  
Résolu De donner à l'Union Manuelle des Employés  
Céniques que le Bureau sera fait avec  
voul à l'occasion une délégation de cette Associ-  
ation, vendue le 27 décembre courant à 11 hrs.  
A. M.

Soumis une communication du Secrétaire de  
la Cité de Monrovia, en réponse à une de-  
mande de renseignements du Bureau, con-  
cernant un amon de \$ 25,000.<sup>00</sup> à l'occasion  
de Paris Monrovia, et le projet de construction

d'un stade dans le dit pays.  
Sur proposition de M. le Communeau Villeneuve.

Approuvé par M. le Communeau Rosa, il est  
Résolu De transmettre copie de ladite communication à  
chacun des membres du Bureau.

Soumis une communication de M. A. Blandin  
concernant le escher et escher de chant.  
Répon au dossier.

Soumis une communication de M. A. Versille, au sujet  
des comptes transmis pour la construction scolaire  
aux propriétaires résidents dans le territoire de  
l'ancien commun scolaire de St. Edmond.

Sur proposition de M. le Communeau Anis  
Approuvé par M. le Communeau Villeneuve, il est  
Résolu De référer au Secrétaire de la Cité pour rapport d'ur-  
gence.

Soumis une communication de la Montreal Light,  
Heat & Power Co. demandant la permission d'ériger  
des poteaux sur la rue St. Amable.

Sur proposition de M. le Communeau Côté,  
Approuvé par M. le Communeau Rosa, il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Soumis une communication de la Compagnie Au-  
dru de Paix, en réponse au projet qui lui a été  
requis, au sujet de son contrat, pour la fourniture  
de charbon.

Sur proposition de M. le Communeau Villeneuve,  
Approuvé par M. le Communeau Anis, il est  
Résolu De référer au département en L. pour directives.

Soumis une communication du procureur de M. J.  
O'Sullivan, au sujet du contrat de ce dernier, pour  
la construction du Pont Laval.

Sur proposition de M. le Communeau Côté,  
Approuvé par M. le Communeau Villeneuve, il est  
Résolu De référer ladite communication au département en L.  
pour rapport sur la question de droit, à l'Ingénieur en

Chef pour rapport sur la question de fait, et de  
puis M. J. Sullivan de un comité le Bureau  
à sa séance de demain avant-midi.

✓ Soumis une communication de la Compagnie  
Cerams Detail, offrant de vendre des livres de  
vitre pour être utilisés dans la construction des  
bâtons.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De lui faire un l'Ingénieur en Chef pour rapport.

✓ Soumis une communication de la Compagnie  
Holt, Perrier, sollicitant la permission de jeter  
un pont qui relierait une propriété située  
sur la rive Sainte-Catherine avec une propri-  
été sur l'avenue Mc Gill College.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De lui faire la dite Compagnie de soumettre au  
Bureau un plan de fait en question.

✓ Soumis une requête demandant la construc-  
tion d'un égout dans l'avenue Maple Wood.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De lui faire un l'Ingénieur Supérieur de  
Égypte, pour rapport.

✓ Soumis une communication de Sir Honneur  
le Maire transmettant un rapport de M. J. L.

Archambault, avocat de la Cité, qui recom-  
mande de nommer M. P. W. St. George comme

un témoin expert dans la cause de la Cité,  
contre David Henderson & Co.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De nommer M. P. W. St. George, pour agir  
comme témoin expert, dans la cause de la Cité  
et pour faire la suite de la même communication de  
M. St. George devant être de 10.00 de l'heure.

M. LeComme au Cote demandant.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef  
recommandant de faire voter un crédit additionnel  
de \$ 2,000.00 pour le nettoyage des égouts.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote de la dite  
somme, pour les fins ci-dessus.

✓ Soumis une communication de l'audit Metropo-  
litan, demandant la pose d'un conduit d'eau  
dans la rue de Esou.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De lui faire un l'Ingénieur Supérieur de l'Agri-  
culte pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. LeComme au Cote  
demandant l'usage de la salle munici-  
pale du quartier Boldreux.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De transmettre au Supérieur de l'Édifice Muni-  
cipale pour rapport.

✓ M. LeComme au Cote soulève une question  
de privilège au sujet d'un article publié dans  
la Presse, du 20 octobre courant, et donne  
lecture d'un document, en réponse à cet article.

✓ Soumis un rapport de département L. L. L. L. L.  
mettant les renseignements demandés par le  
Bureau, dans une résolution en date du 19 oc-  
tobre courant, concernant l'interprétation des mots

"if need be", qui se trouvent dans la clause des  
dépenses relatives aux dépôts.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,

✓ Approuvé par M. LeComme au Cote, il est  
Résolu De lui faire au dossier.

Mr. Lecheur M. Maillard se présente devant le Bureau, au sujet de passage de la Baby sur proposition de Mr. LeCommissaire Cote. Approuvé par Mr. LeCommissaire Cote. Résolu de donner instruction et de donner en chef de passage au passage de la Baby. L'endroit en l'endroit est recouvert.

Mr. Honneur & Maillard est appelé à sa résidence pour des affaires urgentes et quitte son siège. Mr. LeCommissaire Cote est appelé à presider.

Commissaire de l'appel de département en Loi, recommandant le règlement de certaines actions pour en réclamation de dommages, qui avaient été causés par suite de l'écroulement de la construction de viaduc de Boulevard St. Laurent, sous le vote de C. P. R.

Sur proposition de Mr. LeCommissaire Villeneuve. Approuvé par Mr. LeCommissaire Cote, il est résolu d'autoriser le règlement des dites actions. En fonds de réclamation, comme suit: comme.

1147 C. S. M. M. Guato & Cote, en capital, intérêt et frais \$156.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

402 C. S. M. D. Chute, & Cote, en capital, intérêt et frais \$166.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

404 C. S. M. J. Guernon & Cote, en capital, intérêt et frais \$165.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

1149 C. S. M. M. Chesney & Cote, en capital, intérêt et frais \$135.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

2225 C. S. M. S. Lucette & Cote, en capital, intérêt et frais \$206.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

Résolu

Résolu

3602 C. S. M. J. Morin & Cote, en capital, intérêt et frais \$225.<sup>00</sup>

payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

2226 C. S. M. A. Berthé & Cote, en capital, intérêt et frais \$166.<sup>30</sup> payable à M. LeBlanc & Bronard, Cote.

406 C. S. M. D. M. Thureau en capital, intérêt et frais \$206.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

3557 C. S. M. D. Desjardins, en capital, intérêt et frais \$166.<sup>30</sup> payable à M. LeBlanc & Bronard, Cote.

1153 C. S. M. J. Roy, & Cote, en capital, intérêt et frais \$206.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc & Bronard, Cote.

3603 C. S. M. Dame A. Tremblay, en capital, intérêt et frais \$135.<sup>50</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

2228 C. S. M. Dame Anne Groulx, en capital, intérêt et frais \$100.<sup>00</sup> payable aux demandeurs et \$202.<sup>00</sup> payable à M. LeBlanc & Bronard, Cote.

4500 C. S. M. J. Guillemette & Cote, en capital, intérêt et frais \$165.<sup>30</sup> payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

1152 C. S. M. P. D'Ambrosio & Cote, en capital et intérêt \$18.<sup>00</sup> payable aux demandeurs et \$549.<sup>00</sup> de frais payable à M. LeBlanc, Bronard, Cote.

1602 C.S.M. J. Chastan & Co. solé, en capital  
entier et franc 2176.<sup>00</sup>  
payable à M<sup>lle</sup> LeBlanc,  
Durand & Co.

430 C.S.M. J.C. Dugas & Co. solé, en capital  
entier et franc 350.<sup>00</sup>  
payable à M<sup>lle</sup> Monty,  
Durand & Co.

3572 C.S.M. J.W. Rivet, en capital entier et  
solé franc 357.<sup>00</sup>  
payable à M<sup>lle</sup> Monty,  
Durand & Co.

2219 C.S.M. La Compagnie hebété en capital, in.  
Suzanne Hébert & Co. solé et franc 1.000.<sup>00</sup>  
payable à M<sup>lle</sup> Monty,  
Durand & Co.

1172 C.S.M. J. Tussac & Co. solé, en capital in.  
entier et franc 175.<sup>00</sup>  
payable à M<sup>lle</sup> Monty,  
Durand & Co.

2234 C.S.M. J. Tuzi & Co. solé, en capital in.  
entier et franc 175.<sup>00</sup>  
payable à M<sup>lle</sup> Monty,  
Durand & Co.

3499 C.S.M. L. Laroux & Co. solé, en capital entier  
et franc 250.<sup>00</sup>  
payable à M<sup>lle</sup> Berdun &  
Beroid & Calder

Le conseil devant donc charger son ingénieur en  
charge informé aux recommandations contenues  
dans les rapports du département en Lu.

Soit un rapport du Notaire de la cité, en  
réponse à une demande de renseignements du  
Bureau, concernant la destruction prochaine  
de la Compagnie Touzin Soud.

Sur proposition de M<sup>lle</sup> Libommier Cote,  
Approuvé par M<sup>lle</sup> Libommier Cote, Villeneuve il est  
Résolu Que l'on prie le Touzin Soud de fournir à la  
cité le nom de son directeur, pour répondre à  
une demande du Conseil, en date du 11 octobre courant.

Résolu

Soit un rapport de l'Ingénieur en  
Chef, transmettant un extrait pour la construction  
de la rue Saint-Vincent au sud de la rue  
de la rue Grand vers l'ouest.

Sur proposition de M<sup>lle</sup> Libommier Cote,  
Approuvé par M<sup>lle</sup> Libommier Cote, Villeneuve il est  
Résolu De transmettre au Conseil le vote d'un crédit  
de 2.590.<sup>00</sup> pour la fin de l'année.

Attendu que l'Ingénieur en Chef de l'Agence  
a fait rapport que le plan de la rue soumise en vue pour  
la construction du pont de la rue Church est la  
compagnie J.J. Jago Ltd. au prix de 78.887.<sup>00</sup>

Sur proposition de M<sup>lle</sup> Libommier Cote, Villeneuve  
Approuvé par M<sup>lle</sup> Libommier Cote, Villeneuve il est  
Résolu Transmettre à la résolution du Bureau, en date  
du 10 octobre, concernant le renvoi des dépôts  
faits par le soumissionnaire, d'autre part l'avis  
de la cité a renvoyé les dépôts faits par le  
soumissionnaire, pour la construction du pont  
de la rue Church, même celui fait par la com-  
pagnie J.J. Jago Ltd.

Soit un rapport de l'Ingénieur en Chef de  
la Ville, concernant un accident survenu à son  
cantonner qui a été frappé par une automobile.

Sur proposition de M<sup>lle</sup> Libommier Cote,  
Approuvé par M<sup>lle</sup> Libommier Cote, Villeneuve il est  
Résolu De transmettre au Département de Police  
pour rapport.

Soit un extrait du procès verbal d'une séance  
du Conseil, tenu le 19 octobre courant, à l'effet de  
voter un crédit de 4.000.<sup>00</sup> pour l'étude de la question  
de la réglementation des poteaux.

Sur proposition de M<sup>lle</sup> Libommier Cote,  
Approuvé par M<sup>lle</sup> Libommier Cote, Villeneuve, il est  
Résolu Que l'on prie M<sup>lle</sup> de Goye, Beaumont, pour étudier  
conjointement avec l'Avocat en Chef de la cité, la  
question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de mettre  
sous la direction de la Commission des Services & Co.

Résolu



quer la pose de poteaux, en vue de la prépa-  
ration d'un projet de loi à être présentée à la  
prochaine session de la Législature, le honor.  
cahier de Mr Beaumont devant être de \$ 50.<sup>00</sup>  
par jour, de plus en outre Mr Beaumont d'oi-  
viser le Bureau qu'on le montant de  
\$ 1,000. vote par le Conseil, sera dépensé; le  
Bureau de Commerce aura dépensé son  
taux qui cumulant de \$ 1,000. ne sera pas  
différent.

✓ Soumis un rapport de département en Loi, concer-  
nant le règlement d'un règlement  
de Mr Albert Waples, pour la valeur d'un  
terrain de terrain, faisant partie de lot No. 11  
subd. 253 de village incorporé de la Côte  
Saint-Louis, et doit le ci. devant ville  
St. Louis a peu près pour la comen-  
ter d'un terrain.

✓ Sur proposition de Mr. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par Mr. LeComte au Côte, il est  
P. 10. 10. Le règlement au Conseil le règlement de  
la dite réglementation, en payant au demandeur  
\$ 20.<sup>00</sup> et d'autre. Son Honor. le Maire  
et le Suffrage de la Cité a signé le contrat de  
interlocution, pour la cession d'un terrain de  
terrain.

✓ Soumis un rapport de Surintendant du dépa-  
tement de l'Éclairage, concernant l'enlève-  
ment des poteaux légers, en face de l'édifice  
de la Banque de Montréal, au St. Jacques.

✓ Sur proposition de Mr. LeComte au Côte.  
Approuvé par Mr. LeComte au Villeneuve, il est  
P. 10. 10. Le rapport à Mr. William Taylor, agent  
général de la Banque de Montréal, copie  
du dit rapport.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des Travaux  
en réponse à une communication de Mr. G. Dur-  
ford, concernant l'état de face Webster.

✓ Sur proposition de Mr. LeComte au Côte, il est  
Approuvé par Mr. LeComte au Côte, il est  
P. 10. 10. Le rapport à Mr. Durford copie du dit  
rapport.

✓ Soumis un rapport de département en Loi, concer-  
nant le profil de l'Avenue Groll.  
Sur proposition de Mr. LeComte au Côte,  
Approuvé par Mr. LeComte au Côte, il est  
P. 10. 10. Le rapport à Mr. Durford en Chef de  
charger l'un de ses employés de voir l'état de  
propriétaire de l'Avenue Groll qui n'ont pas  
encore signé l'engagement légal par la  
règle 12B des Règles de Conseil et de Bu-  
reau de Commerce.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recomman-  
dant d'accorder à Mr. O. Godwin l'autorisation d'occu-  
per le lot No. 140 du quartier Lacombe, situé au No. 1100 de  
la rue Henri-Julien, pour y construire un magasin et un  
de bois, de charbon, etc.

✓ Sur proposition de Mr. LeComte au Côte, il est  
Approuvé par Mr. LeComte au Côte, il est  
P. 10. 10. Le rapport à Mr. Durford.

✓ Soumis un rapport de département en Loi, sur une  
demande faite par la librairie Beauchemin Limitée de  
leur fournir une copie de plan de subdivision No. 61  
et parti des Nos. 39-63 et 64 du quartier centre.

✓ Sur proposition de Mr. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par Mr. LeComte au Côte, il est  
P. 10. 10. Le rapport à la librairie Beauchemin Limitée, conformé-  
ment au dit rapport.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur Surintendant de  
la Voirie, transmettant un extrait du certificat de la inspection  
du passage de la rue Saint-Patrick à l'endroit où la  
Compagnie Canadienne de Travaux et de Travaux, sera installée  
une voie d'écoulement.

✓ Sur proposition de Mr. LeComte au Côte,  
Approuvé par Mr. LeComte au Villeneuve, il est

Reinformer le Comodei Tubo Sim qui il lui feroit  
dra de payer une somme de \$38.00 chez le Tronca  
de la Cite, pour repaver le passage de l'adite rue  
lorsque cette voie d'entree sera entallee.

Recevoir un rapport de l'ingenieur en Chef  
sur une offre faite par la Compagnie Alberta  
Petroleum Limited de faire l'essai de son asphalte  
a se faire sous la direction de l'ingenieur de  
la Cite

Sur proposition de M. LeCommanier Cote,

Appuyé par M. LeCommanier Villeneuve, il est

Resolu Que la proposition de la compagnie Alberta Petro-  
lium Limited soit acceptée, et que l'essai de  
tel asphalte soit fait, sous la direction de l'Inge-  
nieur en Chef aux conditions mentionnées par  
le recituel de l'adite compagnie, dans sa lettre  
en date du 6 octobre 1916.

Recevoir un rapport de l'ingenieur Superintendent  
des Egoits, transmettant un projet d'arrange-  
ment, entre la Cite et la compagnie de l'Grand  
Terra, se rapportant au passage de l'egoit de  
l'agence Alvarado, sous la voie de l'adite compagnie.

Sur proposition de M. LeCommanier Cote,  
Appuyé par M. LeCommanier Aisy, il est

Resolu De transmettre ledit projet d'arrangement au  
departement en Loi pour approbation, et d'auto-  
riser Son Honneur le Maire et le Greffier de la  
Cite a le signer des qu'il aura été ainsi ap-  
prouvé.

Recevoir un rapport de l'ingenieur Superintendent  
de la Voie, transmettant son estimate de la refection  
de passage de la rue Trilleux, en face de l'Ecole  
McGillivray.

Sur proposition de M. LeCommanier Cote

Appuyé par M. LeCommanier Aisy, il est

Resolu De retourner ledit rapport a son auteur, pour  
renseigner le dit rapport de l'adite voie.

Recevoir un rapport de Directeur du Bureau Mu-  
nicipal d'Hygiene et de Statistique, en rapport  
a une communication de l'Association des Plom-  
biers, concernant les dispositions des clauses 3 et 10  
du règlement No 315.

Sur proposition de M. LeCommanier Aisy

Appuyé par M. LeCommanier Cote, il est

Resolu De transmettre copie dudit rapport a l'Association  
des Plombiers.

Recevoir un rapport de Directeur du Bureau Mu-  
nicipal d'Hygiene et de Statistique, au sujet des  
instructions qui lui ont été données de préparer  
un cahier des charges pour l'octroi d'un contrat  
pour la disposition de vidanges.

Sur proposition de M. LeCommanier Aisy

Appuyé par M. LeCommanier Cote, il est

Resolu De donner instruction au Directeur du Bureau Mu-  
nicipal d'Hygiene et au Superintendent de l'Edou-  
page l'Ingenieur de préparer un cahier des charges  
en vue de la dem. ord. de soumission pour l'octroi  
d'un contrat pour une période de 10 ans, et de vingt  
ans, pour la disposition de vidanges, comprenant  
les déchets de cuisine, les objets de rebut, les cendres  
avec les clauses suivantes:

1° (a) Pour la disposition des déchets de cuisine, objets de  
rebut, et cendres.

(b) Pour la disposition de l'une ou l'autre des trois  
substances susdites, séparément.

(c) Pour la disposition d'une ou de deux substances a  
la fois.

2° Que la disposition de vidanges soit faite en tout ou  
en partie en dedans ou en dehors des limites de la Ville.

3° Que les soumissionnaires soient libres d'offrir la  
methode de disposition qu'ils jugent la meilleure,  
l'entierement des vidanges comprenant a se faire par  
la Ville.

Somme un rapport de département en Loi, signifiant le Bureau qui le Crti n'a pas le droit de retenir des argent de ses entrepreneurs de l'Assent de l'Administration, pour les payer à leurs créanciers.

Sur proposition de M. LeComte au Crti.

Approuvé par M. LeComte au Crti, il est Résolu De former la Compagnie Truquet Land, en formant au dit rapport.

Somme un rapport de département en Loi, concernant le projet de quai à la Crti, par la Ville de Montréal, qui se plaint que le mur à travers lequel le Crti de Montréal a construit un égout, n'est pas été laissé dans une bonne condition.

Sur proposition de M. LeComte au Crti.

Approuvé par M. LeComte au Crti, il est Résolu De donner instruction à l'ingénieur en Chef de procéder à faire aux mur le question les réparations nécessaires à tout sur la direction du département en Loi.

M. LeComte au Crti laisse en charge.

Sur proposition de M. LeComte au Crti.

Approuvé par M. LeComte au Crti, il est Résolu De donner instruction à l'ingénieur en Chef de transmettre au Bureau une liste des rues sur lesquelles le biton a été posé l'an dernier et sur lesquelles la surface en asphalte n'a pas encore été posé, en indiquant la date où le biton a été posé, et jusqu'à quel travail d'asphalte n'est pas encore été exécuté.

Le Bureau fournit à l'ouverture des soumissions requises pour la confection de uniformes d'été de département de Police. Les soumissions reçues sont les

	Pantalons	Surcote	Dépôt
1: P. Leharbier	Officier - bonté. 8.73	19.50	41.00
2: G. E. Lammereux	8.90	18.00	150.
3: J. P. Nugent	8.25		146.00

Sur proposition de M. LeComte au Crti.

Approuvé par M. LeComte au Crti, il est Résolu Que lesdits soumissionnaires soient référés au Surintendant de la Police, et au Surintendant de la Crti et de la Vente, pour tabulation et rapport d'urgence, et que les déjeunes de dépôt, les accompagnant soient remis au Trésorier de la Crti.

Il est, en outre Résolu Que le Surintendant de la Crti et de la Vente, se conforme à l'instruction de son ordre de nouvelle mission pour la fourniture de pantalons de laine en fixant toutefois le poids de l'étoffe à 26 onces.

M. LeComte au Crti reprend son siège.

M. L'Eschevalier Ward se présente devant le Bureau et demande de faire exécuter en urgie le travail de pavage des rues Comte et Champey.

Sur proposition de M. LeComte au Crti.

Approuvé par M. LeComte au Crti, il est Résolu De donner l'ingénieur en Chef à faire exécuter en urgie les travaux de pavage ci-dessus.

Somme un rapport de département en Loi demandant des renseignements additionnels, au sujet des poteaux en urgie par certains compagnies, sans avoir obtenu au préalable leur autorisation par le Surintendant de la Crti.

Sur proposition de M. LeComte au Crti.

Approuvé par M. LeComte au Crti, il est Résolu De donner l'ingénieur en Chef, avec instruction de fournir les renseignements additionnels demandés par le département en Loi.

Somme un rapport de l'ingénieur en Chef, en réponse à une requête, demandant le pose d'une

conduit d'après don Baron Beauchemin, entre  
le père Talluyron et Crimazie.

Sur proposition de M. l'abbé Villeneuve, c'est

Président Approuvé par M. l'abbé Villeneuve, il est  
Président Approuvé la requête, qui est  
de l'octobre courant, pour l'exécution de  
ces travaux.

La séance est ajournée à demain; mardi, le  
24 courant, à 11 heures A. M.

2 motifs rayés nuls.

Gouvernement: M. Malin

Procès-verbal d'une assemblée du Bureau des Communaires

Tenu le 24 octobre 1916. A. M.

Présente,

Son Honneur le Maire M. Martin, Président,  
M. l'abbé Villeneuve, C. G. G.,  
P. G. G.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au  
cours de laquelle M. l'abbé Villeneuve (page  
177) prend son siège.

M. l'abbé Villeneuve C. G. G. laisse son siège (page 175)  
et le reprend quelques instants après, (page 158)  
Les minutes sont approuvées, telles que lues.

M. l'abbé Villeneuve C. G. G. prend son siège.

Approuvé la formule d'annonces pour la demande  
de soumissions pour la fourniture de pantalons d'hi-  
ver, pour le Département de Police.

Sur proposition de M. l'abbé Villeneuve.

Président Approuvé par M. l'abbé Villeneuve, il est  
Président Approuvé la dite annonce, et d'en autoriser la  
publication.

M. l'abbé Villeneuve, se présente devant le Bureau  
au sujet de la réclamation de M. Alfred Pion,  
relative à la discharge de l'équipier du quartier  
Ermond et de l'équipier-collecteur du Sp. Noli Dom  
de Grèce.

Après pour parler, l'étude de cette question est renvoyée  
à demain, mercredi.

Son Honneur le Maire, étant appelé à sa résidence, laisse  
son siège.

M. l'abbé Villeneuve est appelé à presider.

Après un extrait du procès-verbal d'une séance du  
Conseil, tenu le 16 courant, demandant quels capitaines

Des du département de Police, ont unoyé de Service. Re. Incident survenu lors de la démission du étudiant de l'Université Laval.

Le Secrétaire donna lecture de la motion suivante proposée par M. LeComme au Rose.

Les membres du Bureau des Communaires, ayant, tel que vu par une résolution du Conseil de Ville, qui en considération la conduite du capitaine Dice, tenu à l'occasion du trouble récent causé par les étudiants de Laval et l'opinion exprimé par le Conseil que le capitaine Dice devrait être démis de ses fonctions, informé respectueusement le Conseil de Ville que, dans leur opinion, le capitaine Dice, en sa qualité d'officier senior, en charge de l'escouade de police, au moment de l'incident ci-dessus mentionné, était justifiable de décliner, alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions d'être critiqué ou de recevoir des ordres de M. l'échevin Dubéau; et, vu que le capitaine Dice a franchement déclaré au Chef de Police, qu'en se servant d'un langage nécessairement énergique, à un moment critique, il n'avait pas l'intention de manquer de respect à M. l'échevin Dubéau, le Com. municipaux sont d'opinion que M. l'échevin Dubéau n'a pas lieu de ne pas se vanter de demander une apologie ou une explication. Vient leur conviction que le capitaine Dice a fait face à une situation difficile, dans un moment où les esprits maltraités, avec courage et énergie, et de façon à donner crédit à la force de Police.

Les Communaires profitent de cette occasion pour manifester leur intention qu'il ne sera permis à aucun citoyen d'intervenir ou de faire intervenir dans les devoirs de la Police ou des forces.

Le vote étant appelé sur la motion, MM. les Comm. municipaux Rose, Côté, Ancy votent en faveur.

Soient un rapport écrit du Lieutenant de la Police et de l'Intendant de la Police au sujet de l'octroi de fournitures des tuniques pour comitables et pantalons pour officiers de Police.

Superposition de M. LeComme au Rose.

Approuvé par M. LeComme au Rose, il est Résolu d'accepter le soumissionnaire de la dite chef de département, d'adjuger le contrat comme suit: M. C. E. Lamoureux 100 tuniques pour comitables à raison de \$ 15.00 \$ 1500.00

M. R. Charbon 118 paires de pantalons pour officiers à raison de \$ 1.75 la paire \$ 205.50

et que les dépôts ou parties de dépôts soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas obtenu le contrat.

Soient une communication de M. J. A. C. Stewart, pour dommages subis à sa propriété.

Superposition de M. LeComme au Rose.

Approuvé par M. LeComme au Rose, il est Résolu de lui payer au département des Reclamations, pour rapport.

Soient une communication de M. O. A. C. Stewart au sujet d'un arrangement pour le paiement de l'impôt de la rue D'Anges.

Superposition de M. LeComme au Rose.

Approuvé par M. LeComme au Rose, il est Résolu d'accepter le soumissionnaire et de le remettre devant le Bureau.

Soient une communication de la Asphalte Oil & Asphalt Refining Company offrant de vendre à la ville 7,000 gallons d'asphalte.

Superposition de M. LeComme au Rose.

Approuvé par M. LeComme au Rose, il est Résolu de lui payer au département des Reclamations, pour rapport.

Soient une communication de The Civic Improvement

Industrial Company, (Mutual Light Heat & Power Co. au sujet de la pose d'une conduite de gaz sur l'avenue Comanget.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, approuvé par M. le Commissaire Anis, il est

Resolu Que l'ingénieur en Chef, pour rapport.

Soit remis des rapports du Surintendant des Pêcheries et de Licenses, recommandant le renouvellement de certains privilèges.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, approuvé par M. le Commissaire Anis, il est

Resolu Que l'on recommande au Conseil le renouvellement de privilèges suivants:

1: Dans M. Abel Douc Stata, épouse de M. M. hom. Stata, pour garder en place une entrée à charbon sur le territoire de l'Ar. des Pêcheries.

British Realty Co. Ltd. pour garder en place une entrée à charbon, sur le territoire de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Canadian Bank of Commerce, pour garder en place une rue de service, sur St. Jacques et Place Victoria.

Walter Lowe, représentant Isaac Lowe et Harry Suedman, pour garder en place une entrée à marchandises, sur le territoire de la rue Craig Est.

Hugh Mathewson, pour garder en place deux entrées à charbon, sur le territoire de l'Ar. des Pêcheries.

Soit remis une communication de M. H. W. Beith, White, demandant l'autorisation de tenir une partie de cabot.

Resolu Que l'on informe le requérant qu'il n'appartient pas au Bureau de donner cette autorisation.

Soit remis un rapport du Trésorier de la Cité, sur une offre de M. M. A. E. Ames & Co. de vendre à la Cité pour inscrire dans le fonds d'amortissement de la Commission de l'École Protestante.

1<sup>er</sup>: \$25,000. de débentures de l'adite Commission, portant 4% d'intérêt, dues le 1<sup>er</sup> janvier 1938, au prix de 84 1/2% et intérêt accumulé, ce qui représente un intérêt de 5 1/4%.

2<sup>e</sup>: \$20,000. de débentures de l'adite Commission de l'École Protestante, portant 4 1/2% d'intérêt, échéant en 1944, au prix de 89 5/8% et intérêt accumulé, ce qui représente un intérêt annuel de 5.20%.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, approuvé par M. le Commissaire Ross, il est Resolu D'autoriser le Trésorier de la Cité, à investir les fonds au crédit du Fonds d'Amortissement de l'adite Commission de l'École Protestante, pour l'achat des débentures mentionnées plus haut.

Soit remis un rapport du Trésorier de la Cité, informant le Bureau que M. Phillip J. Elliott, employé comme percepteur extérieur, est une apathie de continuer son travail, et recommandant que M. W. J. Quinn soit nommé pour remplacer M. Elliott au même salaire que ce dernier reçoit maintenant. Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Resolu D'approuver l'adite recommandation.

Soit remis deux révisés de mandats, vérifiés par le Comité des et Auditeur de la Cité, aux montants respectifs de \$11,034.<sup>23</sup>, 15,699.<sup>74</sup> sur lesquels ont été certifiés. Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Resolu D'en autoriser le paiement.

Soit remis le rapport du inspecteur de Travaux, pour la semaine finissant le 14 octobre.

Déposer aux archives

Soumettre deux rapports de l'Architecte de la Ville au sujet de permis demandés par M. Henry McBevan pour la construction d'un maison à appartements sur Jeanne Mance.

Sur proposition de M. LeCommanche Amis Approuvé par M. LeCommanche Côté il est Résolu De déposer ledits rapports au dossier, et de donner instruction à l'Architecte de la Ville de faire rapport demain sur le progrès des travaux.

Soumettre un rapport de l'Intendant ont. de Paris M. de Mont Royal, recommandant de faire droit à la requête de Madame M. C. Gault, pour permis de tenir un établissement pour vendre du thé, afin de venir en aide à la Croix-Rouge et au Fonds Patriotique.

Sur proposition de M. LeCommanche Amis Approuvé par M. LeCommanche Ross il est Résolu D'accepter la permission demandée.

Par résolution du 22 nov. 1917 ce rapport a été déposé aux archives Voir vol. 22 page 325

Soumettre un rapport de l'Inspecteur en Chef transmettant des estimés du coût de la construction d'un trottoir sur l'Avenue McBevan côté ouest, (# 1417<sup>00</sup>) et de la construction d'un trottoir sur le côté est de ladite avenue (# 1439<sup>00</sup>) les dites sommes étant payables moitié par la Ville, et moitié par les propriétaires intéressés.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté Approuvé par M. LeCommanche Amis il est Résolu De recommander au Conseil le vote des dites sommes pour les fins ci-dessus.

Soumettre un rapport de l'Architecte de la Ville au sujet d'une communication de l'Évêque Oursin St. Denis Wood, demandant de lui faire parvenir une copie de la liste des Salaires Rationnelles.

Sur proposition de M. LeCommanche Amis Approuvé par M. LeCommanche Côté il est Résolu De fournir à l'Architecte de la Ville et à l'officier des

Salaires Rationnelles, pour rapport.

Soumettre une communication de M. J. M. P. Favier demandant certains renseignements au sujet des résolutions de la Cook Construction Company.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté Approuvé par M. LeCommanche Ross il est Résolu D'autoriser l'Ingénieur en Chef et l'Architecte en Chef de faire le jour même les renseignements demandés.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté Approuvé par M. LeCommanche Amis, il est Résolu D'approuver les réquisitions suivantes:

- Incinération Nos. 94-95.
- Impression, Papeterie 50-51.
- Police 181-184-191-192-193-194.
- Aqueduc 585-586-587-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603.
- Voies (Dir. Ouest) 97.
- do do Est) 156.
- do do Nord) 332-333-334-335-337.

Soumettre un rapport de l'Inspecteur en Chef recommandant le plan en vigueur d'un conduit de canal de 8 pouces de diamètre, dans le rue Kingston, de M. Oakland, à Notre-Dame de Grâce, et dans le rue Kilom, de Notre-Dame de Grâce à M. Oakland au ouest, total de \$ 2,625<sup>00</sup>.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté Approuvé par M. LeCommanche Amis, il est Résolu D'autoriser le plan de ladite conduite, le montant requis devant être imputé sur le crédit voté pour l'achat de conduite et ses principales.

Soumettre un rapport de l'Intendant de Police, recommandant la construction d'un kiosque de police de plan ce sur le square Philippe.

Sur proposition de M. LeCommanche Amis Approuvé par M. LeCommanche Ross il est Résolu De fournir au Surintendant des Parcs, pour rapport sur l'opportunité de donner suite à cette recommandation.

dates.

✓ Soumis un rapport du Deputy Engineer en Chef, recommandant le vote d'une somme de \$2,400.<sup>00</sup> pour la pose de conduites principales, en général.

Sur proposition de M. LeComte, Cote.

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Résolu Que le Conseil le vote de la dite somme, pour les fins ci-dessus.

✓ Soumis un rapport du Conseil, à l'effet de repiter un rapport du Bureau des Commisaires, pour la pose de poteaux, pour la Montreal Public Service Corporation, sur la rue Saint-Jacques.

Sur proposition de M. LeComte, Cote,

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Résolu Que le Département en Loi, pour savoir s'il y a lieu de faire une autre procédure à l'égard de l'entente intervenue entre la compagnie et le Département en Loi.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, informant le Bureau que les personnes suivantes ont été payées de leur réclamation, contre la compagnie Jogo.

J. Boulanger \$ 51<sup>00</sup>

J. Levesque 93<sup>00</sup>

M. Fagnon 57<sup>00</sup>

Sur proposition de M. LeComte, Cote,

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Résolu Que le Conseil le vote de la dite somme, pour les fins ci-dessus.

✓ Soumis un rapport de l'Engineer en Chef au sujet de la réclamation de M. M. Bourassa concernant la réclamation d'un bien de terrain sur la rue Logan.

Sur proposition de M. LeComte, Cote,

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Résolu Que demande à la requête ce que elle entend des par-jure indemnité.

✓ Soumis un rapport de l'Engineer en Chef, recommandant la nomination de M. B. Cloutier, comme chainman de la division nuit, département de Egoite, en remplacement de M. J. Palardy, de l'ancien chainman.

Sur proposition de M. LeComte, Cote,

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Résolu D'approuver la dite nomination.

✓ Soumis un rapport du département en Loi, recommandant le paiement du honoraires dus à M. M. J. E. Sindley et J. C. Clement, Re. Experts dans une réclamation de la Société Montreal Land Co.

Sur proposition de M. LeComte, Cote,

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Résolu D'autoriser le paiement, à M. M. Sindley et Clement d'une somme de \$ 50.<sup>00</sup> chacune, à l'égard de la Rivière.

✓ Soumis un rapport de l'Engineer en Chef au sujet de la demande de la British Electric Plant Co. Ltd. pour le paiement des intérêts sur les 20 ans de la Ville au sujet des premiers contestes de Plant de filtration, pour fourniture de pompes.

Sur proposition de M. LeComte, Cote,

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Résolu Que le Département en Loi, se donne les circonstances, il recommande d'accepter d'une compagnie de garanties, au lieu et place d'un montant de \$ 20,25.<sup>00</sup> que la dite dette et que la British Electric Plant Co. réclame pour les pompes fournies à l'usine de filtration.

✓ Soumis un état de débours, fait par le Département en Loi, dont le montant s'élève à la somme totale de \$ 205.<sup>65</sup>

Sur proposition de M. LeComte, Cote,

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est



Resolu D'autoriser le paiement de ladite somme, a verser  
le Fonds de Revenu.

Seigneur un rapport de l'ingenieur en Chef  
informant le Bureau, que le Cite en  
yent ouvrir le rue D'Arbit, entre l'Avenue  
Laurier et le Boulevard St Joseph, sans avoir  
a exposer plusieurs lots.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu Que l'on transmette copie du dit rapport a M. H. G.  
Le g. h. hall, et de déposer aux archives.

Seigneur un rapport de l'Architecte de la Ville, de  
d'arrest en réponse a une requête de proprié-  
taire, s'opposant a l'octroi d'un permis pour  
l'usage pour gaz et la vente de gaz de la, au  
coin de la rue Laurier et Esplanade, qui en  
permis a été accorde a la Redon People  
Co. qui s'était conformé aux exigences des  
réglements.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu D'informé les requérants en conséquence

Seigneur un rapport de l'Architecte de la Ville,  
informant le Bureau, en réponse a une  
plainte de M. H. Lauer, contre l'établi-  
sment d'un magasin de commerce sur la rue  
Hutchinson, que ladite maison est dépourvue.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu D'informé M. Lauer en conséquence

Seigneur un rapport du département en Loi, sur une  
demande des Communes de Ecole de Bordeaux  
de refaire payer par la Ville la proposition de taxe  
scolaire qu'elle ferait de compagnie de M. de  
St. Pullequin.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De rejeter ladite demande, pour la raison mention-  
née dans le rapport du département en Loi, et  
d'informé les intéressés en conséquence.

Seigneur un rapport du département en Loi, concer-  
nant le passage de l'Avenue Cornuaught.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu D'informé les ingénieurs, conformément au dit rap-  
port.

Seigneur un rapport de l'ingenieur en Chef, de la  
rue en réponse a une lettre de la M. Montiel &  
consue Ltd. que le rue Haskinger est maintenant  
d'une bonne condition.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu D'informé les intéressés en conséquence

Seigneur un rapport du département en Loi, trans-  
mettant un transport notaire, dans la cause  
de Jacob & al. C. la Cite de Montreal.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu Que l'on transmette le dit transport au J. J. de la  
Cite avec instructions de s'y conformer, suivant  
la direction du département en Loi.

Seigneur un rapport de l'Architecte de la Ville, recom-  
mandant l'approbation, par le Conseil, des plans  
soumis par M. M. Church & Dwight Ltd. pour la  
construction d'un bâtiment sur la rue D'Arbit.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De faire rapport au Conseil en conséquence.

Seigneur un rapport de l'ingenieur en Chef, sur la  
demande de M. Eusébe Desrosiers, d'acheter  
un terrain appartenant a la Ville, et situé sur la  
rue d'Algonquin.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeCommissaire Ross il est  
Résolu Que l'inspecteur au Bureau des  
Estimations pour rapport sur l'évaluation dudit  
terrain, et sur ce que le Vell. devrait exiger.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef  
déclarant, en réponse, à une demande de M. M.  
A. Fallu et P. Goulet, que des indications  
ont été posées sur le lot McCarlowe.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,

Approuve par M. LeCommissaire Ross il est  
Résolu Que l'on informe le notaire, en conséquence.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef  
au sujet d'une plainte portée par M. Alphonse  
McGee, contre M. G. F. Valiquant.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,

Approuve par M. LeCommissaire Ross il est  
Résolu Que l'on informe M. Major que le Bureau est  
d'opinion qu'il n'y a rien de ses plaintes.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur  
en Chef au sujet de la ligne homologuée de  
la rue Laperrière.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,

Approuve par M. LeCommissaire Ross il est  
Résolu Que l'on demande à l'Ingénieur Supérieur  
de la Ville s'il est opportun de mettre la ligne  
de la rue Laperrière à 66 pieds, et s'il y a des  
différences sur la vieille et la nouvelle ligne.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef  
au sujet de l'account s'adressant à l'homme  
de section J. LeLévesque.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,

Approuve par M. LeCommissaire Ross il est  
Résolu Que l'on informe au département de Proclamation

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville  
déclarant, en réponse, à une plainte de M. A.  
Legault, concernant la construction d'un égout.

sur la rue Villeneuve qui tout a été fait, en  
fournissant aux règlements de la Cité.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amy,

Approuve par M. LeCommissaire Côté il est  
Résolu Que l'on informe M. Legault, en conséquence.

✓ Soumis un rapport de départementeur L. J. C. en ce  
qui concerne le subventionnement des compagnies, pour  
conduite d'égouts, et un jugement de la  
Commission de Utilité Publique, un vote  
est la décision de la Commission de Service Élec-  
trique.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,

Approuve par M. LeCommissaire Ross il est  
Résolu Que l'on informe au architecte.

La séance est ajournée à mercredi, le 25 courant, à  
11 heures à M. O.

Ajournement. In meeting

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau des Communes.

Tenu le 24 octobre 1916. P.M.

Concernant la question du Tramway

Sont présents:

Son Honneur le Maire M. Marten, Président, M.M. les Communes Aines, Rosa, Citi, Villeneuve.

Sont aussi présents: M.M. Laurendeau, MacLeod, Senne C. R. Robert, Hutchison.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes de la séance du 18 octobre courant.

Au cours de la lecture des minutes, Son Honneur le Maire laisse son siège, et M. le Commune Villeneuve est appelé à presider.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

Sur proposition de M. le Commune Villeneuve appuyée par M. le Commune Rosa, il est,

Resolu Que les minutes soient approuvées, telles qu'elles.

M. le Commune Aines dépose devant le Bureau une communication de M. J. Lejeune, ainsi qu'un extrait du Weekly Bulletin, du département de la Ville de New York, dont le secrétaire donne lecture.

Il est

Resolu Que ladite communication, ainsi qu'il est dit ci-dessus du Weekly Bulletin, soient déposés au dossier, et qu'une copie en soit transmise aux membres du Bureau, ainsi qu'à la Compagnie.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de la

Franco-Canadian League, concernant l'évaluation du plant de la Compagnie du Tramway.

Sur proposition de M. le Commune Citi,

Appuyée par M. le Commune Aines, il est unanimement

Resolu Que la communication de la Franco-Canadian League soit déposée au département en Loi par rapport.

Lecture est ensuite faite d'une lettre de M. E. L. Cousens, ingénieur en chef de la Commune de St. Denis de Toronto, en réponse à une communication du Bureau, qui lui avait demandé s'il était en position d'opinion comme expert, dans la question du Tramway.

Il est

Resolu Que ladite communication soit déposée au dossier.

Lecture est aussi faite d'une communication de l'Alliance Internationale des Ferblantiers, Bouviers et de Cho. O'Brien St. Denis Wood, Montréal.

Il est

Resolu Que ladite communication soient déposées au dossier et que copies en soient transmises aux membres du Bureau et à la Compagnie.

Les documents suivants sont déposés devant le Bureau: Rapport du Surintendant de Police, en date du 18 octobre

" " d'États Municipaux, en date du 20 octobre

" " d'Inspection, en date du 19 octobre

" " d'Architecte de la Ville, en date du 21 octobre

Lettre du Sheriff de la Ville de New York

" " d'Architecte de la Ville de New York

" " d'Architecte de la Ville de New Bedford Mass

" " d'Architecte de la Ville de Richmond Va

" " d'Architecte de la Ville de St. Louis Mo

" " d'Architecte de la Ville de St. Louis Mo, offrant ses services comme expert.

Il est

Resolu Que ladite communication soient déposées au dossier, et que copies en soient transmises aux membres du Bureau, à la Compagnie et à l'ingénieur en charge de Chemin de Fer.

M. le Commisnaire Villeneuve subira une question de privilège, au sujet d'une lettre publiée dans le Daily Mail, le 24 courant, et donna lecture en réponse à cette lettre, d'un document qui est déposé au dossier.

Le Bureau reprend ensuite l'étude de Règlement No. 210 à la clause 26.

Son Honneur le Maire laisse ses renseignements après quelque minutie. Dans l'intervalle, M. le Commisnaire Villeneuve est appelé à presider.

Après discussion, sur la clause 26, telle qu'adoptée lors de la dernière séance, il est décidé d'en différer la considération à une séance ultérieure.

Le Bureau étudie ensuite la section 30 du règlement. Après discussion,

Il est proposé par M. le Commisnaire Côté, approuvé par M. le Commisnaire Amey, et il est résolu à l'unanimité, que le Contrôleur et Auditeur se corrépondent de préparer, pour la prochaine séance du Bureau, un état indiquant:  
1° les sommes additionnelles que la Cité percevrait de la Compagnie du Tramway payant la moitié du coût de l'embellissement de la rue, dans la rue, ou d'une autre voie, soumise par le règlement No. 210, ou elle a des voies;

2° ce que coûte l'embellissement de la rue, dans la rue ou d'une autre voie soumise par le règlement No. 210 ou la Compagnie a des voies actuellement.

La considération de la clause 30 est ensuite différée à une séance ultérieure.

Le Bureau étudie ensuite la clause 31, qui est adoptée en principe, mais on y ajoutant que le nomina-tion des arbitres se fera comme suit, savoir:

Les deux arbitres sera nommé par la Cité, le deuxième par la Compagnie de Tramway, le troisième par les deux premiers arbitres nommés, et en défaut d'accord par un juge de la Cour Supérieure.

L'Arrest en chef est prié de rédiger un décret qui pourra en être le moyen de procéder à ces arbitres.

L'étude de la section 32 est suspendue.

Le président de la Compagnie, M. Robert, donne lecture au Bureau d'une communication, en réponse à un article du Daily Mail, concernant les pourcentages payés à la Ville de Toronto, pour la Compagnie de Tramway, opérant dans cette ville.

M. Robert est prié de bien vouloir transmettre une copie de cette communication aux membres du Bureau.

Sur proposition de M. le Commisnaire Côté, approuvée par M. le Commisnaire Amey, il est résolu que la séance soit ajournée à vendredi, le 27 du mois courant, à 3 heures P.M.

Adjournement "in making"

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Commisaires.

Tenu le 25 Octobre 1916. A M.

Présente,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pré.  
M. les Commisaires Ross.  
Ainsy

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours de laquelle M. le Commissaire Côté, (page 196) prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telle que lues.

M. le Commissaire Ross lève son siège.

Soumis une communication de M. le Com. Regard, se plaignant que les travaux actuellement en cours, dans son quartier, se poursuivront le dimanche comme la semaine.

Ses propositions de M. le Commissaire Côté,

Approuvées par M. le Commissaire Ainsy, il est

Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport d'urgence.

Soumis une offre de vente de terrain, par M. Sagné. Rapport.

Ses propositions de M. le Commissaire Côté,

Approuvées par M. le Commissaire Ainsy, il est

Résolu De référer au département ou lui, pour rapport.

Soumis une requête de citoyens, demandant que la Compagnie de Chambray procède sans délai à la réfection de sa voie sur la rue Hotel-de-Ville, entre Dorchester et St. Catharines.

Ses propositions de M. le Commissaire Côté,

Approuvées par M. le Commissaire Ainsy, il est

Résolu De référer à l'ingénieur Supérieur de la Ville

pour rapport d'urgence.

Soumis une communication du Chef Ouvrier St. Denis, Word, au sujet de l'engagement de la main-d'œuvre, pour l'exécution des travaux de la Ville.

Ses propositions de M. le Commissaire Ainsy

Approuvées par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De référer au Directeur de l'Assistance Sociale, pour rapport.

Soumis une communication de M. E. Sutton, demandant de prescrire la construction de trottoir de l'ave. McElrose.

Ses propositions de M. le Commissaire Côté,

Approuvées par M. le Commissaire Ainsy, il est

Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport d'urgence.

Soumis une communication de M. William Johnson, au sujet de la construction d'un égout, dans la rue LaSalle.

Ses propositions de M. le Commissaire Côté,

Approuvées par M. le Commissaire Ainsy, il est

Résolu De référer à l'ingénieur en chef (M. MacLeod) pour rapport.

Soumis une communication de M. James M.

Leung, au sujet de l'éclairage de l'avenue de Ceffen.

Ses propositions de M. le Commissaire Côté,

Approuvées par M. le Commissaire Ainsy, il est

Résolu De référer au Surintendant de l'Éclairage, pour rapport.

Soumis une communication de M. John G. Mandel, au sujet du paiement de l'égout de la rue Byrd.

Ses propositions de M. le Commissaire Côté,

Approuvées par M. le Commissaire Ainsy, il est

Résolu De référer au Président du Bureau de Construction pour rapport d'urgence.

Soumis le dossier, au sujet de l'empiétement par les propriétaires voisins sur la rue St. Urbain.  
Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.  
Approuvé par M. LeCommissaire Ancy, il est  
Résolu De référer au Surintendant des Pours. pour  
rapporter sur la question des clôtures, sur St.  
Urbain et ailleurs.

M. LeCommissaire Villeneuve prend son siège.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.  
Approuvé par M. LeCommissaire Ancy, il est  
Résolu De donner instruction au Surintendant de Police  
de faire surveiller les maisons non occupées, si  
il va des écriteaux, en indiquant que le manoir  
est en occupation.

M. LeCommissaire Roux répond sur son siège, et  
M. LeCommissaire Côté laisse son siège.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.  
Approuvé par M. LeCommissaire Ross, il est  
Résolu De écrire à l'Associé des Bouchers pour leur  
demander de rencontrer le Bureau, vendredi, à  
11 heures, pour soumettre un avis sur la question des  
Abattoirs.

M. LeCommissaire Côté reprend son siège.

M. M. Laperle et Pélissier sont présents  
devant le Bureau, au sujet de la question de  
paiement des réclamations de M. Alfred Pion, con-  
cernant la construction de l'église de Notre-Dame de  
Grâce.

Après quelques mots:

Il est proposé par M. LeCommissaire Côté.  
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve  
Qu'il M. Pion soit payé du montant qui lui est dû  
sur son contrat, pour le débarras de l'église des  
Quatre-Ormeaux.  
La proposition étant mise aux voix, le Bureau se partage.

Pour: M. M. Côté, Villeneuve et Ross.

Contre: M. Ancy.

Les voix de majorité sont affirmatives, et il est  
Résolu En conséquence.

Soumis une offre de M. David Rocher, de vendre  
à la Ville un certain terrain, voisin de l'élargis-  
sement de l'Aqueduc.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Ancy, il est  
Résolu De référer au département en Loi.

Soumis des mandats, revêtus pour le Contrôleleur  
et le Receveur de la Ville, au montant total de  
\$1,350.<sup>00</sup> suivant listes certifiées.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est  
Résolu De se faire autoriser le paiement.

Mr. Roux le M. Ancy étant appelé à sa résidence  
laisse son siège, et est remplacé à la prési-  
dence par M. LeCommissaire Ross.

Soumis un rapport du département en Loi, au sujet  
du contrat Sim, pour la construction de la 2<sup>e</sup> rue, section  
de l'église de Notre-Dame de Grâce.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est  
Résolu De référer le dossier au département en Loi, pour qu'il

Soumis un rapport du département en Loi, sur la  
corporation du village de Beauvoir, de la Longue-  
Pointe St. Pierre, Cécile Duplain, et al. défendeurs  
actifs en dommages, pour inexécution de contrat.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommissaire Ancy, il est  
Résolu D'abandonner le règlement de ladite réclamation, comme  
suivi, à moins d'ordre de Rivest.

La Ville retient, à moins de balancer de \$1954.00 de  
la défenderesse dame Cécile Duplain, un somme de  
\$1000.<sup>00</sup> en lui payant la différence soit \$954.<sup>00</sup>

et payent en outre au défendeur Bergeron, la balance de \$ 150.00 entre eux jusqu'à ce jour; cha- que partie payant sa part.

Seigneur une communication du notaire Mon- seau offrant, une partie de terrain pour l'édification d'un tunnel de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve. Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est Résolu De référer à l'ingénieur en chef (M. Dubuc).

M. Duthé est présent, au sujet du tunnel de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté. Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve il est Résolu De faire à la Compagnie de Tramways, par l'intermédiaire du Bureau des Amis.

Après-midi, à trois heures, pour discuter la question de l'acquisition du terrain nécessaire pour l'édification du tunnel de la rue St. Denis.

Attendu que l'attention du Bureau est attirée sur le fait que l'on serait à la veille de mettre à exécution des plans de construction, dans le parc de M. O'Connell, d'une station, pouvant contenir 18,000 personnes.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve. Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est Résolu De donner instructions au Secrétaire du Bureau

de faire à M. O'Connell, ingénieur de la Commission des Parcs de M. O'Connell, pour lui demander ce qu'il y aurait de vrai dans ses résumés, et le prier de lui vouloir soumettre une copie des plans de construction du Parc O'Connell.

Seigneur le dossier au sujet de la construction d'un pont, sur la rue Notre-Dame, au-dessus du ruisseau du Parc des Canadiens.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté. Approuvé par M. le Commissaire Irving, il est

Résolu Que les résolutions de 25 et de 29 août, 1916, à ce sujet, soient rescindées, et que rapport soit fait au Conseil, à l'effet de donner instructions au Département en loi de comparaites devant la Commission du Chemin de Fer, et de déclarer que la cité n'a pas d'objection à la construction d'un pont en bois sur lequel le coût de- vrait être supporté par la compagnie non pré- judiciable aux droits de la Ville, et résolu plus tard la construction d'un pont permanent.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve. Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est Résolu De faire à l'Avocat en Chef de la Ville de diligenter l'un

des Avocats de son Bureau, pour représenter la Ville, dans la cause de la Cité P. H. Morgan.

Seigneur une résolution de Conseil, à l'effet d'approuver un rapport du Bureau des Commissaires, recom- mandant d'autoriser la construction du mur de la rue Bond, à un coût de \$ 86,000.00 et de la con- struction du pont de la rue Church, R. Aggrandisse- ment de l'Aguedra.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté. Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est Résolu De signer le contrat, pour l'exécution de cette entre- prise à la compagnie J. J. Jago Co. Ltd. et de faire

Signer l'acte de la Ville, et le Sheriff de la Cité de signer ledit contrat, et intervenir.

Seigneur une communication de M. J. O. Dupuis, recom- mandant, l'aide de la Ville, pour l'organisation d'un

Royal Agricultural School. Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve. Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est Résolu De référer à M. O'Connell

Seigneur un rapport du Président du Bureau sur l'Estimation, sur une plainte faite contre M. M. C. E. Lacom et Louis Parent, du Bureau de l'Architecture

concernant l'appel de M. Dugas au sujet de la

values de sa propriété.

Sur proposition de M. LeComte aux Anisy.

Approuvé par M. LeComte aux Villeneuve il est  
Résolu De faire M. Lacom et Parent défournir des  
explications au Bureau.

Sur un rapport de l'ingénieur en chef au  
sujet de l'état de santé de M. Gilbert Chevreuil.

Sur proposition de M. LeComte aux Côté,

Approuvé par M. LeComte aux Anisy il est  
Résolu De faire de nouveau au médecin de la Ville,  
pour savoir, si par suite de son état de  
santé, et de son grand âge, M. Chevreuil tombe  
sous l'empire du règlement du Fonds de Pension.

Sur un rapport de Trépanier de la Côté, sur  
une communication de M. Alphonse Derville, con-

cernant les comptes de cotisation scolaires.

Sur proposition de M. LeComte aux Villeneuve,

Approuvé par M. LeComte aux Côté, il est

Résolu De déposer aux archives.

Sur un rapport de l'ingénieur en chef, sur  
une plainte de M. G. B. M. Pher, concernant le  
niveau de la rue Marchmont.

Sur proposition de M. LeComte aux Côté,

Approuvé par M. LeComte aux Anisy, il est  
Résolu De référer au département en Loi, par raison  
par le fait que M. M. Pher a laissé s'écouler  
deux années, sans protester, contre le profil de  
la rue Marchmont, il a perdu son droit à  
toute réclamation.

Sur une communication de M. Fargueben  
Robertson, au sujet de la quote publique que le  
Vestron Order of Messrs a l'intention de  
faire, dans la semaine du 13 au 18 novembre.

Sur proposition de M. LeComte aux Côté,

Approuvé par M. LeComte aux Villeneuve il est

Résolu De référer au Directeur de l'Assistance M. Lacom,  
pour rapport.

Sur proposition de M. LeComte aux Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte aux Côté, il est

Résolu D'approuver la réquisition suivante:  
Édifier M. LeComte aux No. 111  
Rue. Parc Lafontaine 257.  
Pêchi 183-182-185.

Sur un rapport de Trépanier de la Côté, sur une  
réclamation de M. de Boucherville et de M. J. O.  
Dumoulin, pour le paiement d'un terrain, dont la  
ville se serait emparée sur le Boulevard Saint-  
Laurent.

Sur proposition de M. LeComte aux Villeneuve,

Approuvé par M. LeComte aux Côté, il est

Résolu De référer au Président du Bureau des Estimations  
pour rapport.

La séance est ajournée à 4 he. P.M. ce jour.

Ajournement. M. LeComte



Procès verbal d'une séance du Bureau des Communes

Tenu le 25 octobre 1916. P.M.O.

Présents,

M.M. les Communes Côté,  
Aminy  
Rohr  
Villeneuve.

En l'absence de Son Honneur L'Évêque,  
M. le Commune Rohr est appelé à présider.

Le Bureau prend en considération le plan d'expansion  
proposé de travaux en vue pour l'élargissement  
du subway de la rue Saint-Denis.

M. le Chevalier Butler, l'un des Avocats de  
la Cité et l'ingénieur Dubuc sont présents.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est

Résolu Que la rue, à partir du lot No. 209.129, au lot  
No. 209.131 soit de 16.6 pieds de largeur, et  
qu'à partir du lot No. 209.57 au lot No. 209.40,  
elle soit de 25 pieds de largeur, à l'exception  
de l'espace nécessaire pour maintenir le mur  
actuelle existant sur le lot No. 209.40, et que  
les ingénieurs de la Cité se soient abstenus  
de préparer un plan montrant ledite  
rue.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est

Résolu Que l'Architecte de la Ville se voie instruction  
de mettre devant le Bureau le plan et les sections  
qu'il a préparé, relativement à la propriété de  
M.M. O. Martineau et Filz, dont l'insubordination  
est nécessaire pour l'élargissement du subway  
de la rue Saint-Denis.

Sur proposition de M. le Commune Côté,

Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est  
Résolu D'inviter M. Geo. H. Parent à rencontrer le Bureau  
avec M. O. Martineau, demain après-midi à  
4 heures.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est

Résolu De verser au Secrétaire le paiement  
de la somme de mandat, vérifiée par le Contrôleur  
et l'Auditeur de la Cité, au montant total de \$  
6,009.<sup>72</sup> suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est

Résolu De verser au Secrétaire le paiement de la  
Somme d'un rapport de l'Architecte de la Ville, trans-  
mettant une requête de la Standard Motor Supply  
Company, pour le privilège d'installer un pompe  
à gaz dans le trottoir, en face du No. 326 de la rue  
St. Catharines Est.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est

Résolu De verser au Secrétaire le paiement de la  
Somme d'un rapport de l'Architecte de la Ville, recom-  
mandant d'accorder à M. S. Bourassa l'autorisation  
d'installer un moteur à l'électricité sur le lot  
No. 91 du quartier Hochelaga, situé au No. 1613 a de la  
rue St. Patrick Est.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est

Résolu D'accorder le dit permis.  
M.M. les citoyens Harkin et O'Connell, se présentent  
devant le Bureau et demandent la construction d'un  
Kiosque dans la case Richmond et dans la square  
Saint-Patrick.

Sur proposition de M. le Commune Côté,  
Approuvé par M. le Commune Villeneuve, il est

Résolu De demander au Secrétaire de passer à illu-  
miner les permis de faire droit à ces demandes.

Reçu une communication du Capitaine Dorval  
invitant les membres du Bureau à assister au  
vrai funérailles, devant être célébrées à l'église Notre-Dame  
par le corps de l'âme des officiers et soldats de  
22<sup>e</sup> Régiment.

Reçu une proposition de M. LeComte  
Appuyé par M. LeComte Amié, il est  
Résolu Que l'invitation soit acceptée et que M. LeComte  
sans être soit fait de répondre officiellement  
au Bureau.

Reçu un rapport du Surintendant des Edifices  
Municipaux, sur la requête de M. LeComte La  
fontaine qui demande l'usage gratuit de la salle  
municipale du quartier Boileau pour deux  
soirées, savoir le 30 octobre courant, et le 4 octo-  
bre décembre prochain.

Reçu une proposition de M. LeComte Amié,  
Appuyé par M. LeComte Amié Villeneuve, il est  
Résolu Que l'on doit à la dite demande.

Reçu un rapport de l'Architecte de la Ville,  
sur la requête de Madame J. L. Dupuy, qui de-  
mande l'autorisation d'installer un chaudière  
à vapeur, dans la propriété située au No. 1097, de  
la rue Saint-Christophe.

Reçu une proposition de M. LeComte Amié,  
Appuyé par M. LeComte Amié Côté, il est  
Résolu Que l'on copie dudit rapport de l'Architecte de  
la Ville et du règlement No. 519, soit transmis  
à la requête.

Reçu un rapport de l'Architecte de la Ville,  
recommandant d'accorder la permis suivant:  
E. Wilson, permis d'occuper le lot No. 176, subd. 83  
du quartier Notre-Dame de Grâce, situé sur la  
rue Oxford, pour y ériger un garage public.

P. A. Campion, permis d'occuper le lot No. 3116  
subd. 574-575, du quartier Saint-Gabriel, situé  
au No. 228 de la rue Magasin, pour y ériger un garage.

seiner et vendre du bois, du charbon, etc.  
Reçu une proposition de M. LeComte Amié,  
Appuyé par M. LeComte Amié Côté, il est  
Résolu D'accorder la dite permis.

Reçu une communication de M. J. B. A. Perrin  
concernant les travaux de réparation à exécuter au  
pont Vieux.

Reçu une proposition de M. LeComte Amié,  
Appuyé par M. LeComte Amié Villeneuve, il est  
Résolu De s'opposer à l'ingénieur en chef.

Reçu un rapport du Surintendant des Marchés  
transmettant une requête de madame Gilbert  
Lafortune, qui demande de succéder, à son mari  
défunt, comme locataire de l'ital No. 31, situé dans  
le Marché Bonsecours.

Reçu une proposition de M. LeComte Amié,  
Appuyé par M. LeComte Amié Côté, il est  
Résolu De faire droit à la dite demande.

Reçu un extrait du procès-verbal d'une séance du  
Conseil, tenu le 16 octobre courant, à l'effet de passer  
le Bureau de mettre à la disposition de la Commission  
des Réceptions, la somme nécessaire pour recevoir  
le nouveau gouverneur-général, le duc de Devonshire.

Reçu une proposition de M. LeComte Amié Villeneuve,  
Appuyé par M. LeComte Amié Amié, il est  
Résolu D'informer le Conseil que le Bureau sera prêt à voter  
les crédits nécessaires, de que le duc de Devonshire  
aura manifesté le désir d'être reçu par la Cité.

M. LeComte Amié Amié lui son siège.

Reçu une proposition de M. LeComte Amié Villeneuve,  
Appuyé par M. LeComte Amié Côté, il est  
Résolu Poursuivre suite à la résolution du Bureau, en date du  
17 octobre 1916, au sujet du projet de M. P. Perrin,  
concernant l'ouverture de la rue Lantheui, d'annuler  
la dite résolution et de donner instruction au Colonel  
de la Cité de répondre audit projet, conformément aux

rapport de département en Loi, en date du 16 oct.  
bre 1916, et 17 aout 1916.

✓ Soumis un rapport de Surintendant des Achat  
et des Ventes, transmettant un cheque de la Com.  
peque Touzeu Sand, au montant de \$ 31.49  
en paiement d'un compte, réglé par la Ville  
pour frais de transport d'une certaine quan-  
tité de sable de la Division Est, à la Division  
Nord (Département de la Voie).

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De transmettre ledit cheque au Trésorier de la Cité.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef  
transmettant un extrait du coût, de passage  
de la rue Saint-Denis, entre les rues de Fleur-  
mont et Bilanque.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu De informer M. l'échevin Houle, ainsi que les autres  
intéressés que le coût du passage de la rue Saint-  
Denis, ainsi que de son allègement, représente  
un somme considérable, et que il n'est pas  
possible de faire ces améliorations, maintenant, le  
Bureau devant fonder en considération cette  
question de bonne heure le printemps prochain.

✓ Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, en  
réponse à une communication de la Congrégation  
Abbaye Sholon, demandant d'être exemptée du  
paiement de la taxe de l'eau.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De former le intéressés, conformément audit rapport.

✓ Soumis une interpellation de M. l'échevin Larivière  
concernant le coût d'entretien des enfants placés  
par la Ville dans les écoles d'industrie.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De référer au Directeur de l'Administration Municipale  
pour rapport.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur Surintendant des  
Egouts demandant d'être autorisé à exécuter, au  
coût d'environ \$ 1200. de travaux, en vue de drainer  
les terrains avoisinant le chemin de la Côte St-Luc  
Sur proposition de M. le Commissaire Côté.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu De approuver ledit rapport, et de donner instruction  
à l'Ingénieur Surintendant des Egouts, de procéder  
à l'exécution de dits travaux.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

✓ Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De informer M. le Sec. Toucher que le plan d'expropria-  
tion, pour l'ouverture de la rue Villars, tel que prévu  
par la Loi, est en voie de préparation, et que il sera  
put, sous peu.

✓ Soumis un rapport de département en Loi, concernant  
l'expropriation d'une partie de terrain, faisant partie  
du lot No. 1726 - Q-6 - du cadastre du quartier St-  
Antoine, appartenant à Madame J. E. Mc Gill, et  
requerr pour l'alignement du Chemin de la Côte des  
Neiges, entre l'Avenue du Parc et la rue Sherbrooke.

Attendu que les Commissaires en expropriation ont accor-  
dié, pour le terrain visé, une indemnité de \$ 3.00 le  
pied, et que Madame Mc Gill se désolait prêter à côté  
ledit terrain de terrain au même prix, savoir: \$ 3.00

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De recommander au Conseil l'acquisition à l'amiable  
de la dite partie de terrain, moyennant environ 118 pieds sa-  
puffés, au prix de \$ 3.00 le pied.

M. le Commissaire Villeneuve remplace M. le Commis-  
saire Rose à la présidence.

✓ Soumis deux rapports du Surintendant de Police, sur

des infractions, commises le 1er octobre et 8 octobre courant, contre la loi de l'observation du dimanche.

Sur proposition de M. le Commanche Rose.

Approuvé par M. le Commanche Rose.   
 Résolu De lui en faire un rapport.

Les documents suivants sont remis au Bureau et déposés aux archives:

Rapport du Service Médical Municipal, pour le mois de septembre.

Rapport du Service Médical Municipal pour la première quinzaine d'octobre.

Rapport du Service de Malades Contagieuses pour la semaine finissant le 21 octobre.

Rapport du Surintendant de Police, concernant le recensement de journaux, qui s'est tenu au com. des rues.

Sur un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, transmettant son compte de l'Hôpital Alexandre, au montant de \$ 354.<sup>00</sup> pour frais d'hospitalisation, durant le trimestre juillet-août-septembre, 1916.

Sur proposition de M. le Commanche Rose.

Approuvé par M. le Commanche Rose, il est Résolu D'autoriser le paiement de ladite somme, en fonds de secours.

Sur un rapport du Surintendant du département de l'Éclairage, en réponse à une communication du Royal Trust qui demande de faire enlever deux poteaux en face de son édifice, au St-Jacques.

Sur proposition de M. le Commanche Rose.

Approuvé par M. le Commanche Rose, il est Résolu De transmettre copie dudit rapport au Royal Trust.

Sur un rapport de l'ingénieur-Surintendant de la Ville, au sujet de certains travaux exécutés par M<sup>rs</sup> H. L. Putnam et Murray E. Williams, en face de leur propriété sur le Boulevard West, sur lesquels travaux ont été réclamés par suite des changements de niveau du terrain, et ont été exécutés sur proposition de M. le Commanche Rose.

Approuvé par M. le Commanche Rose, il est Résolu De lui en faire un rapport.

La séance est ajournée à jeudi, le 26 courant, à 11 heures. A. M.

Ajournement. M. Mackay.

Procès verbal d'une séance du Bureau des  
Commisaires.

Tenu le 26 octobre 1916 A.M.

Présents.

M. l'Hommeur le Maire M. Mathin, Pres.  
M. M. les Commisaires Ross,  
Aminy.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

M. le Commisaires Villeneuve et M. le Commisaires  
Coti, prennent leur siège.

Il est lu un rapport du Directeur de l'Assistance  
Municipale, avisant le Bureau que le con-  
trat, intervenu entre la Cité et le Gouvernement  
provincial, pour le maintien de la Cour juvénile  
expirera dans quelques mois.

Après avoir été lue, pour le Directeur  
de l'Assistance Municipale.

Sur proposition de M. le Commisaires Villeneuve.

Approuvé par M. le Commisaires Coti, il est  
Résolu D'autoriser le Directeur de l'Assistance Munici-  
pale à entrer en pourparlers avec le procureur-  
général à cet effet.

Il est lu un rapport du Directeur de l'Assistance Mu-  
nicipale, informant le Bureau que la contracta-  
tion intervenu entre la Cité et les Hôpitaux, des Sa-  
curables, de Notre-Dame de Grâce, et Général  
des Soeurs Grises, pour l'entretien des trépanables  
et des tuberculeux, expirera à la fin du mois de  
décembre prochain.

Sur proposition de M. le Commisaires Villeneuve.

Approuvé par M. le Commisaires Coti, il est  
Résolu D'autoriser le Directeur de l'Assistance Munici-  
pale à entrer en pourparlers avec les autorités de ces  
Institutions, en vue de renouveau de ce contrat.

Il est lu un rapport du Directeur de l'Assistance Mu-  
nicipale, demandant l'autorisation de prendre de  
ront le Com. de Recorde, de procéder ainsi les  
personnes responsables de frais d'entretien de P.R.  
Burns, à l'Asile Saint-Jean de Dieu.

Sur proposition de M. le Commisaires Aminy  
Approuvé par M. le Commisaires Ross, il est  
Résolu D'accorder l'autorisation demandée.

Il est lu un rapport du Directeur de l'Assistance Mu-  
nicipale, recommandant de payer au Old Brewery  
Messieurs, la subvention de \$ 250.00 qui lui a été votée  
pour l'année 1916.

Sur proposition de M. le Commisaires Aminy,  
Approuvé par M. le Commisaires Ross, il est  
Résolu D'autoriser le paiement de ladite subvention.

Il est lu un rapport du Directeur de l'Assistance Mu-  
nicipale, recommandant le vote d'un crédit addition-  
nel, pour le contingent de son département.

Sur proposition de M. le Commisaires Coti,  
Approuvé par M. le Commisaires Ross, il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote d'un crédit de \$ 50.  
pour cette fin.

M. le Commisaires Roubaud, son siège.

Il est lu un mandat, vérifié par le Contrôleur et Auditeur  
de la Cité, au montant de \$ 24054.00, suivant lequel  
certifiés.

Sur proposition de M. le Commisaires Villeneuve,  
Approuvé par M. le Commisaires Coti, il est  
Résolu D'être autorisé le paiement.

M. le Commisaires Ross reprend son siège.

Il est lu un rapport de l'Assistant-Surintendant de  
Police, en charge du Bureau de la Sécurité, concernant  
la question des Tramways.

Sur proposition de M. le Commisaires Coti  
Approuvé par M. le Commisaires Aminy, il est

Resolu D'annexer au dossier de la question de Trarivage.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De demander au Surintendant des Achat. et de l'entre et de l'engager mes anciens en charge de faire faire le rapport sur la hauteur.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant pour approbation un plan d'un lieu qui doit être vendu à la Compagnie St. Laurent.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu D'approuver ledit plan, et d'informer le Surintendant en conséquence.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport du Surintendant des Marchés demandant l'autorisation de faire faire les réparations à une des pièces à bestiaux, au Marché à Bestiaux de l'Est, au coût de \$70.00 imputable sur le crédit voté pour réparations générales.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu D'abandonner l'autorisation demandée.

M. LeComte au Cote l'ami souviens.

L'Architecte de la Ville est appelé devant le Bureau au sujet de la bâtisse en voie de construction, par M. Morgan.

Il reçoit instruction de s'entendre avec le défendeur en la fin s'il est possible de faire une suggestion, et de faire rapport, pour demander

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu D'approuver les suggestions suivantes:

Incendies Nos 176-177-178-179.

Alarmes 55-56.

Eclairage 44.

Maladies Contagieuses 55.

Égouts (Div. Ouest) 117.

Voies ( " " ) 99.

Assurances Municipales 152-153-154-155-156-157-158.

Édifices Municipaux 112.

Impression & Papeterie 52.

Maladies Contagieuses 56.

M. LeComte au Cote l'ami souviens.

M. LeComte au Cote l'ami souviens.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Sur proposition de M. LeComte au Cote, soumettant un rapport de M. J. Châteauneuf concernant sa réclamation pour accident survenu à son enfant.

Appuyé par M. LeComte au Cote, il est

Resolu De proposer au Marteau, pour proposer un contrat.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu De demander au département en Loi si la Ville  
peut effectuer cette vente, à vente forcée, ou si elle  
est obligée de la faire à l'enchère, et de demander  
à l'Ingénieur-Surintendant de la Voirie de faire  
rapport sur l'opportunité de vendre ce terrain.

M. Rouin le Maire étant appelé en dehors,  
laisse son siège, et est remplacé par M. le Com-  
missaire Rose.

✓ Soumis une communication de M. J. E. Wilkes  
concernant la vente d'un terrain pour l'ouverture  
de la rue Sherbrooke Est.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu De déposer tout le dossier devant le Bureau  
pour considération.

M. le Commissaire Villeneuve laisse son siège.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au  
sujet du raccordement de la canalisation de  
M. A. Comte, à l'égout de la rue Williams.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté.

Approuvé par M. le Commissaire Amey, il est  
Résolu De donner instructions à l'Ingénieur en Chef de  
faire valoir le dit raccordement, sujet à l'ap-  
probation du département en Loi.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte Payette  
concernant un rapport de Surintendant de  
l'Éclairage sur la demande de Monsieur  
John Guilbeau. Ce dit rapport mentionne une somme de \$450.00

pour renouer les fils additionnels, pour le  
prolongement des conduits et câbles souterrains  
pour l'entrée du réseau de l'éclairage et du  
pourvenir à la Bibliothèque Civique.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu D'autoriser ladite dépense, à moins la balance de po.

nable de ce dit vote pour la construction de la biblio-  
thèque.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au su-  
jet de la demande faite au Conseil, de voter une  
somme de \$ 50.00 pour arpentage et préparation  
d'actes pour la reconstruction de pont de bois.  
Sur proposition de M. le Commissaire Côté.

Approuvé par M. le Commissaire Amey, il est  
Résolu De retirer le demandé fait au Conseil, en date  
du 5 octobre 1916.

M. le Commissaire Villeneuve reprend son siège, et  
remplace M. le Commissaire Rose à la présidence.

✓ Soumis un rapport de Surintendant des Marchés  
recommandant d'autoriser le paiement d'une som-  
me de \$ 106.75 représentant la différence de coût de  
travaux de réparation du Marché Saint-Antoine.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu D'autoriser le paiement de ladite somme à moins le  
crédit voté pour réparation générales.

✓ Soumis un rapport de Chef de département de Sa-  
cendat attirant l'attention du Bureau sur la ma-  
nière de fournir dont le chef de district, E. Fauriol,  
a été l'objet, à la suite d'un accident d'automo-  
bile.

Sur proposition de M. le Commissaire Rose.

Approuvé par M. le Commissaire Amey, il est  
Résolu De payer le département en Loi, de payer la dépense de  
M. Fauriol.

✓ Soumis un rapport de Chef de département de Sa-  
cendat déclarant que le projet de M. A. Comte d'un appareil  
qui permettrait une traversée de ces canaux par des  
petits bateaux à un coût n'est pas pratique.

Sur proposition de M. le Commissaire Rose.

Approuvé par M. le Commissaire Amey, il est  
Résolu D'informer M. Comte, en conséquence, et de le rassurer

de sa suggestion.

✓ Soumis un rapport de Surintendant de Police au sujet de la demande de la Fédération des Clubs Ouvriers de Montréal, d'améliorer le service de Police, dans le Parc Nelson.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Avenir, il est Résolu De transmettre la Fédération des Clubs Ouvriers, au forment au dit rapport.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur en chef concernant le remblaiement de l'avenue de centre de la Ville.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Avenir, il est Résolu De déposer au ar chives.

✓ Soumis un rapport de Surintendant de l'Éclairage, relativement à plusieurs demandes, pour l'ajouter additionnelles, dans différentes parties de la Ville.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Côté, il est Résolu De diffuser l'usage de ce rapport.

✓ Soumis une communication de la compagnie Cooper Ltd au sujet des taxes d'eau qu'elle est appelée à payer.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Avenir, il est Résolu De référer au Président du Bureau des Estimations, pour rapport.

✓ Soumis une communication de l'Épave-Adoptif de la Cité, (M. Beauregard) sur la communication de la Société Historique de Montréal, concernant le monument érigé sur la Place Youville.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Avenir.

Approuvé par M. LeComte au Côté, il est Résolu De référer au Surintendant des Parcs, pour rapport.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur en chef au sujet de l'engagement des charbonniers Alex. Deschamps. Déposé au ar chives.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur résident des travaux de filtration, concernant les travaux du contrat Nos 2 et 3.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Rose, il est Résolu De transmettre copie du dit rapport à M. J. St. Ma. Council, avec une affirmation que le Bureau insiste fortement pour qu'il se conforme rigoureusement aux spécifications, et qu'il fasse son travail avec toute la rapidité voulue.

✓ Soumis une communication des compagnies Gauthier concernant les soumissions reçues, pour la fourniture de compteur.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Avenir, il est Résolu De annexer ladite communication au dossier.

✓ Soumis une communication de M. Thibault Leduc, Sub. au sujet de la discharge de l'équité-collecteur de quartier Emard.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Avenir, il est Résolu De référer à l'ingénieur en chef, pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. A. Cinq-Mars demandant, au nom de madame George Alfred Gariquy, de l'exempter de payer la somme de \$10.00 en plus pour l'entrée de l'eau dans sa maison.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Avenir, il est Résolu De informer M. Cinq-Mars que le Bureau regrette de ne pouvoir faire droit à sa demande, attendu que le règlement le défend formellement.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur en chef au sujet de l'offre de M. E. Vanthilt, d'accepter un volume de



#1750 le pied, pour une partie de terrain, située  
au coin des rues St. Catherine et Longueville.  
Sur proposition de M. LeComte. Côté.

Approuvé par M. LeComte. Côté, il est  
Résolu Que le Président du Bureau des Ex-  
terminateurs, fasse rapport.

La séance est ajournée à ce jour. M. C. J. P.

Gouvernement. M. M. C. J. P.

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commissions

Tenu le 26 octobre 1916. P. M.

Présents.

M. M. les Commissions Ross  
Villeneuve  
Côté.

En l'absence de Son Honneur le Maire,  
M. LeComte. Côté est appelé à presider.

✓ Soumis deux séries de mandats, vérifiés par le Contro-  
leur et Auditeur de la Cité, aux montants respectifs de  
# 2,658.<sup>72</sup>, 5,907.<sup>25</sup> suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. LeComte. Ross.

Approuvé par M. LeComte. Côté, il est  
Résolu De verser le paiement.

✓ M. M. Puren, Hutchison et Robust, représentant la Cie.  
des Tramways, sont présents devant le Bureau, au  
sujet de l'échange proposé de propriétés, plus de  
l'agencement des tunnels de la rue Saint-Denis.

M. LeComte. Côté prend son siège, au cours de  
l'entretien.

Après avoir parlé, le Président de la Cie. des Tramways  
fait un offre, après laquelle la résolution suivante est  
adoptée.

Considérant que la Ville de Montréal a besoin, pour la  
construction du tunnel proposé de la rue Saint-Denis,  
en dessus du ruisseau de Pacifique Canadien, d'une  
partie de terrain appartenant à la Compagnie des  
Tramways, mesurant un pied de largeur par environ  
196 pieds de longueur longeant la rue Saint-Denis  
et situé au nord du ruisseau de Pacifique Cana-  
dien, et de lot P 209. 80 sur le côté ouest de la rue  
Saint-Denis appartenant à ladite Compagnie, il est

tel que montré sur le plan annexé au dossier.

Considérant que la Compagnie prétend que des dommages lui seront causés par le changement de niveau de la rue Saint-Denis, à raison du changement de l'assise à sa propriété, qui lui sera fournie sur la dite rue, et de la construction des murs du tunnel.

Considérant que la proposition faite au Bureau de Commerce par les représentants de la compagnie des Tramways est acceptable, à la condition, en vue du règlement des questions ci-dessus pendantes entre la compagnie et la Ville, en rapport avec la construction et l'élargissement du tunnel de la rue Saint-Denis, en dessous des voies du Pacifique Canadien;

Sur proposition de M. LeComte, C. C.

Approuvé par M. LeComte, C. C. il est

Résolu De donner instruction au Notaire de la Ville, de préparer un projet de contrat, à intervenir entre la Cie. des Tramways, en vue de régler les questions qui sont pendantes, entre la Compagnie et la Ville en rapport avec ce tunnel, ledit contrat de vente comporter qu'en considération du fait que la Cie. des Tramways cède la totalité du lot P. 209. 80 et une partie de terrain de six pieds de largeur par environ 196 pieds de longueur, sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, tel que montré sur le plan annexé au dossier, et en considération fait que la compagnie abandonne ses droits à tout dommages qui pourraient lui être causés ou être causés à sa propriété, situés entre les voies du Pacifique Canadien et de la rue de Fleury, mont, et sur le côté ouest de la rue Saint-Denis par le changement de niveau de la rue Saint-Denis en face de sa propriété, et par la construction des murs du tunnel, et par la fourniture de l'assise de la disposition des voies sur la rue Saint-Denis et sur la propriété de la Compagnie;

La Compagnie consentant à ce que la dite construction sur sa propriété entre autres dudit assise et de l'édifice disposition des voies, situés sur sa propriété.

Le tout tel que montré sur le plan annexé au dossier au lieu et place de ce qui existe, maintenant entre la Ville devant payer \$ 1.00 le pied pour ledit terrain acquis et devant confier à la Compagnie des Tramways le droit de maintenir et opérer les voies et accessoires, tels que ils existent actuellement sur la rue de Fleury, entre les rues St. Denis et Henri-Jules, comme si ce privilège leur avait été conféré en vertu du règlement No. 210.

M. M. Geo. W. Pount et O. Martineau sont présents devant le Bureau, au sujet de l'expropriation de terrain pour le tunnel de la rue Saint-Denis. Après quelques paroles, ils s'engagent à soumettre une offre par écrit.

La séance est ajournée à vendredi, le 27 courant à 11 heures, A. M. C.

Agournement. In marking

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commerciaux

Tenu le 27 octobre 1916. A. M. O.

Présents.

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
M. M. les Commerciaux Ainey,  
Rou.

Le Secrétaire procède à la lecture du minute, au  
cours de laquelle M. le Commercial Villeneuve  
(page 262) prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Sont remis trois séries de mandats, vérifiés par le  
Contrôleur et Auditeur de la Ville, aux montants  
respectifs de \$ 9,058.<sup>75</sup>, 590.<sup>05</sup>, 6,101.<sup>73</sup> suivant  
liste certifiée.

Sur proposition de M. le Commercial Villeneuve,  
Approuvé par M. le Commercial Ainey, il est  
Résolu De lui autoriser le paiement.

M. le Docteur Lalonde se présente devant le  
Bureau, au sujet de l'expropriation de la rue  
Notre-Dame Ouest.

M. le Commercial Côté prend son siège  
au cours de remarques faites par M. le Doc-  
teur Lalonde, sur cette question.

Approuvé par tous.

Sur proposition de M. le Commercial Côté,  
Approuvé par M. le Commercial Villeneuve il est

Résolu De prier l'Avocat en Chef d'avoir soin de la  
question de l'expropriation de la rue Notre-  
Dame Ouest, en vue de savoir quelles seront  
les procédures à suivre si la Charte est a-  
mendée de façon à ce que cette expropriation  
soit faite suivant les dispositions des articles  
424 et suivants de la Charte, en attirant son  
attention sur le fait que les résolutions du Bureau

des Commerciaux et du Conseil, mentionnent  
que les procédures en expropriation se feront sui-  
vant la loi des chemins de fer, et que par conséquent  
il y aura lieu, dans le cas où la Charte serait amen-  
dée, comme ci-dessus mentionné, de faire recourir  
de préférence.

Une délégation du Conseil des Métiers et de Tra-  
vail et de l'Union Métropolitaine des Employés Cana-  
diens, se présente devant le Bureau et soumet  
à son attention les demandes suivantes:

✓ 1<sup>re</sup> Que les ouvriers et contremaîtres, ayant été em-  
ployés aux travaux de la Ville, pendant l'été,  
soient employés de préférence à tout autre, aux  
travaux d'hiver.

2<sup>de</sup> Que le bureau de travail de employés préposés  
au nettoyage des rues soient changés.

Que les membres de l'Union Métropolitaine des Employés  
Canadiens soient traités, par les contremaîtres, sur  
un pied d'égalité avec ceux qui ne font pas  
partie de cette Union.

Sur proposition de M. le Commercial Ainey,  
Approuvé par M. le Commercial Côté, il est

Résolu De donner instruction à l'Ingénieur en Chef et à  
l'Ingénieur Suppléant de la Ville, d'employer  
de préférence, aux travaux d'hiver, les ouvriers et  
contremaîtres qui ont travaillé durant l'été et de  
voir à ce que les présentes résolutions soient mises à la  
lettre.

2<sup>de</sup> De prier l'Union Métropolitaine des Employés Cana-  
diens, de nommer un comité pour étudier, avec l'In-  
génieur en Chef et le Suppléant du départe-  
ment de l'Hygiène les deux autres demandes de  
l'Union, avec instruction à l'Ingénieur en Chef  
de faire rapport d'urgence au Bureau sur le  
résultat de ses entretiens.

Soient une communication de la compagnie William Thomas, sollicitant une entente avec le Bureau, au sujet de la taxe prescrite sur les affiches et les enduits d'affichage.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve. Approuve par M. LeComme au Cote, il est

Resolu Que les représentants de l'adite compagnie aient un entretien le Bureau, le mardi, le 30 em. soit a 11 heures A. M.

Une délégation de l'Association de Bouchers se présente devant le Bureau et demande de faire respecter les dispositions du Règlement No 129.

Après avoir communiqué avec les membres de cette délégation, M. LeComme au Cote, laisse sur siège.

Après discussion, il est convenu que l'Association de Bouchers, soumettra par écrit les griefs signalés, au cours de cette entente.

Soient un rapport de l'Ingénieur de la Ville, recommandant que la Banque de Montréal soit priée de demander, soit qu'elle soit autorisée à demander des soumissions publiques pour l'achat d'une partie de l'emprunt de \$ 5,000,000 que le Bureau des Communes a été autorisé à émettre, par résolution du Conseil, en date du 23 octobre courant.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve. Approuve par M. LeComme au Cote, il est

Resolu Que l'on prie la Banque de Montréal de demander des soumissions publiques et de l'autoriser à demander des soumissions publiques, pour l'achat d'une partie dudit emprunt, savoir \$ 2,500,000. ladite demande de soumissions doit être faite dans des journaux financiers ou des journaux quotidiens publiés dans la ville de New York, Boston, Philadelphie, Toronto et Montréal, que la Banque de Montréal jugera

le plus convenable pour le succès de cette émission la forme de telle annonce devant être soumise au Bureau, avant leur publication.

Sur Honneur le Maire laisse sur siège, pour se rendre à sa résidence, et M. LeComme au Cote prend le fauteuil.

M. A. David, avocat, se présente devant le Bureau et déclare que certains propriétaires, dont les terrains auraient été affectés par le changement de niveau de certains rues, dans le quartier St. Charles, sont prêts à accepter \$ 0.50 le pied pour les terrains situés en haut de la rue Sherbrooke et \$ 0.65 le pied pour les terrains situés en bas de la rue Sherbrooke.

Une proposition par écrit sera faite au Bureau à ce sujet.

M. LeComme au Cote reprend son siège.

Soient un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant le plan que lui a transmis M. H. Morgan pour une maison d'appartements, projeté sur la rue Jeanne Mance.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve. Approuve par M. LeComme au Cote, il est Resolu Que l'Architecte de la Ville reçoit instructions de donner avis à M. Morgan de procéder avec diligence à l'exécution des travaux de construction de cette bâtisse, et de s'aboucher avec le conseil de loi pour la rédaction de tel acte.

M. J. O'Sullivan, l'adjudicataire du contrat pour la construction du pont Parole, se présente devant le Bureau et fournit l'explication, au sujet du plan de l'acte reçu pour l'exécution de son contrat

M. Butler du département en Loi, demande de faire connaître le plan d'expropriation pour l'élargissement du boulevard de la rue Saint-Denis.

Sur proposition de M. LeComte au C. C.  
 Approuvé par M. LeComte au C. C.  
 Résolu De donner instruction aux ingénieurs de la  
 C. C. de compléter le dit plan. Tel que regenti

Soient une interpellation de M. l'échevin May,  
 rond, concernant les attributions de l'inspecteur  
 dont général de la voie.

Sur proposition de M. LeComte au C. C.  
 Approuvé par M. LeComte au C. C.  
 Résolu De lui faire, s'il s'agit en chef, par rapport.

M. LeComte au C. C. expose devant le  
 Bureau une communication relative à la  
 préparation du Budget de 1917.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

M. Grant se présente devant le Bureau, au sujet  
 de la taxe foncière, dont la ville exige le paiement  
 pour la propriété, située au coin de la rue St.  
 Denis et de l'avenue Bege, et lui en rend  
 rend-mme. l'acte.

Il s'engage à soumettre sa demande par écrit  
 au Bureau.

La séance est ajournée à demain, samedi, le  
 27 courant, à 11 h. A. M.

Gouvernement. In. M. M. M.

Procès-verbal d'une séance spéciale du Bureau des  
 Commissaires.

Tenu le 27 octobre 1916. P. M.

Concernant la question du Tramway.

Sont Présents:

Son Honneur le Maire M. Martin, P. M.  
 M. LeComte au C. C. Ross.  
 C. C.  
 A. C. C.  
 Villeneuve

Sont aussi présents: M. M. Robert et Perron et M. M.  
 Lavigne et MacLure.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, qui sont  
 adoptées telles que lues.

Le Secrétaire soumet les documents suivants:

1<sup>re</sup> Communication de Président de la Compagnie de  
 Tramway, transmettant certains renseignements, au  
 sujet de l'opération de la Compagnie de Tramway  
 de Toronto.

2<sup>e</sup> Communication de la ville de Seattle, au sujet du  
 pourcentage reçu de la Compagnie de Tramway.

3<sup>e</sup> Communication de la ville de Milwaukee, au sujet  
 de l'opération de la Compagnie de Tramway, en ladite  
 ville.

Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre copies  
 de ces communications à Son Honneur le Maire, à cha-  
 cun des Commissaires, à l'Avocat en Chef de la ville,  
 à l'Ingénieur en Chef de la ville, et à la com-  
 pagnie de Tramway.

Soient un règlement de la ville de Chicago, antérieur

l'opération d'un réseau de Tramsway par la compagnie, Calumet, South Chicago Ry. Co. Diphre au dossier.

Le Secrétaire donne lecture de documents suivants. Communication de la ville de New York, au sujet du pourcentage reçu des compagnies de Tramsway, opérant dans les limites de la ville de Brooklyn. (M. Hutchinson, gerant général de la Compagnie de Tramsway, se présente au Bureau et prend son siège.

Communication de la ville de Philadelphie, au sujet des franchises accordées aux Compagnies, opérant dans ladite ville.

Rapport de l'ingénieur en charge des Chemins de Fer, en réponse à la résolution du Bureau en date du 13 octobre, 1916.

Rapport de Contrôle et Auditeur de la Cité, en réponse à la résolution du Bureau, en date du 24 octobre 1916.

M. Hornum & Mann laissent son siège, pour affaire urgente à son Bureau, et M. Libon. Villeneuve est appelé à prendre.

M. Libon Villeneuve laissent son siège.

M. Libon Villeneuve donne lecture d'un article du journal The Evening News, intitulé: Toronto tel-maté à l'eau.

Une proposition de M. Libon Villeneuve, Anisy.

Approuvé par M. Libon Villeneuve. Réponse à la Ville de Toronto qu'elle proteste de l'impression en question, dont elle affecte au paiement du coût du passage de son rail y a un ligne de tramway.

Donner une requête de continuation d'actes au

Reçu de

sujet de la circulation sur les tramways.

Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre copie de ladite requête à M. Hornum & Mann, à chacun de Communaires, à l'Avocat en Chef de la Ville, à l'Ingénieur des Chemins de Fer, et à la Compagnie des Tramsway.

M. Libon Villeneuve Côté reprend son siège.

M. Libon Villeneuve Anisy demande que lecture soit faite d'un article éditorial, de journal The Journal of Commerce, intitulé: The Montreal Tramways.

Après quelques comparaisons, le Secrétaire donne lecture de l'article en question, après quoi, M. Libon Villeneuve Anisy fait quelques remarques, au sujet de la nomination d'inspecteur.

M. Libon Villeneuve Côté soumet une communication de M. J. Pascal demandant que le chapeau soit pourvu d'un fillet protecteur de son invention.

Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre copie de ladite communication à M. Hornum & Mann, à chacun de Communaires, à l'Avocat en Chef de la Ville, à l'Ingénieur des Chemins de Fer, et à la Cie des Tramsway.

Le Bureau reprend l'étude du Règlement No. 210, à la section 31.

L'Avocat en Chef de la Ville soumet un projet qu'il a préparé.

Après un débat, la considération de cette section est différée jusqu'à la prochaine séance, l'Avocat en Chef de la Ville défend, dans l'intervalle, préparer un nouveau projet de section.

Lecture est faite de la section 32, dont la considération est différée.

Lecture est faite de la section 33. qui est adoptée.

Lecture est faite de la section 34.  
Après un débat, la considération de la dite section est différée.

Lecture est faite de la section 35. dont la considération est différée.

A la suggestion de M. LeComte, au sujet de la section 35.

Résolu Qu'à la prochaine séance, le Bureau prendra en considération de la question du territoire et du circuit.

Sur proposition de M. LeComte, au sujet de la section 35.

Approuvé par M. LeComte, au sujet de la section 35.  
Résolu De donner instruction à l'ingénieur en chef de préparer pour la prochaine séance, un état de ce qui incombent à la Ville de Montréal l'éclairage des rues, la réparation de toutes routes aux rues etc. depuis 7 ans.

M. Robert et Anis font quelques remarques au sujet de l'attitude de la compagnie. Concernant l'établissement de nouvelle rue, dans la quartier de la rue.

A la suggestion de M. LeComte, au sujet de la section 35. le secrétaire reçoit instruction de mettre devant le Bureau, pour la prochaine séance, la correspondance échangée entre la Ville et la compagnie durant l'année 1912.

La séance est ajournée, à mardi, le 31 octobre, 1916, à 3 heures P.M.

Ajournement.  
En témoignage

Procès verbal d'une séance du Bureau des communications.

Tenue le 28 octobre 1916. A.M.

Présents.

M. M. LeComte, au sujet de la section 35.  
Côté  
Anis

En l'absence de M. Honneur le Maire, M. LeComte, au sujet de la section 35.

M. P. C. Holden, président de la C. M. C. A. demande de s'imprimer de département de Paris, un certain nombre de bonces pour être utilisées dans une salle de man. pour le bénéfice de soldats.

Sur proposition de M. LeComte, au sujet de la section 35.

Approuvé par M. LeComte, au sujet de la section 35.  
Résolu De donner instruction au Surintendant de Paris de faire droit à la dite demande.

Sur proposition de M. LeComte, au sujet de la section 35.

Approuvé par M. LeComte, au sujet de la section 35.  
Résolu Que l'avis obtenu le 18 octobre, 1916, concernant l'arbitrage de la réclamation Quilow. Robison soit amendé, en y ajoutant les mots:

"mais que la dépense dudit arbitrage, y compris les honoraires de M. Marsseau, ne dépassent pas la somme de \$ 300.- à être payés à titre de fonds de Réserve."

Il est donné un rapport de l'ingénieur Surintendant de la Voirie, en réponse à une communication du Docteur J. A. Pilon, concernant le nivellement de la rue Boileau.

Sur proposition de M. LeComte, au sujet de la section 35.

Approuvé par M. LeComte, au sujet de la section 35.  
Résolu D'informer le Docteur Pilon, conformément audit rapport

Il est donné un rapport du département en la transmission d'un projet de contrat de vente, par la Ville, à la Mont.

real Water & Power Co. de systeme d'acqueduc  
du quartier St. Louis ou de  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,

Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu De lui faire, o l'ingenieur-Superintendent de  
l'Acqueduc, la question de tarif de l'eau,  
dans le quartier St. Louis ou de pour qu'il  
peut par un etat de realite jusqu'au dans ce  
quartier par la Montreal Water & Power Co.  
et qu'il devie ce qu'il croit etre un tarif rai-  
sonnable pour les citoyens de ce quartier.

Il est en outre

Resolu De demander, o l'ingenieur-Superintendent de  
l'Acqueduc, de faire rapport, en meme temps  
sur le quartier de taux de l'eau, dans le quar-  
tier Saint Paul.

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu De lui faire au departement en Loi, pour direction

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu De lui faire au departement en Loi, pour direction

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu De lui faire au departement en Loi, pour direction

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu De lui faire au departement en Loi, pour direction

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu De lui faire au departement en Loi, pour direction

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,

Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu D'informer Mr. Mac Duff que son offre ne peut  
pas etre acceptee, parce que ledite, une ne sera  
pas par ce fait, entierement ouverte, et que la  
Cite sera quite a accepter cette eau, si le pro-  
prietaire du lot No. 125-60 est quit a sa famille  
certain, gratuitement et sans condition.

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu D'autoriser le Conseil a accepter, en bon et ga-  
ranti au lieu et place de deficit de la British Electric  
Plant Co. sur la direction de departement en Loi,

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu D'autoriser le Conseil a accepter, en bon et ga-  
ranti au lieu et place de deficit de la British Electric  
Plant Co. sur la direction de departement en Loi,

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu D'autoriser le Conseil a accepter, en bon et ga-  
ranti au lieu et place de deficit de la British Electric  
Plant Co. sur la direction de departement en Loi,

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu D'autoriser le Conseil a accepter, en bon et ga-  
ranti au lieu et place de deficit de la British Electric  
Plant Co. sur la direction de departement en Loi,

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,  
Approuve par Mr. Libommereau Ross. il est  
Resolu D'autoriser le Conseil a accepter, en bon et ga-  
ranti au lieu et place de deficit de la British Electric  
Plant Co. sur la direction de departement en Loi,

Il est en outre  
Ses propositions de Mr. Libommereau Cote,



Recevoir une communication du recitain de l'Association des Citoyens, demandant de lui fournir une copie certifiée d'une déclaration faite par M. LeComte au Villeneuve et qui a été publiée par le journal du 23 octobre enjoint.

Sur proposition de M. LeComte Villeneuve appuyé par M. LeComte Ross. il est

Resolu De fournir le recitain de l'Association des Citoyens qui copie de la dite déclaration n'a pas été déposée devant le Bureau, et de le prier de bien vouloir s'adresser à M. LeComte Villeneuve pour obtenir les informations qu'il desire.

Recevoir un extrait du procès verbal d'une séance du Comité, tenu le 23 octobre 1916, concernant le règlement de certaines réclamations.

Sur proposition de M. LeComte Villeneuve appuyé par M. LeComte Ross. il est

Resolu De prier le recitain du Bureau de verser les renseignements demandés par le Comité.

Recevoir deux séries de mandats venant par le Comptable et l'Auditeur de la Cite, au montant respectif de \$ 3,199.<sup>00</sup>, 15, 196.<sup>00</sup> surant l'Etat certifié.

Sur proposition de M. LeComte Villeneuve appuyé par M. LeComte Ross. il est

Resolu De lui retourner le paiement.

Recevoir une interpellation de M. LeComte Ross, deux ans de renseignements au sujet de la situation des bondages au comitche.

Sur proposition de M. LeComte Villeneuve appuyé par M. LeComte Ross. il est

Resolu De s'adresser au Surintendant des Abois et des Indes pour le rapport.

Recevoir un rapport de département en lui recommandant le règlement d'une action de Arthur

Lemieux, contre la Cite, en payant au demeurant une somme de \$ 300.<sup>00</sup> pour frais et valeur d'une terre de deux ans, dont la ci-dessus Ville Saint Louis a pu posséder, pour la construction d'un trottoir sur la rue St. Laurent, et a en possession M. LeComte Ross la somme de \$ 29.<sup>00</sup> représentant tout le frais de l'action.

Sur proposition de M. LeComte Villeneuve appuyé par M. LeComte Ross. il est

Resolu De faire rapport au Comité, en conséquence.

Recevoir une communication du recitain de poste de la Cite de M. LeComte Ross, au sujet de l'établissement projeté d'un bureau de réception et de distribution de courriers à l'Hotel de Ville.

Disposé au dossier.

Recevoir un extrait du procès verbal d'une séance du Comité, tenu le 23 octobre 1916, à l'effet de retourner un rapport sur la demande de la Co. Modern Advertising pour le privilège d'installer dans le lieu des boîtes de rebut.

Sur proposition de M. LeComte Villeneuve appuyé par M. LeComte Ross. il est

Resolu De renvoyer au Comité le rapport du Bureau, en date du 18 octobre 1916.

Recevoir une communication de la gestion générale de la Compagnie de Transport, en informant à son résident du Bureau, en date du 17 octobre enjoint, concernant le Bureau de la compagnie situé sur la rue Saint Laurent.

Disposé au dossier.

M. LeComte Villeneuve remplace M. LeComte Ross à la présidence.

Recevoir une communication de la compagnie Faith au sujet de son intention pour la formation d'un compteur.

Sur proposition de M. LeComte Ross.